



Mont
Saint
Aignan

CONSEIL MUNICIPAL
du 10 mars 2022 à 18 h 30

Conseillers en exercice : 33
Présidence : Mme Catherine FLAVIGNY, Maire.
Date de la convocation : 3 mars 2022

Étaient présents :

Mme Catherine FLAVIGNY, Maire

Adjoints

M. François VION

M. Gaëtan LUCAS

Mme Martine CHABERT-DUKEN

Mme Stéphanie TOURILLON

M. Bertrand CAMILLERAPP

M. Thomas SOULIER

Mme Françoise CHASSAGNE

Mme Cécile GRENIER

Conseillers municipaux

Mme Michèle PRÉVOST

M. Jérôme BESNARD

M. Nicolas CALEMARD

M. Thibault GANCEL

M. Alain SARRAZIN

M. Benjamin DUCA-DENEUVE

M. Gérard RICHARD

M. Pierre CONIL

Mme Brigitte PETIT

M. Pascal MAGOAROU

Mme Isabelle VION

Mme Claudie MAUGÉ

Mme Nathalie ADRIAN

Mme Christine LECLERCQ

Mme Laurence LECHEVALIER

Mme Sylvie NICQ-CROIZAT

Mme Laure O'QUIN

M. Alexandre RIOU

M. Fabien POISSON pouvoir à François VION
à compter de 21h37

Mme Carole BIZIEAU

Mme Marion DIARRA pouvoir à Mme
Martine CHABERT – DUKEN jusqu'à 19h25
et à compter de 21h37

M. Stéphane HOLÉ

Excusé(es) :

M. Arnaud BARROIS

Pouvoir à M. Gérard RICHARD

Mme Valérie BERTEAU

Pouvoir à Mme Brigitte PETIT

La séance ayant été déclarée ouverte, M. Benjamin DUCA-DENEUVE a été désigné pour
remplir les fonctions de Secrétaire.

Ordre du jour

- N° 2022-03-01** - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 février 2022
Madame le Maire
- N° 2022-03-02** - Information sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire par délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020
Madame le Maire
- N° 2022-03-03** - Impôts locaux - Vote des taux de fiscalité directe pour l'année 2022
François VION
- N° 2022-03-04** - Reprise anticipée des résultats prévisionnels 2021 – Budget Principal "Ville".
François VION
- N° 2022-03-05** - Budget Primitif 2022 – Budget principal – Ville
François VION
- N° 2022-03-06** - Budget Primitif 2022 – Budget annexe - Centre nautique et de remise en forme "eurocéane".
François VION
- N° 2022-03-07** - Fourniture de denrées alimentaires – Accord-cadre exécuté au moyen de l'émission de bons de commande – Autorisation de passation
François VION
- N° 2022-03-08** - Fourniture de denrées alimentaires – Groupement de commande Ville-CCAS – Constitution
François VION
- N° 2022-03-09** - Construction de courts de tennis et Padel – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)
- N° 2022-03-10** - Association MSA Tennis Club - Convention offre de concours 2022 – Autorisation de signature
François VION
- N° 2022-03-11** - Prestations de transport collectif de personnes avec chauffeur – Accord-cadre exécuté au moyen de l'émission de bons de commande – Autorisation de passation
François VION
- N° 2022-03-12** - Restructuration et extension du groupe scolaire Albert Camus– Lancement du concours de la maîtrise d'œuvre – Désignation du jury – Indemnité aux candidats
François VION
- N° 2022-03-13** - Travaux parking du Bridge Club – Groupement de commande Ville – Copropriété des Bulins – Autorisation de passation
François VION
- N° 2022-03-14** - Urbanisme – Instauration d'un périmètre d'études quartier Colbert
Bertrand CAMILLERAPP
- N° 2022-03-15** - Extension de la maison médicale 1 chemin de Clères (SCI PHARMALOR) - Cession d'une emprise d'espace vert – Autorisation de la procédure de déclassement et de dépôt du dossier de permis de construire
Bertrand CAMILLERAPP
- N° 2022-03-16** - maison du Village – Autorisation de la procédure de déclassement et de mise en vente
Bertrand CAMILLERAPP
- N° 2022-03-17** - Terrain communal agricole BD574 (Bouillons) – Cession à la SCI Cedrus Libani (Ferme St Aignan)
Bertrand CAMILLERAPP
- N° 2022-03-18** - Copropriété des garages du Cailly – Acquisition d'un box
Bertrand CAMILLERAPP

N° 2022-03-19 - Utilisation des installations sportives par le collège Jean de la Varende –
Convention tripartite - Participation du Département de la Seine-Maritime

Gaëtan LUCAS

N° 2022-03-20 - Convention d'objectifs et de moyens – MSA football Club

Gaëtan LUCAS

N° 2022-03-21 - Soutien aux formations d'animateurs, de directeurs de centre de loisirs
et/ou aux séjours vacances – Renouvellement de la convention d'objectifs et de
financement

Stéphanie TOURILLON

N° 2022-03-22 - Conseils d'écoles - Organisation et fonctionnement - Représentation de la
Ville – Modifications

Stéphanie TOURILLON

N° 2022-03-23 - Association « Abbayes de Normandie - route historique » – Convention de
partenariat

Cécile GRENIER

N° 2022-03-24 - Cinéma Ariel – Normandie Images / séance spéciale – Convention de
partenariat 2022

Cécile GRENIER

N° 2022-03-25 - Ville de Rouen – Festival « Curieux Printemps » – Convention de partenariat
2022

Cécile GRENIER

N° 2022-03-26 - Environnement biodiversité - Convention de labellisation APIcité

Laure O'QUIN

N° 2022-03-27 - COP21 – Education à l'environnement – Plan d'accompagnement des
changements de la transition écologique – Convention avec la Métropole

Laure O'QUIN

N° 2022-03-28 - Temps de travail- Modification du Règlement

Madame le Maire

N° 2022-03-29 - Personnel communal - Rémunération des assistantes maternelles –
Revalorisation de l'indemnité d'entretien

Madame le Maire

N° 2022-03-30 - Protection sociale complémentaire – Rapport dans le cadre du débat de
l'assemblée délibérante

Madame le Maire

N° 2022-03-31 - Compagnons du Devoir - Convention de partenariat- Organisation de la fête
de la Saint Jean

Madame le Maire

N° 2022-03-32 – Subvention exceptionnelle à l'UNICEF France

Madame le Maire

N° 2022-03-33 – Projet de construction d'une usine de recyclage de papiers usagés en pâte
à papier désencrée, site IPP sur la commune d'Alizay (27) – Avis

Madame le Maire

Questions orales.

Procès-verbal

Madame le Maire ouvre la séance à 18h39

Catherine FLAVIGNY : J'ouvre la séance et, bien sûr, je salue tout le monde, je n'ai pas eu le temps de faire le petit tour mais je salue, bien entendu, chacun d'entre vous ici. Alors, oui, Mme Leclercq, allez-y.

Christine LECLERCQ : Je voudrais prendre la parole pour, en ces circonstances exceptionnelles, faire une déclaration.

Catherine FLAVIGNY : Alors, en principe, Mme Leclercq, on a un règlement intérieur, je vais être obligée de revenir dessus, non, non. Non, Mme Leclercq vous allez faire ...

Christine LECLERCQ : On est quand même dans un contexte très particulier, je pense que tout le monde le sait ici qu'on est dans un contexte particulier.

Catherine FLAVIGNY : Mais on le sait, Mme Leclercq.

Christine LECLERCQ : Donc, j'aimerais faire une déclaration.

Catherine FLAVIGNY : Non. Merci Mme Leclercq, voilà. Permettez-moi de démarrer, ben oui.

Inaudible

Catherine FLAVIGNY : Ben oui ! Voilà. La démocratie c'est permettre à chacun de pouvoir parler et s'exprimer donc dans un contexte qui est quand même un peu cadré. Alors, nous y allons. Donc.

Christine LECLERCQ : Il y a des circonstances ...

Catherine FLAVIGNY : Il y a des circonstances exceptionnelles et nous aurons tout le loisir d'en parler, merci Mme Leclercq.

Christine LECLERCQ : Je sais mais ...

Catherine FLAVIGNY : Je vais faire l'appel et, plus exactement, ce n'est pas moi qui le fais, voilà. Donc, Benjamin Duca, peut-il faire l'appel ? Merci.

Benjamin DUCA-DENEUVE : Merci Madame le Maire. Catherine Flavigny, François Vion, Martine Chabert, Bertrand Camillerapp, Françoise Chassagne, Gaëtan Lucas, Stéphanie Tourillon, Thomas Soulier, Cécile Grenier, Michèle Prévost, Nicolas Calemard, Alain Sarrazin, Gérard Richard, Brigitte Petit, Isabelle Vion, Nathalie Adrian, Laurence Lechevalier, Valérie Berteau est excusée et donne pouvoir à Brigitte Petit, Laure O'Quin, Fabien Poisson, Arnaud Barrois est excusé et donne pouvoir à Gérard Richard, Marion Diarra est excusée et donne pouvoir à Martine Chabert, Jérôme Besnard, Thibault Gancel, Benjamin Duca-Deneuve, Pierre Conil, Pascal Magoarou, Christine Leclercq, Sylvie Nicq-Croizat, Carole Bizieau, Stéphane Holé, Claudie Maugé et Alexandre Riou.

N°2022-03-01- Conseil Municipal du 3 février 2022 – Approbation du procès-verbal

Rapporteur : Madame le Maire.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Alors, nous commençons donc par l'approbation du procès-verbal du 3 février et je vais vous demander s'il y a des remarques. Non, il n'y a pas de remarque, pardon ?

Carole BIZIEAU : Merci Madame le Maire. Oui, il y a une petite coquille en page 21, ligne 10 : j'étais intervenue pour dire « il n'était pas question de reconstruire l'école Camus dans votre programme de campagne, or ce projet devient tout-à-coup le projet », moi, j'avais dit "du mandat" et, là, on lit le projet "du monde", donc...

Catherine FLAVIGNY : Ah !

Carole BIZIEAU : Je sais que c'est un projet important mais...

Catherine FLAVIGNY : D'accord, on est d'accord, on corrigera, effectivement. Voilà, merci. Alors, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? S'il n'y en a pas, ce procès-verbal est donc approuvé et je vous en remercie. Nous prenons, comme d'habitude, les informations sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire : y a-t-il des questions ? Alors, Mme Nicq-Croizat, allez-y.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 février 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 février 2022.

N°2022-03-02- Information sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire par délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020

Rapporteur : Madame le Maire

Sylvie NICQ-CROIZAT : Bonsoir à toutes et à tous. Oui, j'avais une petite interrogation sur la décision n° 7 puisqu'il est question de solliciter la DETR. Vous nous avez dit qu'on n'était plus éligible à la DETR.

Catherine FLAVIGNY : Non, alors je vous réponds, effectivement, que ceci n'est plus d'actualité puisque nous ne sommes plus éligibles à la DETR puisque nous avons donc aujourd'hui une population qui a franchi les 20.000 habitants en comptant..., parce que finalement la façon de compter de l'INSEE n'est pas la façon de compter pour la DGF, ce serait sans doute trop simple. Donc, en fait, pour la DETR, on s'appuie sur la façon de compter de la DGF c'est-à-dire que les habitations secondaires font partie du nombre total de logements, etc. ce qui nous fait passer, à 10 habitants près, comme je vous l'avais indiqué, au-dessus des 20.000 habitants et donc nous n'avons plus droit à cette subvention-là, voilà, donc c'est caduc.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Ah, d'accord, vous avez fait cette demande avant d'avoir cette réponse.

François VION : Oui, c'est ça, oui.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, mais, au moins, vous savez qu'on avait demandé, enfin c'est resté, mais bien sûr, puisque nous vous avons dit, la dernière fois, que nous n'étions plus éligibles à la DETR, et bien, voilà, ceci est devenu caduc. Oui, Mme Maugé, allez-y.

Claudie MAUGE : Merci Madame le Maire. J'avais une petite interrogation, une observation sur la décision n° 6 puisque je vois qu'il y a une demande de subvention pour l'étude de végétalisation de la cour du groupe scolaire Saint-Exupéry et que, donc, vous avez une convention avec la Métropole à ce sujet et, d'ailleurs lors de la dernière commission "Enfance vie scolaire et sociale", je m'étais étonnée que le budget pour cette cour passe d'environ 150.000 € à 240.000 et j'avais demandé quelques explications lors de la commission que je n'ai pas vraiment eues. En fait, là, j'ai la réponse dans le document que vous nous avez remis, le budget primitif - rapport de présentation, puisque je vois que la Métropole abonde 83.206 € pour cette végétalisation. Donc, je m'en félicite et, comme je sais que dans cette assemblée, la Métropole est souvent décriée, eh bien cette fois j'espère que nous serons tous d'accord pour dire qu'elle nous aide à faire un beau projet de végétalisation.

Catherine FLAVIGNY : Tout à fait, Mme Maugé, bien sûr. Voilà, donc, bien sûr que nous remercions la Métropole, comme les autres collectivités, à chaque fois que nous pouvons être aidés et nous sommes aidés sur une bonne partie de nos projets, j'allais dire heureusement car, voilà, ce n'est pas tous les jours facile mais on peut se féliciter effectivement pour ce suivi des autres collectivités en général pour nos projets. Alors, pour les décisions, je pense que c'est tout. Oui et nous passons à la délibération n° 3. Je passe la main à François VION.

- **Vu** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** de la communication des décisions énumérées ci-dessus.

N° 2022-03-03 - Impôts locaux - Vote des taux de fiscalité directe pour l'année 2022

Rapporteur : François VION

François VION : Merci Madame le Maire. Donc, normalement, la projection ne devrait pas tarder à arriver, pour vous dire que, donc, je vais présenter, en fait, les quatre délibérations dans un même paquet de présentation et que, bien évidemment, Madame le Maire fera des votes séparés sur les sujets mais comme ils s'emboîtent, il est préférable de vous montrer la vue globale, les impôts locaux n'étant qu'une composante nécessaire pour équilibrer le budget mais, avant de voter les taux, ben, il est préférable de voir ce qu'on va en faire et comment on va le faire. Donc, voilà, ça ne va pas tarder, je pense, un petit problème technique visiblement, on a des travaux à faire en matière de projection. Donc, rappeler sommairement que, dans la procédure budgétaire, au préalable, on a eu le plaisir de faire un ROB relativement bien défini, que ce ROB, nous l'avions reporté, nous en avons expliqué, en fait, les raisons notamment en lien avec un certain nombre d'événements même avant, bien évidemment, la guerre en Ukraine et qui nous avaient donc amenés à pouvoir préciser les choses et, donc, dans quelques instants, je vais pouvoir vous préciser un certain nombre d'éléments nouveaux malgré le fait qu'on ait établi le ROB plus tard que prévu. Il y a encore des faits nouveaux, donc je ne doute pas que les collectivités qui ont fait des ROB très tôt dans la saison, si je puis dire, vont avoir forcément des grandes surprises à leur budget supplémentaire.

Alors, je vais commencer parce que, là, limite, tout ça vous pouvez l'entendre sans le voir pour vous donner quelques faits marquants en fait, entre le moment où on a présenté le Rapport d'Orientation Budgétaire et le budget. Alors, même si, effectivement, on peut se féliciter de notre partenariat avec la Métropole sur un certain nombre de sujets, on peut dire que, pour le cas en fait de l'approvisionnement en électricité verte, un contrat auquel nous avons souscrit par le biais en fait de la Métropole, eh bien, nous avons eu la surprise de voir que la Métropole n'avait pas bien sécurisé ce contrat et, ce, pour toutes les communes auxquelles elle avait proposé en fait un groupement d'achat d'électricité verte et, donc, la facture suite à la défaillance de l'opérateur est de 150.000 € pour la Ville de Mont-Saint-Aignan, preuve en est, une fois de plus, qu'il faut faire attention aux entreprises avec lesquelles on contracte et aussi à leur santé financière et aussi à la sécurité financière. Le deuxième point qui, pour l'instant, est un point neutre mais qui, pour nous, pourrait être dans l'année un élément de variation du budget de fonctionnement, c'est le risque de cyberattaques dans un contexte de guerre où les cyberattaques sont annoncées. Il se trouve que, préalablement, nous avons décidé et présenté le fait que nous allions faire un audit de nos systèmes d'information. Donc, dans le contexte actuel, c'est très bien, et notamment un audit en matière de sécurité informatique et que le retour de cet audit nous amènera peut-être à prendre des mesures exceptionnelles et donc, du coup, à inscrire une demande de modification sur le budget concernant les résultats que nous apportera l'audit sur les risques informatiques.

Troisième point, ça ne surprendra personne, c'est qu'on avait réévalué déjà, avant la guerre d'Ukraine, le risque d'inflation qui était naissant et qui, aujourd'hui, même si on ne peut pas en tirer des conclusions sur l'année, s'annonce assez catastrophique pour l'ensemble des budgets, que ce soit des ménages, des collectivités ou des entreprises. A ce jour, on peut naturellement traduire très simplement les effets sur les fluides, c'est visible de tout le monde, sur l'alimentation c'est à venir dans le temps et, pour la Ville, ce qui sera aussi certainement très, très fort, c'est certainement tout ce qui est investissement puisque, vous le savez, en matière de travaux, de constructions, de fabrication de fenêtres, etc. les coûts, voire même l'approvisionnement pourrait être mis en cause. Je rappelle au passage qu'il y a des usines en France aujourd'hui qui sont à l'arrêt tout simplement par manque de matières premières et que tout ça, en fait, amplifiera le phénomène d'inflation par des hausses de prix du fait de la rareté. Donc, on se réserve bien évidemment le droit, dans l'année, bien évidemment en vous en informant, éventuellement de faire des arbitrages en fait sur ce budget du fait de la réalité de l'inflation qui pourrait être mesurée. Pour l'instant, on voit les choses très nettement, très clairement sur les fluides, donc si on les projette sur la Ville, c'est assez simple, maintenant, sur les autres approvisionnements, on n'a pas d'idée. Ce que je constate c'est que, dernièrement, un grand ensemble immobilier a été finalisé ces jours derniers et l'augmentation du prix est de 20 % du coût du bâtiment, donc, sur plusieurs millions d'euros, bien évidemment, ça peut créer des problématiques de financement.

Et puis dernier élément aussi, on est en campagne présidentielle. Il y a un certain nombre d'annonces qui sont faites par les différents candidats comme, par exemple, la révision de l'âge de la retraite, la hausse des salaires, etc. etc. Toutes ces promesses de campagne pour l'instant ne sont pas réellement affichées en financement et on a l'habitude que, au lendemain d'une élection présidentielle, ce soit le bloc communal qui soit amené parfois à souffrir d'économies substantielles pour financer les engagements. On a connu ça dernièrement avec le mandat Macron sur la Taxe d'Habitation qui nous prive de ce levier même s'il est compensé mais pas dans le temps mais compensé à date, donc, ça, il faut bien évidemment le dire mais on n'est pas maître de ce qui va se décider au niveau national. Toujours en investissement, sur le côté recettes, le fait marquant c'est, par rapport au ROB, l'abandon d'un certain nombre de financements par l'État. Catherine en a évoqué un avec donc la perte de la DETR, comme quoi l'effet de seuil passant de 19.999 habitants à 20.000 fait va priver la Ville de 100.000 € de recettes en matière d'investissement. C'est la

mécanique, c'est comme ça, on veut que notre Ville se développe, bon, mais d'un autre côté, voilà, ce n'était pas avec la DGF qu'on est bien évidemment en augmentation sur ce delta. Ensuite, on vient de perdre, suite à une décision d'État, l'éligibilité à la récupération de la TVA sur les logiciels, les terrains d'aménagement et ça va donc représenter 100.000 € en fait pour la Ville, voilà.

Et puis on a un dernier risque aussi dans ce contexte si particulier qui est éventuellement de devoir faire face à la défaillance de fournisseurs. On vient de le vivre avec le fournisseur de la Métropole en énergies renouvelables mais le contexte étant tel qu'il est, on n'est pas à l'abri bien évidemment qu'une des entreprises qui agit sur notre territoire et sur nos projets ait des grosses problématiques et donc il faudra bien évidemment là aussi l'affronter et vous le savez que c'est pas simple notamment parce que nous sommes régis par le Code de l'achat public et que, donc, nous devons relancer des marchés avec des gens qui acceptent de reprendre éventuellement des sujets. Donc, on est très attentif pour l'instant sur l'enjeu majeur bien évidemment qu'est la piscine, d'essayer de sécuriser, et on l'a demandé aux différents intervenants, de nous sécuriser par rapport à la capacité financière de ces entreprises à faire face aux coups de butoirs qui vont impacter notre économie. Donc, voilà pour les faits marquants en introduction.

Je peux encore dérouler un tout petit peu, sans les transparents, pour vous dire donc, autre fait marquant mais, comme l'année dernière en fait, on va donc avoir qu'un seul temps d'exercice budgétaire, hors compte administratif et ROB, ça va être le fait qu'on va reprendre, en fait, le résultat de l'an passé pour l'incorporer, dès maintenant, dans notre budget. Alors, pourquoi on fait ça ? On l'avait annoncé lors de la précédente mandature voilà. La Ville a accumulé un certain nombre de réserves, ces réserves tombent dans le résultat de l'année en cours et vont servir en fait à autofinancer une partie des investissements. Donc, il faut qu'on constate dès maintenant qu'on va reprendre le résultat de l'exercice précédent dès maintenant pour pouvoir, en fait, montrer un budget équilibré conformément à notre stratégie d'autofinancement. Je rappelle que seule la piscine fera l'objet d'un emprunt partiel. La politique qu'on avait annoncé était de ne pas recourir à l'emprunt en dehors de cela ou en dehors de circonstances exceptionnelles comme on est amené à les vivre mais, vous le verrez, sur cet exercice-là, il n'y aura pas d'emprunt même si l'exercice est difficile.

Donc, les reprises de résultats sont, voilà, elles arrivent, en fonctionnement 7.023.193 € et en investissement 3.151.394 €. Il est également nécessaire, et je vous montrerai tout à l'heure dans les schémas, de considérer, de prendre en compte les restes à réaliser et donc c'est au total un solde d'excédent budgétaire de 10,17 millions d'euros qui est réparti dans les différents chapitres qui va faire l'objet donc d'une reprise. Je précise que ces 10 millions d'euros sont déjà fléchés dans le temps, dans le PPI en investissement, donc ne me faites pas dire qu'à un moment donné Mont-Saint-Aignan est riche et peut largement dépenser sans compter, ce n'est pas vrai. Cet argent-là, il est déjà fléché, ce sont nos économies qui seront donc investies dans l'autofinancement des investissements.

Vous voyez, maintenant, page 4, donc l'intégralité de ce que je viens de vous présenter avec donc les masses - première colonne - dépenses de fonctionnement, j'espère qu'au fond, vous pouvez un peu voir, il est prévu de meilleurs équipements informatiques, je le dis au passage, prochainement pour permettre à ceux qui sont au fond de voir sur les côtés ou au milieu. Donc, dépenses réelles de fonctionnement, 19,8 millions d'euros, les provisions, 6,7 millions d'euros et l'autofinancement qui sera dégagé, qui ira à l'investissement sera de 1,8 million d'euros. Ah, oui, vous ne voyez pas bien, effectivement, bon, j'espère que mes propos sont plus nets que les images parce que...

Catherine FLAVIGNY : Oui, tes propos sont nets, tu peux continuer.

François VION : Bon, voilà. Concernant les recettes 21.2 millions d'euros et la reprise du résultat donc 2021, 7 millions d'euros.

Et puis ensuite, donc, vous voyez peut-être, voilà, le côté "dépenses d'investissements" et le côté "recettes d'investissements", voilà. L'autofinancement, je vous l'ai dit. Alors, ça, ce sont les grandes masses, c'est macro.

Maintenant, je vous propose de regarder, de manière un peu plus focussée, le budget de la Ville pour vous dire qu'il y a un certain nombre de chapitres, ce sont des modes de classement comptable de nos dépenses. Vous pouvez voir et on va y revenir tout à l'heure que le principal poste de dépenses ce sont les charges de personnels à 12.160.109 sur un total de dépenses de 19.860.653, donc c'est le sujet phare en termes de fonctionnement et de dépenses. C'est bien normal puisque nous sommes un service public et que le service public passe par l'humain et que, donc, nous avons beaucoup d'humains au service des habitants. Par ailleurs, vous voyez que les autres postes sont globalement maîtrisés et pèsent relativement peu dans le poids du budget. Donc 4.667.960 donc en charges à caractère général. Concernant les recettes, 21.248.689. Vous voyez que le gros de l'affaire c'est l'impôt et taxes, 15.280.425, et les dotations aux subventions, 4.035.756. Les produits et services sont présents pour 1.625.484 € et le reste c'est un peu du détail.

En investissement donc, vous pouvez constater que, en dépenses réelles, nous allons donc engager 5.781.147 € de dépenses et, dans les 5.781.000, il y a 1.104.848 qui vont servir le remboursement de la dette.

Côté recettes donc, élément important, on poursuit notre stratégie d'arbitrage du patrimoine suite au constat qui a été établi par le Schéma Directeur Immobilier et aux orientations politiques qui, ensuite, ont été décidées à partir de cette photographie de notre patrimoine, photographie des usages, photographie thermique, photographie de l'état de nos bâtiments et puis projection aussi sur les usages futurs et donc les produits de cession sont essentiellement des cessions pour lesquelles soit on n'a pas d'usage, soit l'usage n'est plus adapté et donc, ensuite, on fait un jeu de chaises musicales parfois quand il y a des occupants sur ces biens pour leur proposer, dans l'intérêt général de la Ville, eh bien de migrer vers une autre solution, voilà.

Sur les recettes, dotations et fonds propres, 295.303. Subventions d'équipement, 686.806 et prise en charge de la dette MRN puisque quand on a fait les transferts à la Métropole d'un certain nombre de nos prêts, donc ils sont pris en charge en lien avec les actifs qu'on a transféré à la Métropole. Ensuite, nous avons des opérations d'ordre, donc une nouvelle opération patrimoniale et puis un virement de la section fonctionnement.

Alors donc, je passe page 7 pour détailler sommairement mais je ne vais pas vous donner toute la lecture. Je vais faire des focus parce que, même si par transparence on met tout, ça risquerait d'être long de tout énoncer. Donc pour la masse salariale, ce qu'il faut retenir c'est 61 % des dépenses de fonctionnement de la Ville, c'est en progression de 1,9 %, et dans le 1,9 %, il y a d'office une obligation d'État sur le GVT, Glissement Vieillesse Technicité, de 1,25 % et c'est bien normal, c'est pour faire face à l'augmentation du coût de la vie. On a une enveloppe de 90.000 € qui est consacrée en plus à des revalorisations notamment des agents de catégorie C. On a toujours 279 ETP, Equivalent Temps Plein qui travaillent donc au service de la Ville et, en matière d'équilibre budgétaire, comparé à d'autres communes nous sommes dans la moyenne nationale des dépenses de ressources humaines.

Page 8, on a tenu tout particulièrement à vous présenter, en fait, ce budget par orientations politiques qui avaient été le fondement de nos engagements vis-à-vis de nos électeurs. Alors, rappeler les orientations qui sont donc au nombre de 5 :

- « Faire rayonner le territoire, le valoriser, le faire connaître et assurer un développement harmonieux ». On pourrait se dire « mais là-dessus Mont-Saint-Aignan est déjà très bien ». Soit, mais voilà il faut bien évidemment entretenir notre activité, notre rayonnement pour continuer, voilà, à être dans l'excellence que nous avons toujours souhaitée pour Mont-Saint-Aignan ;
- Sur l'orientation n° 2 : « rester proche des habitants », une orientation phare. Ce sont des élus et des services qui sont véritablement en proximité au quotidien avec les habitants, donc il nous est important de mettre également cette orientation et

puis aussi de le faire dans une dimension "territoire" et donc on peut saluer au passage la refonte du *Mag* qui vise justement aussi dans le *Mag* à mettre en avant les acteurs du territoire ;

- Sur l'orientation 3, « poursuivre une politique environnementale ambitieuse au profit de la santé de tous », alors vous le savez, on est engagé dans pas mal de démarches et d'actions sur le sujet ;
- L'orientation n° 4, « conforter les parcours de vie », que ce soient les parcours de l'enfance, les parcours de santé, les parcours sportifs, les parcours du vieillissement, l'accompagnement du vieillissement et donc beaucoup d'accompagnements sur les parcours de vie.
- Et l'orientation n° 5, c'est « conserver une Ville rigoureuse en sa gestion par une bonne connaissance de son patrimoine, d'une fiscalité maîtrisée et d'un pilotage rigoureux du budget ».

Concernant ensuite donc la diapo n° 2, donc c'est la répartition, non, pardon, oui n° 9, pardon, les moyens d'intervention par orientation. Donc, qu'est-ce qu'on va consacrer ? Colonne de gauche, vous avez la partie des charges à caractère général et, colonne de droite, vous avez le montant en investissement autrement appelé le PPI, Plan Pluriannuel d'Investissement, et ainsi vous pouvez avoir une vision représentative de, finalement où est-ce que l'on va en matière d'orientations politiques ? Donc et, là, ça ne concerne pas bien évidemment, on a extrait le compte des personnels parce que ça n'avait pas de sens de l'intégrer.

Ensuite, page 10, vous avez de belles photos en mouvement, voilà, qui vous montrent un peu la représentation de, finalement, de ce qui est fait plus particulièrement dans la Ville, des moments phares ou des lieux phares d'attractivité. Donc, vous reconnaissez la piscine, vous savez qu'on va en parler tout à l'heure avec le lancement de l'étude de rénovation, la journée des associations, Marc Sangnier, pas que le bâtiment mais aussi au cœur, l'animation culturelle.

Sur, donc, page 11, l'orientation "faire rayonner notre territoire" avec donc 531.000 € en charges à caractère général et 2 millions en investissement. Comment on va engager ces dépenses en fait ? Donc, vous voyez qu'il y aura des engagements donc sur des études urbaines à hauteur de 12.000 €, 60.000 € afin d'encadrer les mutations foncières, donc on parlait tout à l'heure de cessions mais on fait aussi, dans le même temps, des acquisitions voilà pour reconstituer des provisions mais surtout pour prévoir l'aménagement du quartier de la place Colbert. Développer la connaissance des habitants sur le patrimoine et le valoriser et notamment, là, il s'agit de travaux à hauteur de 10.000 € sur les archives, promouvoir un patrimoine municipal de qualité donc, là, c'est la rénovation de toiture sur Saint-André. C'est du réaménagement des espaces verts qui vieillissent et puis c'est aussi l'embellissement et des travaux d'entretien au cimetière municipal. Dans cette orientation, il y a aussi donc un sous-plan d'action qui s'appelle "Faire vibrer la Ville", donc, c'est 101.100 € qui vont y être consacrés avec des poursuites d'actions de communication via le nouveau magazine municipal donc, comme je le disais, en donnant la parole aux acteurs et puis une enveloppe "communication" qui est augmentée de 6 % et notamment, en fait, pour irriguer notre démarche environnementale plus largement, également dans notre politique d'achats, et donc d'avoir recours concernant des manifestations à des produits bio. Toujours sur cette orientation, « favoriser et faire vivre les pratiques sportives », donc, là, vous voyez que c'est un élément phare en investissement 1.672.000 pour un total sur une orientation de 2.054.000 et donc ça concerne plus particulièrement le projet donc qui est en œuvre concernant la rénovation de tennis et la création de padels. C'est également donc des études préalables pour les travaux piscine en 2023, 480.000 € et 416.000 € pour la modernisation et la rénovation d'autres équipements, des éclairages sportifs conformes à l'environnement, des travaux sur les terrains de football et des remplacements de faux-fonds au gymnase Camus. Sur la sous-orientation "Faire rayonner la culture à travers ses équipements et sa programmation" donc, là, c'est surtout en fonctionnement, 269.852, avec

une programmation culturelle forte qui vise donc à engager tous les publics sur véritablement la fréquentation de nos programmes culturels, le développement de la lecture publique avec une innovation, la Ville offre un livre aux jeunes parents dont l'enfant est né en 2022, et des travaux d'embellissement du cinéma Ariel avec le remplacement de la façade et du hall, voilà.

Donc, derrière tout ça, on parle beaucoup d'argent mais, bien évidemment, et ce n'est pas valorisé ici parce que ce n'est pas l'objectif mais il y a aussi beaucoup de temps des élus, des services pour concocter et réaliser cela. Donc, il faut aussi, à un moment donné, à chaque orientation se dire, il y a eu aussi du temps de travail et il y aura encore beaucoup de travail pour réaliser tout ça.

Sur l'orientation n° 2, une Ville proche des habitants, donc, une belle symbolique au travers des thés dansants, au travers aussi de la proximité avec la police municipale et puis la belle manifestation *Ô Jardin*. Donc, là-dessus, on a en fait dans cette orientation beaucoup de choses qui sont en lien avec la proximité. Donc, les montants que vous voyez, 52.000 et 310.000 ne veulent rien dire puisque, je vous le rappelle, c'est hors charges de personnels et que, sur cette orientation-là, la proximité, eh bien il y a énormément de collaborateurs de la Ville dessus. Sur, donc, les dépenses « assurer la tranquillité, la sécurité », donc poursuite du développement de la vidéoprotection, sur l'Hôtel de Ville, le Centre Sportif des Coquets, renouvellement des équipements de protection de force de la police et poursuivre l'amélioration des conditions de qualité d'accueil, donc, là, plus particulièrement, on peut signaler un outil en termes de progrès informatique : mise en place d'un outil mutualisé de gestion de rendez-vous et puis la réfection également du parking du Club de bridge sur lequel on reviendra dans l'ordre du jour un petit peu plus loin, la maintenance courante d'autres bâtiments associatifs et 8.000 € de mobilier pour la maison des Associations.

Sur l'orientation n° 3, « une politique environnementale ambitieuse au profit de la santé de tous ». Vous le savez, une des caractéristiques fortes de Mont-Saint-Aignan c'est d'être une Ville déjà très, très verte, donc on a la chance d'avoir cela et, l'année dernière, on l'a renforcé en rachetant en fait le bois Clamageran. Alors, pour cette année, charges à caractère général sur cette action, 664.000 €, avec différents travaux donc pour entretenir le patrimoine arboré, replanter des alignements d'arbres rue du Village, rue des Chasses, une enveloppe pour aménager les espaces boisés et plantations d'arbres et puis la sécurisation du bois Clamageran que je viens d'évoquer. Effectivement il y a même quelques arbres, là, avec la tempête, qui ont besoin d'être vite pris en charge mais qui ne menacent personne, ce sont juste des arbres qui sont tombés à l'intérieur. Sur les actions transversales en matière de développement durable, on tenait ici à le rappeler parce que, en fait, et c'est bien dommage, la comptabilité publique et la forme de présentation des budgets et tous les outils qui sont en service ne permettent pas en fait, véritablement, d'avoir une traçabilité de tout ce que les collectivités engagent et je trouve que, voilà, ce serait une réflexion générale à mener pour qu'on ait, dans la comptabilité publique, quelques éléments de repères pour souligner tout ça. En ce qui nous concerne, vous voyez donc sur la colonne de gauche, 887.000 engagés, ça concerne, pour beaucoup, sur les 315.000 €, l'achat en fait d'énergies vertes, puisque vous le savez, c'est bien de faire de l'isolation thermique mais c'est aussi bien de consommer de l'énergie propre et donc c'est ce vers quoi on va de plus en plus en fait, voilà. Après, il y a différentes choses que je ne vais pas détailler mais qui tiennent, vous voyez, pour l'autre gros bloc de 298.000 à tout ce qui est, en fait, entretien aménagement de notre environnement, voilà. Ensuite, en matière d'investissement, à droite vous avez un certain nombre d'éléments phares, donc, on l'a évoqué tout à l'heure, la végétalisation de deux cours d'école, les travaux de rénovation énergétique de la maternelle Saint-Ex, 400.000 €, et l'éclairage en LED du centre sportif 10.000 € pour ne citer que cela.

Sur l'orientation n° 4, donc le message est clair « conforter les parcours de vie » et bien illustré par les photos. Donc, sur les charges à caractère général, on y consacra 967.538 et

le PPI 831.911. Qu'est-ce que l'on va faire ? Améliorer le bien-être des enfants 273.400 € avec le remplacement de faux-plafonds à l'Ecole du Village, la rénovation de blocs sanitaires à Pierre-Curie, le remplacement de faux-plafonds et de revêtements de sols à l'école Berthelot, l'étude de programmation du projet Camus puisque, vous le savez, il y a un gros projet Camus à suivre, la végétalisation des cours d'école, le renouvellement de jeux jugés obsolètes et la réfection de la toiture de la maison de l'Enfance. Pour favoriser les apprentissages et les parcours de réussite, donc il y a un certain nombre de choses qui ont été apportées dans le cadre du PEDT. Nous mettrons également une enveloppe de 18.000 € pour permettre aux enfants de découvrir des multi-activités puis un ajustement sur le Passeport Jeunes pour s'adapter à la demande des jeunes. Sur l'accompagnement de tous les âges, donc ce sont différentes animations qui seront consacrées à ces parcours.

Sur l'orientation n° 5, « une Ville rigoureuse dans sa gestion », on y consacre 2.451.560 en charges à caractère général. Dans les sous-ensembles, concernant "Gérer le patrimoine avec précision et rigueur", 109.000 en fonctionnement, 726.000 en investissement avec de la maintenance courante dedans, avec les travaux de rénovation énergétique de Saint-Ex, le remplacement du système de chauffage à l'Ariel, des travaux de mise en conformité des alarmes incendie et mise en place d'un système de contrôle d'accès d'alarme anti-intrusion. Sur le deuxième chapitre "Garantir aux agents les moyens de leur action", 2.239.000 (+ 11 %) et en investissement 534.799. Alors, il y a un certain nombre de variations, donc, sur le -14,7 % et donc sur "entretien et maintenance", c'est principalement dû à la non-reconduction de certaines prestations intellectuelles. Sur l'affranchissement et courriers, on a une augmentation de 15,3 % et sur les fluides +31 % avant Ukraine et, voilà, donc j'ai expliqué le pourquoi. Le renouvellement du matériel technique obsolète, donc en investissement, on achète un camion-benne, un camion polyvalent, une tondeuse auto-portée, tondeuse auto-portée qui sert notamment aussi, ben, à réduire le recours à la prestation extérieure, renouvellement du matériel informatique à destination des services d'enfance et de petite-enfance avec du renouvellement de mobiliers, l'acquisition de matériel ergonomique dédié au confort d'adaptation des postes de travail, 42.000 €, donc on a une politique socialement responsable eu égard aux personnels de la Ville. Concernant les subventions et les participations, alors sur les subventions aux associations, en fait l'effet recul n'est pas dû à un recentrage ou à un recadrage de notre part mais, voilà, des associations très responsables qui, en fait, n'avaient pas nécessairement besoin de l'intégralité des subventions et, donc, dans le cadre d'un échange, une négociation, certaines associations, mais très peu, ont proposé de réduire la participation de la Ville, on les en remercie. Sur la subvention au Centre Dramatique National, il y a un réel effort de fait depuis la nouvelle gouvernance, donc qui a mis en place deux nouveaux directeurs qui essaient de ne pas impacter, voyez, de variations même s'il y a de l'inflation, et donc ils ont accepté donc de rester à 234.000 €. Concernant le CCAS, donc dans le contexte crise Covid et pas crise Ukrainienne parce qu'on n'avait pas encore les éléments et on ne les a pas encore sur éventuellement l'évaluation et la durée de l'assistance qu'on devra apporter, mais vous voyez qu'il y a une augmentation significative de 6,7 % au CCAS pour 796.000 €, voilà. Ensuite, il y a différentes choses dont notamment le budget Eurocéane qui baissent dans le cadre de la contribution Ville à -26 %. Je ne vous cache pas que je suis inquiet compte tenu de l'évolution du coût des fluides sur notre capacité éventuelle à tenir mais, ça, c'est pareil, c'est lié à l'Ukraine, on ne peut pas le savoir avant, donc peut-être que ça sera un peu plus compliqué. Voilà globalement sur les sujets qui concernaient les subventions et participations.

Sur la dette maintenant, les intérêts d'emprunt conformément à la stratégie et donc au résultat que nous visions, eh bien, nous avons les intérêts d'emprunt versés aux banques qui continuent à diminuer de 7,54 %. L'encours de la dette par habitant est de 675 € et qui reste inférieur à la moyenne de la strate qui est à 862 € par habitant. Concernant les produits et services des domaines de la gestion courante ; concernant les produits et services, vous avez un certain nombre de produits et services qui sont liés à des domaines,

donc, la culture 213.550 € avec, voyez, une augmentation de 4,17 % qui n'est pas liée à une augmentation des prix mais qui est liée à notre volonté d'augmenter la fréquentation. Concernant la petite enfance, la variation est due notamment à des financements État et à la reprise des activités post Covid, donc ce n'est pas non plus une augmentation des prix puisque les prix, globalement, sont restés stables sur les tarifs Ville, voilà. Sur la jeunesse, on anticipe un peu moins que ce qui avait été prévu l'an passé. Sur la restauration municipale, on est ISO bien que les contraintes qui vont peser sur nous de par la loi Egalim d'une part mais, ça, on l'avait maîtrisé, mais avec l'augmentation quasi assurée de l'alimentation nécessitera, bien évidemment, une réactualisation mais on verra quand et comment. Concessions cimetières, voilà, il y a un peu plus. Permis de stationnement, donc, ça, c'est l'occupation temporaire des espaces publics de la Ville, donc ils sont en forte progression parce qu'on a eu des demandes d'occupation. La publicité et le Mag, compte tenu de son attractivité, les actions par les services, on n'envisage aucune augmentation importante mais ce n'est entre guillemets « que 4.100 € d'augmentation », donc ça fait quelques partenaires à trouver en plus pour notre financement du Mag. Voyage des aînés, c'est constant et, donc, la totalité de ces produits est de 1.626.484. Les tarifs contribuent bien évidemment au fonctionnement de la Ville mais sur le budget global, ce n'est pas de là, en vérité, que vient la ressource principale. Elle vient principalement donc de nos Taxes Foncières et, très marginalement, des personnes qui ont des résidences secondaires à Mont-Saint-Aignan qui, comme vous le savez, résidences secondaires qui continuent à payer la Taxe d'Habitation. Donc, le produit attendu de la Taxe d'Habitation est de 280.460 €, le produit de la Taxe Foncière avec des taux inchangés, c'est un fait important, est de 12.764.418 € et le foncier bâti 46.194 €, voilà.

Ensuite, donc, une autre forme de représentation qui élargit la vision puisque, là, on a vu la fiscalité directe locale et, là, vous voyez en plus, en fait, les différentes sources de revenus qui sont les nôtres sur la DSC, la Dotation de Solidarité Communautaire, pour 351.000, taxe sur les droits de places 22.000, taxe sur les consommations finales électricité 380.000, donc, là, c'est un effet tarif, le 8,6, ce n'est pas nous qui augmentons le coût de la taxe, taxe locale sur la publicité donc 60.000, ce n'est pas une augmentation de tarif mais simplement une augmentation des déclarations suite à nos contrôles et taxe additionnelle aux droits de mutation, donc c'est l'activité traditionnelle de mutation d'un bien : "je vends un bien, je paie une taxe" et, du coup, des droits d'enregistrement et, donc, du coup, la Ville reçoit quelques émoluments par rapport à ça.

Donc, page 28, on zoome plus particulièrement sur les dotations forfaitaires, autrement appelées la DGF, donc, qui baissent faiblement à Mont-Saint-Aignan mais c'est un peu la problématique de toutes ces annonces parfois un peu présidentielles, c'est que, vous le savez, enfin vous le vivez en tant que citoyens, c'est un peu des jeux de chaises musicales. Je rappelle que l'on a perdu quasiment, depuis notre arrivée aux affaires, 5 millions d'euros cumulés de DGF et ce n'est pas la remontée, vous le voyez, de la population qui nous fait compenser la perte de 100.000 € de la DETR, bon, voilà, mais c'est un pari qu'on a fait sur le développement et le maintien de la Ville au-dessus de 20.000. Donc, la DSU, elle progresse de 3,2, là, c'est aussi une décision de l'Etat, donc on peut souligner que la DSU est plus favorable pour nous. La dotation nationale de péréquation est plus favorable, à la marge, de 20.000 €. Financement de la petite enfance, là, c'est lié, je vous le disais tout à l'heure, à la reprise des activités, hein, ce n'est pas une augmentation de 32, c'est juste la constatation que l'activité reprend, voilà. Financement et jeunesse, CAF et Département, donc, là, on peut saluer l'action du Département et de la CAF qui aident beaucoup les dispositifs. Le fonds de péréquation de la Taxe Professionnelle, donc 125, c'est zéro. Compensations d'exonérations fiscales, donc c'est quand l'Etat décide des exonérations donc c'est 46.000 € et le FCTVA 25 €, dans le divers, 118.000. Sur les autres recettes d'investissements et de subventions d'équipement, donc elles sont estimées à 686.000. On peut noter le financement qui est, en fait, ventilé par la Métropole, qui s'appelle le FACIL, qui nous permet d'apporter un certain nombre de financements, ce sont des dispositifs obligatoires, c'est, dans le cadre de la

gouvernance, les maires et la majorité en place s'entendent sur des modalités, des dispositifs qui sont automatiques, il n'y a pas de fait du prince, c'est très, très bien structuré. Financement du Département, donc, qui nous aidera sur les travaux padels, rénovation d'Ecole Saint-Exupéry, la phase 3 de la vidéoprotection, l'État nous aidera pour 50.000 €, les travaux de toiture de la maison de l'Enfance. Quelques autres financeurs divers 292.000 €. Je ne reviens pas sur la DETR, j'en ai parlé. La cession de la maison du Village qui est estimée à 500.000 € et qui devra faire l'objet donc d'une vérification définitive par les Domaines puisque, vous le savez, c'est dans le processus, là c'est une estimation. Le FCTVA, voilà, de 305.000 et pas de recours à l'emprunt.

Très rapidement, je vous l'ai dit, l'essentiel sur, finalement, la vue d'ensemble du budget Eurocéane et donc la contribution que la Ville allait devoir y verser, on est plutôt, là, arrivé sur l'hypothèse basse de budget et de contribution de la Ville et tout ça sera révisé forcément dans le cadre du nouvel appel d'offres pour la Délégation de Service Public à la piscine. Voilà, Madame le Maire, ce que je pouvais vous dire et transmettre sur le budget.

Catherine FLAVIGNY : Merci, merci beaucoup. Alors, écoutez, j'ouvre le débat et je vais faire comme j'avais fait pour le ROB, je vais vous demander de pouvoir vous exprimer et puis ensuite on pourra répondre une fois que vous vous serez tous exprimés comme vous le souhaitez. Alors qui souhaite démarrer ? Mme Nicq-Croizat, allez-y.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Merci Madame la Maire. Il est manifeste que, comme chaque année, l'exercice a été fait à l'envers, c'est-à-dire que le budget primitif était calé avant même de tenir le débat sur les orientations budgétaires, ce qui fait qu'il n'y a pas ou très peu d'évolutions entre le rapport qui nous a été soumis début février, il y a un mois, et celui-ci. Formellement, rien ne vous en empêche mais cela met bien en évidence que vous n'avez que faire de l'avis des groupes minoritaires et du débat démocratique. Nous formons des groupes minoritaires, et non pas nécessairement d'opposition, et cela résulte des modalités de composition du Conseil Municipal mais vous feriez bien de ne pas perdre de vue que la liste de M. Holé et la mienne ont même enregistré, au cumul des votes exprimés, plus de suffrages que la vôtre, Madame la Maire, et que votre faible score lors des dernières élections s'est élevé à environ 17 % des inscrits. Nous représentons donc des valeurs, des idées, des attentes qui sont largement partagées par nos concitoyens, cela devrait vous inciter à un peu plus de respect et d'écoute aux avis que nous formulons. En l'occurrence concernant les orientations prises au travers du budget 2022 et pour les années suivantes, les élus de la minorité convergent dans leurs analyses et soulignent tous le manque d'ambition de votre programme, le décalage entre ce qui constitue vos priorités et les réels enjeux de notre commune et se retrouvent tous également pour juger très préoccupante votre stratégie de cessions immobilières et son manque de discernement sur les pertes occasionnées en termes de qualité de vie pour les habitants et les usagers. Pourquoi est-ce, selon nous, une menace pour l'avenir ? Pourquoi est-ce vraiment une mauvaise affaire pour notre commune ? Vous voulez financer un programme de travaux devenus nécessaires par votre négligence sur une partie des équipements publics en faisant définitivement le sacrifice d'une autre partie de ces équipements et de mètres carrés de foncier public alors même qu'ils sont actuellement utilisés. Ils accueillent des services publics, des activités associatives et utiles puisque nous manquons, en fait, déjà, d'espaces de locaux associatifs en particulier et ce sans rien proposer pour restituer cette offre sous une autre forme. Il est faux de prétendre que c'est l'étude SDI qui nous incite à diminuer notre taux d'équipement. Cette étude constate que nous disposons d'un parc qui équivaut à 3,2 m² par habitant quand la moyenne est de 3,3 pour les villes comparables, les villes entre 10 et 20.000 habitants avec un rayonnement métropolitain. Ces espaces que vous voulez retirer de leur fonctionnement au service du public vous allez les céder à la spéculation immobilière privée qui, en quelques années, a déjà grignoté tous les espaces encore mobilisables à Mont-Saint-Aignan, sans aucun frein, sans aucune régulation de votre part. Vous avez laissé

et parfois même pris l'initiative de bétonner la Ville depuis huit ans comme jamais depuis l'urbanisation du Plateau dans les années 60-70 mais alors il y avait au moins une stratégie, un schéma directeur. On a ainsi vu fleurir partout les mêmes programmes Bouygues, Eiffage, Cap Horn, Nexity et autres parfois plus sélects mais pas plus imaginatifs pour autant. Le tartinage se poursuit et on trouve actuellement des palanquées de chantiers en cours ou à venir, j'en ai répertorié 16 sur un site qui s'appelle "Trouver un logement neuf.com" au Village, à Saint-André, rue des voûtes, etc., etc. qui sortent tous des logements à des coûts exorbitants et, bien sûr, sans partie sociale, sans aucune partie sociale. En restreignant le périmètre de la sphère publique à peau de chagrin alors que sa vocation est de permettre de soutenir la vie en commun, les initiatives citoyennes, le dynamisme associatif vous nous privez des richesses, de nos atouts garantissant que les gens se croisent, agissent ensemble et interagissent, que chacun et avant tout les moins favorisés aient des chances de s'intégrer dans une vie en collectivité épanouissante. Et en livrant ces espaces actuellement publics à la voracité du secteur privé vous allez donc continuer à alimenter un processus spéculatif qui ignore les vrais besoins de la population et les équilibres de notre territoire. Plus d'habitants, on n'est pas contre mais à condition que la mixité soit recherchée mais surtout moins de place pour le partage, le vivre ensemble. C'est votre projet politique, on ne le partage pas, d'autant que rien ne nous dit où sera votre limite et même s'il y en a une. Les travaux à financer cette fois concernent de simples remises à niveau. Le rapport parle d'entretien et modernisation, à juste titre, pour l'existant conservé et pas du tout de la transition écologique, il faudra bien, malgré ce que vous en dites, engager pour réduire nos consommations et sortir des énergies fossiles. Si ce n'est pas par engagement sincère pour le climat ou par respect de la loi, le contexte de la guerre en Ukraine montre bien que la problématique énergétique aurait dû depuis longtemps être notre priorité absolue. Si on suit votre logique, comment allons-nous financer cette nouvelle étape d'investissement qui devrait déjà s'imposer et à défaut qui nous sera imposée tôt ou tard ? Qu'allons-nous vendre aux enchères la prochaine fois ? La mairie ? Le centre sportif que vous n'avez pas voulu protéger par un règlement de zone spécifique lors de l'élaboration du PLUI ? Décidément, il est selon nous, dangereux de commencer à emprunter cette voie, c'est une fuite en avant. Votre seul argument en défense consiste à prétendre que les contraintes du budget des collectivités conduisent inévitablement aux décisions que vous prenez, autrement dit il n'y a pas d'alternative et vous seriez les seuls en capacité de le comprendre tandis que, en pointant d'autres leviers possibles, nous serions des irresponsables ou au minimum des incompetents. Vous pouvez toujours tenter de disqualifier nos propos en nous reprochant de ne pas avoir suivi de Master en gestion mais ce que les citoyens attendent de leurs élus c'est l'écoute de leurs besoins, une vision claire et partagée de la façon dont ils vont faire évoluer le territoire et surtout le sens de l'intérêt général. Ce n'est pas la réduction de chaque sujet à une vision comptable d'inspiration néolibérale qui voit les équipements publics et les services à la population comme des charges plutôt que comme des ressources, des biens communs à préserver. Vous ignorez nos alertes et la maquette du budget ne marque aucun infléchissement par rapport au débat que nous avons eu le mois dernier sur les orientations ou alors, si, à la marge, comment résister à la mauvaise foi qui est la vôtre concernant la dotation du CCAS ? Vous parlez dans le rapport qui nous a été transmis d'une hausse de 50.000 € destinés à améliorer sa capacité d'action et c'est aussi la façon dont vous présentez les choses dans le *Mag*, on aimerait bien, mais c'est très étonnant car à l'étape précédente, dans le ROB, vous aviez écrit « le budget du CCAS n'échappe pas à la hausse des prix et, à ce titre exceptionnel, il est prévu de lui verser une allocation complémentaire de 50.000 € pour compenser la hausse des fluides, des contrats de prestations de services, les coûts d'assurances du personnel ». J'observe que, ce soir, vous êtes revenus à cette formulation mais, voilà, on a bien cru quand même, un moment, que c'était de l'argent magique qui pouvait servir deux fois, on est rassuré. Nous ne pouvons que nous opposer à ce budget pour toutes les raisons que nous avons très largement développées lors du débat de février et sur lesquelles je ne vais donc pas revenir

en détail d'autant que nous constatons que vous refusez même notre demande de consacrer un temps qui nous paraît pourtant plus que légitime, indispensable, à l'expression des habitants et des acteurs concernés par les équipements que vous entendez sacrifier car nous trouvons déjà, à l'ordre du jour de ce Conseil, des délibérations qui vont enclencher la vente des biens publics, ce qui nous donnera l'occasion d'intervenir à nouveau sur ce sujet ce soir. Donc, nous voterons contre le budget principal de la Ville et le budget annexe d'Eurocéane pour 2022.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme-Nicq-Croizat. Qui souhaite prendre la parole ? M. Riou.

Alexandre RIOU : Merci Madame le Maire. Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 3 février dernier nous sommes amenés, aujourd'hui, donc à nous prononcer sur le budget primitif de l'année 2022 pour notre commune qui n'est ni plus ni moins que la traduction chiffrée des orientations déclinées et débattues. Sans grande originalité, nous retrouvons donc l'ensemble des lignes comptables destinées à mettre en application, pour l'année en cours, les grandes orientations présentées à la fois à court terme mais aussi dans le cadre de votre projet de mandature. Nous nous sommes longuement exprimés lors du débat d'orientations budgétaires en pointant les nombreuses lacunes, les nombreux manques, les nombreuses contradictions des politiques qui sont les vôtres pour notre commune. Je serai donc bref afin d'éviter de trop nombreuses répétitions. Cependant, je souhaiterais mettre l'accent sur quelques points qui nous semblent important de souligner dans le cadre de cet exercice. Parmi les grandes orientations déclinées, vous faites de 2022 l'année de la modernisation et de l'entretien avec un certain nombre de mesures concrètes telles que le remplacement des huisseries de l'École Saint-Exupéry, l'installation de faux-plafonds à l'École du Village et au gymnase de l'École Camus. Il s'agit de mesures que nous ne pouvons guère critiquer mais qui s'inscrivent davantage dans un entretien nécessaire que dans la volonté de réelle modernisation des infrastructures au profit de l'indispensable adaptation aux changements brutaux auxquels nous sommes confrontés. Plus globalement, la transition écologique apparaît comme un domaine transversal, vous l'avez répété à l'envi lors des échanges précédents et nous en avons bien pris note. Néanmoins, cela nous apparaît davantage comme l'arbre de l'action isolée qui cache la forêt du manque d'ambitions en la matière. Une politique de transition qui ne prend pas suffisamment à bras le corps les vrais enjeux, les enjeux majeurs auxquels il nous faut répondre dans l'urgence. L'isolation thermique des parcs de logements privés, c'est là un enjeu primordial. En effet, dans le contexte sans précédent de hausse des énergies, cette politique alliant transition écologique et pouvoir d'achat prenait déjà tout son sens mais dans le contexte géopolitique mondial, aussi critique qu'incertain, dont les répercussions économiques et financières se font déjà sentir avec une menace à court terme sur nos approvisionnements stratégiques, toutes les économies d'énergies qui peuvent être réalisées doivent être réalisées. Or, c'est là un point crucial qui revêt une importance encore plus grande que celle qu'elle pouvait avoir jusqu'à présent. Lors de la campagne municipale, dans votre programme, vous indiquiez mettre en œuvre, vous indiquiez, pardon, que vous mettiez en œuvre des actions pour les copropriétés en faveur d'une aide à l'isolation thermique en lien avec les autres acteurs, dont la Métropole. Or, zéro euro sont fléchés en ce sens. Où sont ces aides ? Où sont les embryons d'actions menées conjointement avec la Métropole ? Transversalité des actions ne doit pas rimer avec dilution car c'est bien que des choses soient entreprises, nous ne le nions pas, elles sont insuffisantes, elles ne sont pas assez ambitieuses et nous le critiquons d'autant plus à l'aune des urgences actuelles.

Autre point sur lequel nous souhaiterions poser notre loupe, la question de la centralité et de la requalification de la place Colbert et ses zones alentour. Nous ne reviendrons pas dans le détail de nos nombreuses interventions, interrogations à ce sujet. Cependant, permettez-nous, une fois encore, de vous signifier notre profonde incompréhension sur le chemin emprunté. Une fois encore, nous ne voyons pas de ligne claire se dégager, nous ne

voyons pas vos buts avoués. Absent lors de la campagne, ce projet réapparaît en début de mandature, puis dans le projet de mandature avant de disparaître du ROB pour réapparaître de plus belle lors de ce Conseil Municipal tant dans le budget que dans une délibération annexe. Si nous soutenons le projet de centralité autour de l'axe Colbert/Coquets, nous ne soutenons pas n'importe quel projet sur cet espace et nous voulons veiller à la préservation de l'équilibre fragile entre les deux ensembles qui ne drainent pas les mêmes types d'habitants. En outre, si nous comprenons le fait que ce projet prendra du temps, nous observons surtout une forme de reculade qui laisse à penser une volonté de reporter ce sujet brûlant qui ne manquera pas de susciter de nombreux débats pour le mandat suivant. En effet, comment décemment imaginer autre chose alors que les sommes budgétées pour ce projet sont de 10.000 € par an jusqu'en 2026 ? Nous notons également un début de participation citoyenne amorcée, ce qui, à coup sûr, si elle est bien réalisée serait un indéniable élément de modernité pour Mont-Saint-Aignan. Passé ce léger trait d'humour, idem, nous demeurons perplexes quant à une association citoyenne à géométrie variable dans les projets de la commune. D'un côté, vous souhaitez lancer une concertation sur la requalification de la Place Colbert, très bien, c'est nécessaire, c'est indispensable. Pour autant, vous vendez en parallèle la maison du Village, un haut lieu de ce quartier, dont l'utilité, l'usage n'est plus à démontrer, à commencer par l'association au Village-Vatine. Force a été de constater que cette mise en cession s'est faite de manière totalement opaque, sans la moindre concertation avec les principaux concernés alors que les projets pouvaient être envisagés pour la pérennité de ce beau lieu du patrimoine municipal, y compris des solutions pouvant permettre le maintien dans le patrimoine tout en générant des recettes pour la commune. J'entends déjà les contre-arguments, planification dans le cadre du SDI, « vous voulez dépenser en creusant le déficit », « irresponsabilité », etc. Or, la stratégie de cessions patrimoniales adoptée, si elle permet de générer des liquidités immédiates, entretient une vision court-termiste car, dès lors que cet argent est réinjecté, il disparaît et les biens vendus ne sont plus exploitables.

Un autre aspect, objet de nombreux débats entre nous, qui nous préoccupe particulièrement, la question sociale. Une fois encore, nous ne disons pas que rien n'est fait, pour autant nous voyons une énième fois un manque d'ambition, un décalage avec les urgences de la situation sociale qui s'accroissent d'année en année. A ce titre, nous pouvons citer deux exemples concrets. D'une part, concernant le "bien vieillir", un des piliers de votre programme social, nous voyons que le sujet de la Résidence Saint-Louis, évoqué dans le programme de mandature, a disparu et que la quasi totalité de la charge du vieillissement incombe au CCAS, lequel voit ses tâches, ses missions complexes se multiplier sans pouvoir bénéficier de moyens adéquats pour y répondre de manière optimale. D'autre part, la hausse exceptionnelle de 50.000 € dédiés au CCAS afin de fournir du matériel numérique indispensable à la bonne réalisation des missions et permettre de contribuer à la résorption de la fracture numérique auprès des publics les plus fragiles. Or, il s'agit ici d'un simple mécanisme de rattrapage destiné à palier un besoin criant qui n'était plus tenable. Nous ne constatons pas un effort massif à destination desdits publics comme nous le demandons. Force est donc de constater, dans la lignée de nos interventions depuis le début de la mandature et du Débat d'Orientations Budgétaires du mois dernier, que les objectifs louables que vous mettez en avant sur le papier se heurtent à la réalité de l'incapacité à les concrétiser politiquement et financièrement.

Enfin, un dernier point que je souhaiterais aborder, et je connais d'ores et déjà la réponse qui sera formulée, la question du désendettement de la commune. Bien sûr, une stratégie de poursuite de l'assainissement budgétaire ne peut être attaquée en soi, qui le ferait. Pour autant, nous dénonçons le narratif de cette stratégie qui consiste à produire des scénarii de la trajectoire empruntée et d'extinction de la dette fixée à l'année 2038, destinés à mettre en avant une gestion saine des finances de la commune. C'est la ligne du prix car, en finances publiques, le désendettement pour le désendettement n'existe pas, ce n'est pas une stratégie utile et souhaitable. Le désendettement n'a pour seul objectif que de

permettre une reconstitution des capacités d'emprunts afin de financer de nouveaux projets structurants pour le territoire. Vous le savez pertinemment et la prochaine équipe qui sera aux responsabilités en 2026, quelle que soit sa couleur, sera contrainte de réemprunter qu'importe les taux du moment. J'en veux pour preuve le fonds de roulement de l'investissement local qui, d'après les projections, sera de 2,3 millions, soit à peine 300.000 € au-dessus du seuil d'alerte et qui nécessitera d'aller chercher des financements pour soutenir les projets futurs apportés pour le territoire, ses habitants, son attractivité, et ils seront nombreux. Pour ces raisons mais aussi celles développées lors du débat d'orientations budgétaires, nous voterons contre ce budget. Je vous remercie.

Catherine FLAVIGNY : Merci M. Riou. Oui, M. Holé, je vous donne la parole.

Stéphane HOLE : Merci Madame le Maire. Donc, les deux délibérations, en fait, que vous soumettez appellent de notre part les observations suivantes. Sur la forme, le rapport est bien structuré et la présentation par orientation permet de mieux comprendre les propositions soumises, donc je l'ai souligné parce que ce n'était pas forcément le cas l'année dernière. Sur le fond, comme nous l'avons indiqué lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, nous restons convaincus que ce budget manque d'ambition et que des marges de manœuvre budgétaires existent pour porter des projets nouveaux sans compromettre l'équilibre budgétaire et sans augmenter les impôts comme nous nous y étions engagés dans notre programme. Les cessions sont le seul mode de financement que vous privilégiez pour les investissements, il existe cependant d'autres voies de passage alternatives ou complémentaires que vous avez écartées. Pourquoi refuser de recourir à l'emprunt quand les taux sont encore bas d'ailleurs ? Comme le projet le mentionne, l'encours de la dette est de 675 € contre 862 € pour la moyenne de la strate et baisse d'une année sur l'autre. En augmentant cet encours d'à peine un million, nous dépasserions à peine les 720 €. Avec ce million d'euros supplémentaires, vous pourriez engager une rénovation de l'Ecole Curie dont l'état est qualifié de critique dans le Schéma Directeur Immobilier. S'agissant de la rénovation de la place Colbert, vous renvoyez à l'échéance de 15 ans l'aboutissement d'un projet urbain concerté concernant la centralité de cette place. Nulle commune ne repousse ses projets de réhabilitation de centre-ville à des échéances aussi lointaines. Pourquoi tarder ? N'existe-t-il aucun projet ? N'avez-vous pas déjà élaboré des orientations alors que vous êtes maire pour un second mandat ? Des échéances intermédiaires devraient être envisagées et, notamment, l'accessibilité de la place à tous. Nous pensons notamment à l'état de la chaussée. Vous ne pouvez pas attendre 15 ans et l'achat de tous les parkings pour avancer sur ce projet. S'agissant des différentes orientations :

- Orientation 1 : sans reprendre tous les points, nous signons positivement les investissements fléchés à hauteur de 166.000 € pour l'entretien des bâtiments municipaux affectés au culte ;
- Orientation 2 : l'ambition semble en contradiction avec la baisse de 16 % des dépenses de fonctionnement pour la police municipale d'autant que le recrutement de deux agents de surveillance de la voie publique est inscrit en charges de personnels. Qu'est-ce qui justifie une telle baisse alors que le rapport de présentation insiste sur l'augmentation des vols par effraction ?
- Orientation 3 : pas d'observation.
- Orientation 4 : nous partageons les priorités communales affichées et les actions engagées s'agissant des maintenances des écoles et du centre de loisirs. Nous saluons en particulier le travail engagé sous le pilotage de Mme Tourillon qui a mené avec les parents et les équipes pédagogiques un projet novateur qu'il convient de souligner. Nous avons néanmoins besoin de précisions concernant le coût de ce projet qui nous avait été présenté à 150.000 €, estimés dans le ROB à 190.000 € et budgétés dans ce rapport à 240.000 €. S'agissant de l'Ecole Camus, nous attendons

des précisions sur l'économie générale du projet qui s'appuie sur une vente d'une partie significative des terrains, aujourd'hui, affectés aux jeunes. Nous craignons que les espaces végétalisés de cette école qui seront vendus soient transformés en espaces immobiliers anéantissant d'un côté ce qui constitue une avancée de l'autre. Encore une fois, nous regrettons qu'aucun projet ne soit identifié pour l'Ecole Curie. Les actions engagées pour les personnes âgées et celles qui sont en précarité sont portées principalement par le CCAS. La valorisation de la dotation n'est pas suffisante mais nous espérons qu'elle s'inscrit dans une dynamique que l'on pourra observer les prochaines années. Si le CCAS ne relève pas de ce rapport, je voudrais souligner le remarquable travail de Mme Paquier et de ses équipes sous la conduite de Mme Chabert. Les projets y sont variés, réfléchis et évalués et nous espérons que la candidature du CCAS soit récompensée. Enfin, je ne peux que me réjouir de la labellisation prochaine d'un espace "France Services" à Mont-Saint-Aignan, le seul programme qui proposait cette labellisation étant le nôtre ;

- Orientation 5 : s'agissant de la gestion du patrimoine, nous approuvons la rénovation de l'Ecole Camus dans son projet mais sans connaître encore les modalités. Comme nous l'avons déjà dit, le Schéma Directeur Immobilier n'est pas complètement exploité.

En conclusion, en raison des choix d'investissement qui mériteraient de conforter davantage la rénovation des écoles, des études encore promises pour la rénovation de la Place Colbert reportée à 2037 et même si le projet de budget présenté comporte des dépenses dont les finalités sont positives, nous considérons qu'il manque d'ambition et de cohérence et, en conformité avec les points que nous avons portés lors du débat sur le ROB, nous voterons contre cette délibération et la délibération 6.

Catherine FLAVIGNY : Merci M. Holé. On reprendra de toutes les façons les délibérations une par une pour les pointer comme il faut. Je vais demander s'il y a un souhait d'expression de la part de nos adjoints. Oui, Mme Chabert. Je donne la parole à Mme Chabert.

Martine CHABERT-DUKEN : Merci Madame le Maire. Je voudrais quand même préciser qu'en ce qui concerne la subvention du CCAS, la Ville a quand même maintenu la subvention exceptionnelle de 100.000 € en rajoutant 50.000 € de subvention supplémentaire pour soutenir financièrement le projet social et poursuivre toutes les actions et les priorités comme la lutte contre la précarité. Le choix a été fait au CCAS mais je n'ai pas exposé le budget du CCAS puisqu'il sera présenté lors du Conseil d'Administration du 24 mars mais préciser que les choix qui ont été faits, de ne pas flécher systématiquement et uniquement des aides financières individuelles, mais de renforcer l'accompagnement des personnes par les travailleurs sociaux et surtout un accompagnement pour lutter contre la fracture numérique avec un conseiller numérique et un médiateur numérique. Je rappelle que le CCAS a un rôle facilitateur dans cette transition numérique pour ne laisser personne sur le bord de la route et maintenir l'interconnexion et le "Vivre ensemble" avec ce point numérique qui sera labellisé également, qui est labellisé également "Point CAF". C'était simplement un petit point que je voudrais apporter puisque nous avons fait le choix d'étoffer, excusez-moi du terme, les équipes du CCAS plutôt que financièrement de donner des enveloppes financières aux gens en grande précarité, voilà.

Catherine FLAVIGNY : Merci, merci Madame Chabert. Est-ce que quelqu'un souhaite aussi rajouter quelque chose ? Mme Tourillon, pardon ? Mme Maugé, oui, allez-y.

Claudie MAUGE : Oui je voulais dire quand même que, sur les 100.000 € qui sont attribués au CCAS, il s'agit de résorber le déficit du SPASAD, ce n'est pas un financement qui vient rajouter aux projets du CCAS.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Maugé. Tu veux dire un mot ? Non, bon, Mme Tourillon.

Stéphanie TOURILLON : Bonsoir à tous. Je voudrais répondre à M. Holé et ajouter un point aussi par rapport aux propos de Mme Maugé tout à l'heure, concernant les 240.000 € de végétalisation des cours. Vous avez complètement raison. A l'origine nous étions sur une estimation budgétaire de 150.000 €, nous avons fait évoluer ce projet, n'est-ce pas, qui concerne à la fois la cour que vous voyez sur la droite de Saint-Exupéry et la cour centrale, donc nous traitons maintenant deux cours. Pourquoi ? Parce qu'il y a, en fait, une logique de circulation et d'utilisation de ces deux cours-là. Donc, bien évidemment, on ne travaille pas sur 150.000 €, on travaille sur plus, on estime une centaine de K€ par cour, donc on arrive à 200 K€ et les 40.000 € restants, puisqu'en effet nous sommes sur cette prévision budgétaire, ça concerne plusieurs choses. Il y a en fait les services d'accompagnement pour le projet de végétalisation de l'année prochaine, bien sûr, qui restent à discuter, à valider mais qui est vraiment, évidemment dans la logique et vous parlez de Curie, M. Holé, tout à l'heure, voilà typiquement c'est le genre de choses qu'on voudrait pouvoir proposer à Curie Elémentaire notamment. Donc, on travaille avec des accompagnants sur le projet de cour pour une autre école d'ores et déjà, donc c'est dans le budget puisqu'il faut l'anticiper. Ce sont des accompagnants qui nous aident sur les plans, les esquisses, les rédactions de travaux par exemple, voilà, qui ont des compétences particulières et puis, dans les 40.000 €, il y a aussi le coût d'un bureau d'études sur la gestion de l'eau puisque nous travaillons bien sûr sur cet élément majeur n'est-ce pas, dans une végétalisation de deux cours, il y a la gestion de l'eau. Donc, ce qui est intéressant bien sûr aussi à se dire par rapport à ça, c'est que derrière il y a des subventions, c'est votre point, Mme Maugé, et en effet c'est important de rappeler qu'au-delà des 240.000 € qui sont des prévisions budgétaires, il y aura les subventions aussi qui viendront se greffer. On aura un coût final qui, bien sûr, ne sera pas du tout à hauteur de 240.000 € mais aujourd'hui, bien sûr, tant que les appels d'offres ne sont pas passés, etc. on n'est pas évidemment en capacité de parler de coût définitif. Donc, ça, c'était votre point sur la végétalisation.

Concernant Camus, donc, on veillera bien sûr à vous donner un maximum d'informations et c'est notamment, je pense, l'un des points qui sera abordé à la prochaine commission Enfance. En tout état de cause, ce qu'on peut dire aujourd'hui c'est que le projet est lancé. Il y a un programmiste qui travaille avec nous. L'objectif du programmiste c'est d'étudier l'espace nécessaire aux besoins de l'école, à tous les métiers présents dans l'école puisqu'il y a un certain nombre de choses, il y a plusieurs temps aussi, temps scolaires, périscolaires, etc. éventuellement extrascolaires. Donc, voilà, ce programmiste travaille pour définir en fait l'espace nécessaire puis il y aura une rédaction de cahier des charges puis il y aura la définition d'un projet, le choix d'un architecte etc., etc. Donc on est sur, voilà, un projet qui se déroule comme ça avait été fait pour Berthelot mais on pourra vous donner bien sûr davantage d'informations à la prochaine commission puisqu'on aura plus avancé.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Qui est-ce qui souhaite prendre la parole ? Mme Leclercq.

Christine LECLERCQ : Oui, par rapport toujours à l'Ecole Camus, le City Stade, il va être conservé ou vous avez des idées là-dessus ?

Catherine FLAVIGNY : Pardon.

Stéphanie TOURILLON : Merci. On a plusieurs scénarii, bien sûr, qui sont possibles. Donc, je pense qu'il serait de bon ton de garder le City Stade puisqu'il est ouvert, n'est-ce pas, au quartier. Donc, l'idée ce n'est pas de priver le quartier de choses dont il bénéficie déjà mais, bien sûr, vu son emplacement, il est pris en considération mais honnêtement l'objectif n'est pas du tout de supprimer le City Stade.

Catherine FLAVIGNY : Merci.

Christine LECLERCQ : Une question, là, par rapport au programmiste, vous avez fait des études ? Vous avez concerté les parents ? Est-ce qu'il y a eu une concertation avec les habitants autour ?

Catherine FLAVIGNY : Alors, je vais peut-être demander la parole deux secondes pour répondre à Mme Leclercq. Vous savez, Mme Leclercq, quand on parle d'une école, il y a une chose très, très importante, c'est de travailler d'abord avec l'Education Nationale, donc on est dans cette phase-là, voilà. D'accord ? Il y a le temps de l'Education Nationale, de la Ville, de ceux qui vont financer et de ceux qui vont travailler, etc. et puis, après, va venir le temps évidemment de la concertation avec les parents. Ce n'est pas encore tout à fait le temps, d'accord ? Mais, tout ça, ça va se décliner. Excuse-moi, Stéphanie, voilà. Peut-être un mot à rajouter ?

Stéphanie TOURILLON : Un simple mot quand même c'est que, bien sûr, les parents sont informés au-fur-et-à-mesure parce qu'ils nous posent d'ores et déjà des questions n'est-ce pas, donc on n'est pas du tout dans la rétention d'informations. Donc, bien sûr, on leur a expliqué qu'il y aura une étape dans laquelle ils seront impliqués, comme on le fait d'ailleurs pour la végétalisation des cours. On ne le fait pas entre nous et nous-mêmes, pas du tout, donc c'est vraiment une invitation à imaginer en fait ce que pourra être cette école pour leurs enfants et à quoi pourra ressembler le quartier avec ce prisme-là, donc oui, oui, c'est complètement participatif et ça implique aussi les enfants d'ailleurs. On n'oublie pas les enfants !

Catherine FLAVIGNY : Bien sûr ! Merci. Alors Gaëtan Lucas souhaite dire un mot. Gaëtan.

Gaëtan LUCAS : Oui, je voulais m'exprimer un petit peu sur le sport aussi parce que je vois que, la modernisation ce n'est pas que les faux-plafonds et les huisseries. Sur le tennis-padel en particulier qui va arriver, il y a une vraie dynamique nouvelle qui est recherchée et il y a aussi un vrai besoin profond de rénover les installations existantes. Et puis, s'amorcent aussi, vous l'avez compris, le chantier ou des gros travaux du centre nautique et, là aussi, on est à mon avis sur une dimension un petit peu qui va au-delà de ce que j'ai pu entendre mais, voilà, l'idée c'est bien de cultiver toujours l'identité forte du sport dans la Ville, je pense que, ça, c'est un des marqueurs de notre cité et c'est important d'accompagner tous les acteurs puisque la Ville est surtout en accompagnement, on a un tout petit service, je le dis souvent, donc des budgets de fonctionnement qui sont petits mais des budgets d'investissement qui sont grands. Et puis, je voulais avoir une petite note un petit peu optimiste aussi parce qu'on sort d'une crise quand même compliquée pour les acteurs du sport et, voilà, le renouveau, je l'espère, va arriver maintenant pour plus de sport bien-être, de sport santé, à travers tous les dispositifs de nos associations bien sûr mais aussi pourquoi pas de nos parcours urbains et je vois la dynamique "Terre de jeux" aussi. Je me tourne vers ma voisine, Stéphanie Tourillon, parce que je crois que c'est un bon vecteur aussi pour le milieu éducatif. Donc, voilà, un petit peu aussi tout ce qu'il y a dans ce budget.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup Gaëtan. Alors, peut-être, je passe la parole à François VION.

François VION : Merci. Je vais faire juste une toute petite digression mais c'était dans l'intervention de Mme Croizat, donc je rebondis dessus parce que, quand on parle en fait de logements à Mont-Saint-Aignan, quand on dit "il faut écouter les besoins" mais que, de l'autre côté, en fait, à la Métropole, il y a un mouvement de masse pour dire "ben, finalement

on ne construit pas, on baisse les hauteurs", on met en fait les habitants de la Métropole dans une impasse, on le constate : hausse générale des prix de l'immobilier sur la Métropole par défaut en fait de constructions. Qu'est-ce qui se passe ensuite ? Et on a eu l'occasion d'en parler dans la commission Développement Durable, ben, finalement, quand il n'y a pas de place ou c'est trop cher, eh bien les gens qui soi-disant devraient être favorisés par notre Métropole, c'est-à-dire ceux qui voudraient éventuellement soutenir une Métropole écologique et sociale, pour chercher un logement il faut qu'ils sortent de la Métropole, voilà ce qui se passe, la réalité c'est ça. Et qu'est-ce qu'on fait quand on sort de la Métropole ? Eh bien, quand on va travailler à la Métropole, on prend sa voiture et, en fait, on contribue à un renforcement des émissions de CO². Alors, ce que je veux dire, au travers de cet exemple, c'est qu'on ne peut pas dire tout et son contraire. On ne peut pas dire "zéro artificialisation nette" et dire "à Mont-Saint-Aignan on construit" quand Bois-Guillaume fige tous les projets parce que votre majorité, à Bois-Guillaume, a bloqué les projets immobiliers, pas à Mont-Saint-Aignan, sauf qu'à Mont-Saint-Aignan, quand vous voyez effectivement dans "Se loger" ou autres il y a des offres, ben, c'est pas formidable ! Plus il y a d'offres, plus les prix baissent et plus les gens peuvent accéder au logement ! Donc, Mont-Saint-Aignan a une politique tout à fait remarquable par ailleurs puisqu'elle a limité les impacts en fait de cette construction. Donc, quand vous accusez le maire de bétonner la ville depuis sept ans mais les bras m'en tombent. Parce que, de l'autre côté, mais on va le voir après, vous nous donnez aucune solution. Donc, si on vous écoute, en fait Mont-Saint-Aignan est condamnée à la décroissance de sa population, ce qui aura des impacts budgétaires et puis finalement les gens iront habiter ailleurs, voilà et, ça, c'est pas bon non plus. Nos écoles ont besoin voilà d'être fréquentées, nos commerces d'être actifs et nous sommes, nous, effectivement pour une écologie raisonnée, pensée et pas simplement des invectives, et surtout quand on fait le contraire une fois qu'on est arrivé à la Métropole. Alors, ensuite, sur le budget plus particulièrement, alors l'opposition s'oppose, je trouve ça tout à fait normal, la critique est libre et vous pourriez proposer effectivement, comme je viens de l'illustrer dans l'habitat, éventuellement des choses alternatives. Et, d'ailleurs, vous nous faites le reproche entre le ROB et le budget de ne pas vous avoir entendus mais, pour vous entendre, il aurait fallu au moins formuler des propositions chiffrées, concrètes et qui puissent rentrer dans notre programme puisque je vous rappelle que nous avons été élus pour appliquer un programme qui est le nôtre et qui n'est pas le vôtre et si vous avez été battus c'est que les Montsaintaignanais ne voulaient pas de votre programme. Donc n'essayez pas de nous "refourguer" finalement les propositions que vous avez faites puisque les gens n'ont pas voté pour, on ne va pas les reprendre, ce n'est pas possible. Mais, surtout, ce que je vous reproche principalement c'est sincèrement de ne pas tenir compte de la situation financière de la Ville, vous en faites fi à plusieurs reprises. On fait des commissions Finances et vous continuez non seulement à ne pas proposer des alternatives mais vous proposez aussi de nous couper les fruits de cessions, je l'ai entendu tout à l'heure, et puis vous proposez, ça, c'est M. Holé qui le disait, des financements alternatifs mais alors je vais dire "c'est très vaporeux", personne ne sait ce que sont ces financements alternatifs

Christine LECLERCQ : Les emprunts.

François VION : Les emprunts alternatifs, oui, ben écoutez, c'est mon métier, alors, les emprunts alternatifs, c'est très intéressant, il faudra nous expliquer. Par ailleurs, vous attendez un Conseil Municipal pour faire des propositions et dire "on nous entend pas", jamais, d'ailleurs M. Holé n'était pas là lors de la dernière commission Finances du budget, jamais vous n'avez fait de propositions concrètes sur soi-disant...

Christine LECLERCQ : *Inaudible [...]* que M. Holé n'était pas là.

François VION : Bien, écoutez Madame, j'ai droit, écoutez...

Catherine FLAVIGNY : Chut, chut, non, non, vous parlez à votre tour ! C'est le tour de François VION, non, non, bon.

François VION : Le processus budgétaire, vous dénoncez le fait qu'on ne vous entend pas...

Christine LECLERCQ : Et, là, on dénonce les gens qui ne sont pas là.

Catherine FLAVIGNY : Vous parlerez à votre tour et vous l'avez déjà pris Mme Leclercq, à plusieurs reprises ! Alors, maintenant, vous écoutez, merci, on vous remercie.

François VION : Vous dénoncez le fait qu'on ne vous entend pas, moi, je suis désolé, quand M. Conil est là, on l'entend, on l'écoute, on discute. Je n'ai pas senti de reproches majeurs sur la méthode, sur le fonctionnement du budget de la part de M. Conil mais je n'ai pas eu non plus de propositions concrètes, chiffrées, adossées à la situation financière de la Ville. Donc, je suis obligé de vous le dire, que vous soyez là ou pas là, il y a aussi les mails, il y a aussi différentes formes pour s'exprimer et puis, vous savez, il y a une année, on n'est pas obligé d'attendre un Conseil Municipal ce soir pour, soi-disant, dire qu'il y a effectivement des capacités financières formidables qu'on n'aurait pas identifiées, pas exploitées. Je trouve que ce n'est pas du tout dans la co-construction que vous prétendez éventuellement supporter, voilà, donc on le constate, c'est tout, on le relève, voilà.

Ensuite concernant le SDI, ben, c'est pareil, ce n'est aucune proposition si ce n'est, en fait, voilà, continuer à garder un certain nombre de biens qui ont bien été identifiés, validés par tout le monde comme n'étant pas nécessaires. Je rappelle que la Ville a augmenté son patrimoine immobilier notamment au travers de l'opération Marc Sangnier, qu'elle continue, et que, un patrimoine ça évolue, voilà et que, contrairement, à ce que vous avez dit, pourtant ça a été dit, on ne va pas sacrifier la maison du Village puisqu'on va encadrer la vente pour faire en sorte justement que cet élément du patrimoine reste dans le patrimoine, mais l'usage public de ce bâtiment n'est plus adapté nécessairement à la centralité de nos besoins, voilà et donc, à un moment donné, et ben, si on ne vend pas, et puis si on continue à faire comme vous le souhaitez, eh bien, moi, je le dis aux Montsaintaignanais, très simplement, je l'ai déjà dit, c'est l'augmentation générale des impôts et pas de 1 %, ben, oui évidemment, évidemment puisque vous faites fi de la gestion financière, remarquez, on l'a déjà vu lors du projet Marc Sangnier. Je rappelle au passage, on a eu un surcoût de 11 millions d'euros et qui, aujourd'hui, nous handicape bien dans la situation de la Ville.

Alors, maintenant, je vais, vous permettez, je ne vous ai pas coupé et vous pourrez sans doute intervenir après mais il n'empêche que c'est vrai puisque le budget est, fait public, était de 6 millions d'euros, on atterrit à 17, voilà c'est public. Nous faisons donc tout ce que fait Alexandre Riou et Mme Nicq-Croizat, on nous reprochait de ne pas être assez actifs sur l'isolation thermique et sur la production d'énergies. Ah, vous oubliez une chose fondamentale. Je vous l'ai déjà dit en plus, c'est l'incompétence de la Métropole. Alors, vous voulez que les Montsaintaignanais paient deux fois, bon, très bien, ben, nous, non, on ne veut pas qu'ils paient deux fois. Par contre, je vous rappelle, il y a une délibération et c'est public mais je comprends que ça vous énerve, c'est tout à fait normal puisque je vous remets en fait dans le contexte de la situation, la Ville a adhéré à la SPL ALTERN qui est l'Agence Locale de la Transition Energétique Rouen Normandie dont la vocation est d'accompagner la transformation du territoire en matière de transition énergétique et environnementale à destination des villes, pour l'instant zéro, à destination des entreprises, pour l'instant zéro, et à destination des ménages, pour l'instant zéro. Je peux vous le dire, je suis membre du Conseil d'Administration d'ALTERN. Je ne le reproche pas à ALTERN puisqu'il y a un planning de déploiement qui a été décidé par la Métropole qui est

majoritaire au Conseil d'Administration que je comprends tout à fait et qui ne sont pas aujourd'hui en situation pratique d'avoir les effectifs pour nous apporter leurs conseils et permettre de faire des choses. Et j'ajoute que nous avons fait un travail déjà depuis deux ans avec Bertrand Camillerapp, avec les services d'identification des copropriétés qui sont dites "un peu délaissées" et qui posent des problèmes en matière de transition énergétique, on attend que vous. Alors, Mme Nicq-Croizat, puisque vous êtes vice-présidente de la Métropole, eh bien, faites en sorte qu'ALTERN ait les moyens. Côté de la Ville, tout ce que fait la Métropole en matière de transition énergétique, nous l'accompagnons sur le territoire, nous le relayons, d'ailleurs je signale que, lors d'un précédent Mag, ALTERN était citée et les coordonnées ont été données aux particuliers. Je rappelle que la Ville fait un effort concernant l'isolation des bâtiments puisque nous accordons une réduction de 25 % du foncier, c'est-à-dire que, là, on met de l'argent là où on ne devrait pas. Je suis membre de la commission Locale de l'Amélioration de l'Habitat de la Métropole, je n'ai vu aucune proposition de la part de votre majorité pour faire ce que vous demandez à la Ville et ce que vous demandez aux contribuables de Mont-Saint-Aignan de payer deux fois. J'en vois des dossiers mais ils ne sont pas sur notre territoire. Donc, prenez vos responsabilités, allez voir vos élus qui sont de votre majorité pour nous donner les moyens véritablement d'accompagner la transition énergétique et arrêtez de lancer des banalités telles quelles et sécurisez aussi les contrats parce que, quand on prend de l'énergie de votre côté, et bien, ça nous coûte 150.000 € qui n'étaient pas prévus, il faut que les Montsaintaignanais le sachent.

Concernant le projet de centralité, je ne veux pas détailler, je pense que ça va être redit un petit peu plus loin mais, tout de même, c'est une démarche longue, on n'a jamais caché que ça allait être une démarche longue.

Catherine FLAVIGNY : On l'a toujours dit.

François VION : Et je vous rappelle et vous le savez, que la Ville n'a pas non plus les moyens d'aller porter un investissement de 10 millions sur la place demain, personne n'a les moyens, quel que soit le maire, donc, sauf une augmentation générale des impôts. Sur juste la compréhension technique, Alexandre, la cible ce n'est pas le "zéro dette", ce n'est pas ça qu'on cible, ce qu'on cible, en fait, c'est de permettre à la Ville de récupérer des capacités pour emprunter. Aujourd'hui, notre ratio d'endettement donc est au maximum, on ne peut pas emprunter plus et, donc, il faudra attendre l'horizon de 2036-2038 non pas la baisse des capitaux mais la baisse des échéances, voilà, on est au maximum de l'endettement.

Catherine FLAVIGNY : Oui, on l'a déjà dit.

François VION : Deuxième élément, les 2 millions, il ne faut pas nous le balancer à la figure en disant « vous êtes en train de faire prendre un risque à la Ville, il y a un ratio réglementaire à 2 millions ». C'est faux, c'est une règle de gestion qu'on s'impose à nous-mêmes. On pourrait avoir un compte débiteur et avoir une ouverture de crédit, d'ailleurs qu'on a, parce que si jamais il y avait un problème, on pourrait l'activer, on a une sécurité financière. Les 2 millions d'euros, c'est nous qui nous les sommes fixés, on ne veut pas laisser la Ville à la fin de mandat avec -2.000.000 d'euros, voilà, on se met une contrainte, on ne vide pas toute la trésorerie de la Ville et je rappelle que c'est un ratio aussi prudentiel puisqu'il permettrait, en cas de difficultés, on ne sait pas ce qui peut se passer dans le monde dans lequel nous vivons, ben d'assurer quand même deux mois de salaire entre deux et un mois de salaire, donc c'est un ratio prudentiel qu'on se met à nous-mêmes.

Alors, le manque d'ambition, on nous reproche les cessions, on nous évoque des voies mystérieuses de financements, bon, on nous invite même à emprunter plus, voilà, emprunter plus mais le plan de souscription d'emprunts, on l'a déjà dit dès le démarrage, en fait, il est contraint par les capacités de remboursement de la Ville et on ne pourra

emprunter que pour la piscine, 3 millions, quel que soit le maire. La solution de repli que vous proposez est donc d'augmenter les impôts et on a dit qu'on ne le ferait pas, c'est normal, c'est dans notre programme mais, concernant le vôtre, je ne sais pas trop comment vous voulez afficher les choses. Donc, vous proposez plus de dépenses en fonctionnement, vous proposez moins de cessions sur les investissements et vous proposez plus d'investissements, voilà, mais une fois encore, comme d'habitude, ce sont des idées en l'air, il n'y a rien de chiffré, vous ne pouvez pas être en mesure aujourd'hui de nous proposer de retirer tel ou tel projet pour faire les projets que vous avancez. Donc, tout cela ne tient pas debout, voilà.

Concernant juste un petit point sur la remarque de Stéphane Holé sur France Services, alors c'est vrai que ce n'était pas détaillé dans notre programme mais ça fait partie, en fait, d'un projet Smart City et donc, ne vous étonnez pas, vous allez voir un certain nombre de choses émerger justement en matière de "Ville numérique" et c'est tout à fait normal puisque ça fait partie finalement de l'équipement normal d'une ville aujourd'hui que d'avoir cela, voilà. Donc, voilà, moi, les conclusions que j'en tire, c'est que, finalement, on a une opposition qui nous propose de dépenser plus, d'avoir moins de recettes et d'augmenter les impôts.

Catherine FLAVIGNY : Alors, si personne ne reprend la parole je vais, oui, M. Holé.

Stéphane HOLE : Je ne vais pas revenir sur le fond, ça n'a aucun intérêt vu la manière dont on se fait traiter par Monsieur le Premier Adjoint. Franchement, ce n'est pas la première fois qu'on se fait traiter d'incompétents, je trouve ça vraiment insupportable. Des inepties niveau Master de contrôle de gestion, enfin, dans un *Mag*, de la part d'une majorité municipale, ça n'a pas sa place non plus. Si on ne peut pas faire des propositions, si on ne peut pas discuter sur des orientations, à quoi ça sert ? Donc, on pose des questions, on le fait, je pense, poliment, on n'agresse personne, on aimerait que ce soit la même chose quand vous répondez, Monsieur le Premier Adjoint.

François VION : Moi, je pense que le débat, il est avant le Conseil Municipal, et oui, mais oui. Mais oui, vous nous sortez des artifices, là, ce n'est pas très sérieux, je veux dire et, après, vous me reprochez de vous donner les éléments financiers qui montrent, qui démontrent que ce que vous proposez n'est pas possible. Et donc si je ne répons pas en vous rappelant, en fait, quel est le cadre financier de la Ville, ce n'est pas le mien, ce sont les contraintes financières de la Ville et si vous n'acceptez pas que je vous dise ceci, cela, ce n'est pas possible, eh bien, vous pouvez aussi contrer et, moi, je vous y ai invité, en fait, en disant « ben, proposez-nous éventuellement des dépenses que vous seriez en mesure, vous, puisqu'il y a apparemment des économies possibles, il y a des investissements peut-être que nous avons décidés et qui sont inutiles », moi, je ne sais pas, moi, j'attends ce débat-là, mais ce débat-là, normalement il est dans les commissions, ce débat-là, ensuite, il est en commission Finances et il n'arrive pas là d'un seul coup. Alors autant Mme Nicq-Croizat, je comprends, c'est un débat, je dirais effectivement très politique, bon, il n'y a pas forcément énormément de propositions chiffrées, bon, ce sont des orientations mais, pour le reste, quand vous parlez de choses précises, moi, je suis obligé quand même de vous dire qu'on ne sacrifie pas le patrimoine, qu'on ne bétonne pas la Ville, que, par ailleurs, concernant les dépenses que nous engageons, elles sont utiles, nécessaires, priorisées et hiérarchisées. Ne m'en veuillez pas de vous le dire ce soir puisque c'est ce soir que vous formulez des choses dont on n'a pas pu débattre en amont. Donc, je suis obligé de vous dire que ce n'est pas possible. Je ne parle pas pour Mme Croizat parce que c'est général, donc, c'est général.

Catherine FLAVIGNY : Merci. M. Conil.

Pierre CONIL : Oui, je voulais juste faire une observation sur la manière dont les choses sont présentées. Vous venez de dire, M. Vion, tout de même quelque chose qui est assez énorme puisque vous nous dites que le Conseil Municipal, les séances du Conseil Municipal ne sont pas les lieux du débat, vous venez de le dire à l'instant. Vous renvoyez la discussion politique sur le budget aux commissions. Moi, j'ai une conception qui est tout à fait inverse et je crois que c'est la conception qu'on doit partager à savoir que le lieu, enfin les commissions sont le lieu d'échanges d'informations et, pour nous, de réception des informations que vous détenez parce que les services ont travaillé, ont présenté des projets et, au cours des réunions des commissions, nous prenons ces informations, nous posons des questions mais ça n'est pas le lieu et ça n'est pas, vous m'avez mis en cause et j'ai trouvé ça extrêmement désagréable tout à l'heure, et oui, comme étant celui qui assiste, qui ne dit rien et qui ne participe pas ou en tout cas pas de manière intelligente et compétente.

Catherine FLAVIGNY : Non, c'est le contraire.

Pierre CONIL : Et qui n'ouvre pas les débats. Mais non, je n'ai pas vocation et c'est la même chose lorsque nous sommes en commission, nous sommes actifs, nous posons les questions, nous préparons les commissions et nous recevons les informations que vous nous donnez. Mais c'est maintenant, c'est au cours des débats qui sont des débats publics devant, à l'intérieur du conseil Municipal, que les débats politiques s'ouvrent et lorsque vous nous informez, à l'occasion de la réunion d'une commission, qu'il va y avoir la cession d'une partie du foncier de l'Ecole Camus et que cette cession va représenter une certaine somme qui va servir à l'investissement pour la rénovation de l'école, nous entendons et nous prenons en compte ce message. Nous savons et vous le savez, et peut-être qu'on aurait dû le savoir plus tôt que cette école doit être reprise, restaurée, mais en même temps, vous nous donnez l'information suivant laquelle il va y avoir une construction puisque si ce terrain, si une partie de l'emprise foncière de l'école est vendue pour un prix de 2.100.000€, c'est ce qui est annoncé dans le projet, c'est vraisemblablement pour un projet immobilier conséquent. Nous en tirons des conclusions qui sont aujourd'hui celles qui consistent à dire que l'école va bénéficier d'une emprise foncière beaucoup moins importante qu'actuellement, que donc la qualité de vie des écoliers qui fréquentent cette école va être considérablement réduite par rapport à ce qui avait été conçu au départ, dans les années 60-70 lorsque cette école a été construite et qu'on avait déterminé...

Catherine FLAVIGNY : On va en reparler.

Pierre CONIL : Et qu'on avait déterminé qu'il fallait une emprise foncière importante pour que l'école maternelle et l'école élémentaire Camus bénéficient d'un environnement qui soit très profitable pour les enfants. Vous nous informez que vous allez réduire cette emprise et c'est au détriment des écoliers et, donc, nous en tirons les conséquences aujourd'hui pour dire que cette cession que vous allez entreprendre, elle va nuire à la qualité d'accueil des enfants, ça, c'est une première chose. Et, deuxième chose, c'est le débat politique que nous avons aujourd'hui, deuxième chose, vous allez entreprendre une opération immobilière vraisemblablement à l'identique de celles qui ont été menées au cours de ces dernières années et nous considérons qu'elle n'assure pas la mixité qui devrait être le cas pour toute construction sur le territoire de Mont-Saint-Aignan. Vous avez dit tout à l'heure que les gens partaient, ne venaient pas habiter à Mont-Saint-Aignan. Pourquoi ne viennent-ils pas habiter à Mont-Saint-Aignan ? Parce que c'est trop cher. Parce que c'est trop cher.

Catherine FLAVIGNY : Mais non, mais non.

Pierre CONIL : Il faut donc avoir des politiques

Catherine FLAVIGNY : Ils ne partent pas, non...

M. François VION : On parle de la Métropole.

Pierre CONIL : Oui mais, là, moi, je vous parle de la commune.

Catherine FLAVIGNY : Ils ne partent pas, ce n'est pas vrai.

Pierre CONIL : Je vous parle de la commune.

M. François VION : Soyez cohérent.

Pierre CONIL : Parce que si vous vendez si cher une partie du foncier de l'Ecole Camus c'est pour qu'il y ait une opération immobilière très profitable qui soit en place et qui ne va pas s'adresser à tous les publics, qui va s'adresser aux classes supérieures et c'est le projet que vous avez et nous, Mme Croizat l'a expliqué tout à l'heure, ça n'est pas du tout ce que nous souhaitons pour notre Ville. Voilà ce que je voulais dire.

François VION : Oui, j'ai dit que, ma remarque, d'abord, excusez-moi si vous n'avez pas, si je me suis mal exprimé, que du coup vous n'avez pas perçu l'hommage que je voulais vous rendre à la commission des Finances où vous participiez, où vous posiez des questions, etc. pour être dans la compréhension, donc, excusez-moi, si j'ai mal formulé mon compliment. Deuxième point, j'ai dit, concernant l'intervention de Mme Croizat, ce n'était pas le sujet de mon propos, c'est mon sujet de propos parce que je prends dans l'ordre des notes pour répondre, c'est quand il nous a été dit que nous n'écoutions pas les propositions pour les intégrer. C'est là où je portais en fait mon propos parce que, si on ne connaît pas en fait les propositions, que ce soit en commission ou ailleurs, et qu'on les découvre ce soir, forcément que vous imaginez bien qu'une Ville comme Mont-Saint-Aignan, on ne va pas refaire, on n'est pas en capacité, même pour la Ville, ce n'est pas possible de déstabiliser ce soir le budget sur une proposition qui arrive sur un coin de table, c'est ça que je voulais dire et c'est pour ça que j'en appelais à un travail éventuellement en commun. Et, après, je comprends tout à fait la position de Mme Croizat, je l'ai dit, et qui serait sur un désaccord, comme vous venez de le formuler, politique de la cession et, ça, c'est, enfin pour moi, voilà c'est le débat démocratique. Par contre, ce soir, arriver en nous disant « voilà il y a ça, ça, ça, vous n'y avez pas pensé », il fallait le faire, je trouve ça dommage. Si c'est l'intérêt général, à ce moment-là, ça se construit et ça se fait, à ce moment-là, en tenant compte, comme on peut le faire parfois, d'un certain nombre de vos remarques non pas pour chercher l'unanimité pour l'unanimité mais parce que, dans une seule tête, on ne pense pas tout nécessairement et, donc à plusieurs, on est toujours plus fort si on s'entend sur l'orientation politique et donc de nous souligner qu'un des moyens de l'action politique pourrait être ceci, cela. Enfin, voilà, je crois que c'est aussi le rôle de l'opposition et donc je rebondissais par rapport plutôt à ces propositions qu'on découvre ce soir et qu'on serait totalement en incapacité d'intégrer si bonnes soient-elles parce que ça bloquerait tout le système du budget et il faudrait le reporter à je ne sais pas quand. Donc, j'invite simplement, quand il y a des propositions, non pas à stériliser le débat ici, ce n'est pas ça, s'il y a des propositions, que ça se débattre en commission, que ça remonte ensuite en commission Finances en dernier recours. Moi, je n'ai pas eu de remarque en dernier recours, je n'ai pas eu de proposition en dernier recours, donc on vous présente ensuite le résultat du processus mais on ne peut pas arriver à la fin en disant « ben, finalement, on va faire 1 million là, ça, on ne va pas le vendre, etc ». Vous comprenez, ce n'est pas possible. Après, que vous, vous souhaitiez l'exprimer, je le comprends mais on ne peut pas le prendre en compte, ce n'est pas possible.

Catherine FLAVIGNY : Michèle Prévost. Michèle.

Michèle Prévost : Juste un mot sur la surface nécessaire pour reconstruire une école. C'était mon métier, je peux vous dire qu'il y a 40 ans, on avait 50 élèves, maintenant c'est une vingtaine donc nécessairement ce ne sera pas les mêmes surfaces de classe.

Pierre CONIL : Mais vous savez bien qu'à proximité de l'école Camus il y a beaucoup d'habitations, d'immeubles...

Catherine FLAVIGNY : Non, mais on ne vous entend pas, M. Conil, excusez-moi, parce que du coup, on ne peut pas parler à deux donc il faut que l'un des deux éteigne son micro et l'autre reprend derrière. Allez-y.

Pierre CONIL : Sur l'Ecole Camus, il y a des constructions nouvelles dans le quartier des Oiseaux, il y a plein de nouveaux habitants qui arrivent, qui sont arrivés et, donc, il va y avoir des enfants qui vont arriver là, ils vont se trouver dans une école qui va être plus petite, en tout cas avec des moyens au niveau de la surface qui vont être beaucoup inférieurs à ce qui existe aujourd'hui, c'est un vrai problème, c'est une perte, c'est une perte considérable.

Catherine FLAVIGNY : Bon, alors, je vais donner, on ne va pas refaire l'histoire, je vais tout de même donner la parole, bien sûr, à Mme Maugé. Je voulais simplement, M. Conil, dire que vous savez qu'on est quand même dans un gros problème de démographie ici, sur notre territoire en Seine-Maritime, et vous savez qu'on perd beaucoup d'élèves, on perd plus de, entre 1.000 et 2.000 élèves par an donc, ça, ce sont les chiffres qui nous sont indiqués par la Préfecture et puis par le Département. Donc, on a un vrai problème pour remplir nos écoles demain, ça, c'est une certitude. Probablement, et je vous l'avais déjà dit la dernière fois, beaucoup plus en zones rurales évidemment qu'en zones urbaines, ça, c'est aussi une certitude mais, bon, il y a un sujet, là, d'accord, voilà, oui. Alors Mme Maugé, allez-y.

Claudie MAUGE : Je voudrais faire une remarque d'ordre général, M. Vion, je suis extrêmement choquée de votre conception de la démocratie. Dire qu'une assemblée élue ne peut pas, ne peut absolument pas discuter d'orientations politiques durant ses réunions, ça me paraît tout à fait exceptionnel comme conception de la démocratie. J'ai constaté que vous souhaitiez faire de la démocratie participative auprès des citoyens, très bien, mais quid de la démocratie électorale ? Parce que, malgré tout, même si nous avons perdu les élections comme vous nous le répétez à chaque fois, nous sommes quand même des élus, il y a quand même des gens qui ont voté pour nous. Donc, nous sommes fondés à discuter et à exiger d'être entendus correctement. Je trouve votre conception absolument inadmissible.

François VION : Alors, Mme Maugé, en fait, ce qu'on dit toujours, la meilleure défense c'est l'attaque, donc je comprends que, effectivement, par rapport au sujet de fond qui nous occupe, c'est-à-dire le budget de la Ville, je comprends tout à fait que vous essayiez de retirer un mot d'une heure ou deux heures de discussion pour me faire porter des propos pour le moins un peu scabreux. Je n'ai pas reproché, je viens de répondre à M. Conil en ce sens, je n'ai absolument pas refusé le débat politique et dit que, finalement, au Conseil Municipal on ne pouvait pas débattre de la politique, je viens de dire le contraire, donc vous voulez rebondir, je ne sais pas trop pourquoi. Donc, j'ai bien dit que c'était par rapport aux propositions, on est dans le budget, je ne suis pas là à faire un cours de ce qui doit se passer dans un Conseil Municipal. J'ai simplement dit qu'on ne peut pas balancer, comme ça, dans un budget, des propositions d'emprunts, des propositions de dépenses et que cela se

construit avant. Ensuite, que vous critiquiez notre budget, il n'y a pas de sujet, il n'y a pas de sujet mais ne me reprochez pas, en tant qu'Adjoint aux Finances, de ne pas vous entendre, de ne pas vous écouter, ce n'est pas le sujet, c'est que, même si quelqu'un autour de la table, quel qu'il soit, avait l'idée géniale ce soir, vous vous imaginez, c'est report du Conseil Municipal et compagnie et il faudrait encore prouver qu'elle soit géniale et qu'il y ait l'unanimité, voyez. C'est ça que j'ai dit, en fait, voilà, et par contre, le débat sur les orientations politiques, j'ai bien fait la séparation en disant ce qu'a dit Mme Croizat, ça me paraît tout à fait bon. Par contre, je ne peux pas prendre en compte et on ne peut pas me reprocher de prendre en compte des choses qui sont mises ce soir sur la table. C'est ça que j'ai voulu dire.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, merci. Alors, je pense qu'on va conclure mais je suis quand même à peu près certaine que, sur le fond, nous sommes d'accord, quoi qu'il arrive, sur une chose, c'est que les commissions sont plutôt le lieu de la discussion et, ici, plutôt le lieu des décisions, voilà. Ce matin, j'étais au Conseil Départemental puisque vous savez que nos dates sont absolument sur celles du Conseil départemental, que nous avons voté ou passé notre ROB le même jour que le Département et le budget est aujourd'hui aussi au Département, le même jour qu'ici. Parfois, les dates sont un petit peu compliquées à fixer et j'entendais Bertrand Bellanger rappeler à l'opposition ou les minorités qui discutaient beaucoup, rappeler ce que je vais vous rappeler ici parce que c'est une évidence mais je pense que tout le monde y adhère, oui, il y a des lieux plutôt pour discuter mais il y a des lieux où se prennent les décisions, ben c'est le lieu du Conseil Municipal mais la parole est toujours donnée à tout le monde, bien entendu. Je ne crois pas qu'on ait pu retirer à quiconque la parole, voilà. Non, non, Mme Leclercq, n'allez pas me dire que je vous ai brimée, ce n'est pas vrai, mais non, mais non.

Bon, alors, maintenant, moi, je m'exprime parce j'ai des choses à vous dire, quand même des choses à vous dire, eh oui. Moi, j'ai noté, pour revenir sur un certain nombre d'éléments que j'ai trouvé écrits dans des tribunes à propos du ROB et, en fait, c'est valable aussi pour le budget, etc. J'ai trouvé un certain nombre de choses, d'éléments et je me suis dit que j'allais vous faire quelques remarques. L'objet de l'opposition, et on vient d'en discuter, et elle est indispensable parce qu'il n'y a pas de démocratie sans opposition et l'expression de points de vue différents c'est indispensable mais il faut, en fait, que nos minorités représentent un réel contre-pouvoir avec, effectivement, des propositions, avec des propositions, pas seulement des critiques, avec des propositions et des informations justes et, là, j'y tiens. Parce qu'il faut que les habitants, quand ils vous lisent, puissent comprendre, puissent avoir un autre éclairage que le nôtre, ça, c'est normal qu'ils aient un autre éclairage et c'est très important. Un éclairage qui puisse être complémentaire, ce n'est pas toujours le cas et, par exemple, en tant qu'habitante de Mont-Saint-Aignan, en lisant cette fois-ci les tribunes, je me suis dit, j'ai deux mots qui me viennent à l'esprit, alors, ne prenez pas mes mots pour des gros mots sincèrement, "cacophonie" et "désinformation". Cacophonie, ce n'est pas un gros mot, ça veut dire discordance en fait dans les propos et c'est exact puisque les uns disent qu'on devrait emprunter, cela signifie, si je suis habitante de Mont-Saint-Aignan, on n'emprunte pas, on devrait emprunter, on n'emprunte pas. Or, bon, on a tout de même dit que, même si on ne le voulait pas et je regarde l'Adjoint aux Finances qui me contrôle, même si on ne le voulait pas, on a dit qu'on le ferait tout de même et on a même annoncé un chiffre parce qu'on n'y arrivera pas et, au fond, voilà, une Ville qui n'emprunte pas aussi c'est la fin de..., enfin il faut emprunter dans la mesure où on le peut et on le peut et François VION, que je remercie beaucoup d'avoir fait une présentation extrêmement claire, a rappelé dans quel cadre on peut emprunter mais en vous lisant, ça, c'était Mme Leclercq-Croizat, vous dites qu'on n'emprunte pas, voilà, ou du moins on comprend qu'on n'emprunte pas du tout. Alors, ça, ça veut dire que finalement les habitants n'ont pas la bonne information parce que, quand on lit la tribune de M. Holé quelques lignes plus bas, on emprunte 4 millions d'euros, donc, moi, je suis habitante de Mont-Saint-Aignan, je ne

comprends rien. Ben, oui, je ne comprends rien. Donc, je trouve que, essayez de vous accorder pour qu'au moins les habitants, ah, ben, oui, pour que les habitants puissent comprendre, essayez d'avoir le même discours ou entendez les mêmes choses. Ah ben, alors, c'est embêtant parce que, du coup, les habitants, on leur ment et, ça, je trouve que ça rend une opposition non crédible, voilà, bon.

Ensuite, vous nous parlez beaucoup d'affaires de patrimoine et qu'on cède et qu'on brade et j'ai même un peu compris, dans les propos écrits qui étaient fort longs de Mme Nicq-Croizat la dernière fois que c'était une brimade, brimade c'est un mot gentil, une brimade pour nos associations. Bon, alors, écoutez moi, franchement, il faut gérer correctement surtout aujourd'hui le patrimoine que nous avons. On ne peut pas entretenir un patrimoine qui a, je me tourne vers François, plus de 52.000 m², c'est ça ? Gigantesque, bon. Vous permettez, Mme Nicq-Croizat, j'ai des choses à vous dire, moi aussi j'aurais envie de vous dire des choses, voilà. Donc, bien gérer, eh bien, ce n'est pas gérer comme les Danaïdes sans fond, donc sans fin, non, non, la Ville de Mont-Saint-Aignan, elle ne se gère pas de cette façon-là. Donc, il y a des limites et je vous l'ai rappelé la dernière fois, les limites c'est en fait le porte-monnaie de nos concitoyens. On ne va pas chercher d'argent supplémentaire dans les poches de nos concitoyens, je le rappelle à chaque fois. Et puis, il ne faut pas désinformer les habitants quand vous écrivez. Oui, parce que cette affaire de patrimoine, si vous relisez le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et c'était un document très, très important que tout le monde a pu lire l'année dernière, je suis étonnée parce que personne n'en parle mais c'était un bon rapport, intéressant, mais vous me laissez parler parce que j'ai des choses à vous dire, bien. Donc, j'ai besoin de vous rappeler que, dans ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, eh bien, était particulièrement mis en relief le fait que nous avons un patrimoine excessif, oui, et la démarche du Schéma Directeur Immobilier était saluée comme une démarche, je vais même dire salutaire du coup, voilà qu'il fallait entreprendre et qui était attendue. Mais de cela, vous ne parlez pas, alors les habitants, ils se disent « ah, ben, on brade tout, voilà, on brade tout et on a les moyens de toutes les façons de faire d'autres choses ». Non, vous savez que si on avait les moyens de faire d'autres choses on s'y prendrait différemment. Aujourd'hui, on est extrêmement contraint. Je ne peux pas entendre ce que vous venez de dire, ou l'un ou l'autre, qu'on aurait encore des marges de manœuvre mais vous ne vous rendez pas compte de ce que vous dites, comme si on pouvait avoir des marges de manœuvre facilement, mais non, on est à l'euro près et on calcule de très, très près notre budget, notre budget est extrêmement contraint. Donc, je trouve que vous ne donnez pas aux habitants le reflet de la réalité et c'est votre devoir, donc je trouve ça un peu, franchement dommage de désinformer de la sorte.

Alors, par exemple, M. Riou, je vais un petit peu vous attraper, là, au coin, parce que je ne veux pas vous laisser filer comme ça, bon, non, non, je ne vais pas vous laisser filer. Parce qu'il y a un sujet qui vous tient à cœur, vous avez raison, les uns et les autres, quand vous avez un sujet, vous ne le lâchez plus. Parfois, il faut aussi lâcher le sujet parce qu'il n'est plus d'actualité, ben, oui, à un moment donné, on change de sujet. Bon, alors, M. Riou, quand vous nous remettez sans arrêt sur la table Saint-Louis et que vous découvrez, attendez j'ai repris vos propos, vous découvrez, c'est ça, le projet de Saint-Louis a disparu et vous découvrez ça. Vous ne dites pas avec stupeur mais j'ai envie de le rajouter mais, écoutez, M. Riou, ça fait depuis 2018, on l'a dit, donc ça ne fait que quatre ans et demi peut-être, voyez, donc il faut absolument réactualiser vos propos parce que, ça, c'est désinformer, voilà c'est désinformer les habitants. Certes, ce n'est pas un sujet simple mais on vous l'a dit et redit, je l'ai encore redit à l'occasion du ROB, c'est un sujet très compliqué sinon je pense qu'on aurait déjà réglé cette affaire-là mais quand on nous a proposé, je vous le redis encore une fois, après je ne le redirai plus, quand on nous a proposé une rénovation qui coûtait beaucoup plus cher que le bâtiment en question, qui était de plus de 3.500.000 €, non, mais vous voulez qu'on aille restaurer Saint-Louis pour cette somme ? Non, non, ce n'est pas raisonnable. Donc, je pense qu'il faut faire différemment mais on

n'a pas encore trouvé la solution, on vous y associera, vous devrez nous aider à trouver les bonnes solutions, peut-être que vous les aurez, vous, puisqu'on ne les a pas, nous, mais partageons là-dessus, bon. Pour le moment, on ne les a pas vraiment, on avance, on avance mais je dis, depuis un certain temps, qu'on avance mais vous voyez, voilà, j'avance et nous avançons mais c'est un sujet difficile, bon, donc on n'a pas encore résolu la chose.

Mme Nicq-Croizat, je ne vais pas non plus vous laisser comme ça, bon, vous fantasmez complètement sur le Centre social, alors ne nous en parlez plus, oui, mais si, mais si, oui, oui, oui, oh, ne faites pas comme si vous ne l'aviez pas écrit, vous l'avez écrit. Alors, je vous le redis encore une fois, je ne vous le redirai plus, nous ne sommes pas éligibles à un Centre social, Mme Nicq-Croizat, cela fait à peu près quatre ou cinq ans que nous l'avons dit, oui, cela a été écrit ensuite, etc. Dans tous les cas, nous avons eu un rendez-vous avec la CAF qui nous avait expliqué les critères, qui avaient changé d'ailleurs, les critères d'éligibilité à un Centre social, nous ne sommes pas éligibles à un Centre social, d'accord ? Donc, c'est fini, il faut que vous changiez de discours, voilà, bien. Donc, nous n'aurons pas de Centre social à Mont-Saint-Aignan mais nous faisons beaucoup d'autres choses pour nos concitoyens dans le domaine social, voilà.

Mme Nicq-Croizat, vous écrivez aussi, mais j'ai vu ça, mais oui, mais oui, là, je ne vais pas vous laisser comme ça, hein, « toute construction », non, non, mais écoutez bien, « toute construction », je pense que je reprends, là, texto, vos paroles dans le PV parce que, quand je corrige un PV, finalement, alors, là, j'ai beaucoup le temps de réfléchir à chacune de vos phrases et parfois j'ai envie de sauter au plafond, je vous le dis. Donc, « toute construction serait une provocation », vous pensiez à Camus bien sûr, toute construction serait une provocation, voilà, « toute construction sur une des parcelles de l'Ecole Camus serait une provocation ». Alors, j'y reviens, on va y revenir de toutes les façons puisqu'il y a une délibération sur Camus mais, tout de même, je vous dis une chose, déjà au niveau de la superficie parce que personne ne dit la superficie, là, la superficie de Camus c'est les deux écoles (maternelle et élémentaire), 18.000 m². Moi, par souci quand même, déjà pour mon information personnelle, etc., j'ai été voir le nombre de mètres carrés par exemple de Berthelot qui a un petit peu moins d'élèves tout de même mais, à Berthelot, les deux écoles, vous avez 6.000 m², c'est-à-dire trois fois moins, bon. Tout ça pour que vous vous rendiez compte tout de même que, Camus, c'est une surface gigantesque, il faut le dire et qu'à Mont-Saint-Aignan on a un ratio de mètres carrés par élève qui est supérieur à la strate, 13 m² par élève alors que c'est, pour la strate, 10 m² par élève. On a un ratio supérieur, sachez-le, non, mais je vous donne des chiffres qui sont exacts, là, voilà, donc merci de les entendre. Donc, quand on me dit que les enfants n'auront pas de place, nous ferons un projet et nous ne le ferons pas seuls, nous le ferons avec vous et nous ferons un projet où nous essaierons de tout concilier, c'est-à-dire le fait que la Ville, si elle peut vendre une parcelle et elle va, ce n'est pas qu'elle peut, c'est qu'elle va le faire, voilà, c'est clair, on l'a dit, la Ville vendra une parcelle et nous construirons à côté un beau projet ensemble et, d'ailleurs en matière de démocratie participative, Mme Nicq-Croizat, là encore, je ne vous laisse pas filer comme ça parce que vous nous donnez, oui, vous nous donnez souvent des leçons de démocratie participative mais vous feriez mieux d'en donner à tous ceux qui partagent vos convictions et comme je lis parfois, et j'ai lu il n'y a pas longtemps dans la presse, quand Madame le Maire de Petit-Quevilly change le nom d'une école, elle ne consulte même pas les parents et elle a été taxée de ne pas savoir ce que signifiait la démocratie participative. Vous devriez un petit peu donner des conseils à certains de chez vous, oui, oui, si, je pense que ça pourrait être utile.

Alors, dans tous les cas, dans le domaine de la densification parce que je vois bien que c'est un sujet mais, attendez, ce n'est pas seulement un sujet pour vous, c'est un sujet pour nous tous, c'est un sujet pour nous tous et pour tous les habitants. Alors, la densification, bon, aussi, je me tourne vers vous, Mme Nicq-Croizat, parce que la loi ALUR, vous n'avez pas oublié quand même, la suppression, ben non, vous ne pouvez pas oublier, ben non, la suppression, ben c'est dommage, pourquoi vous ne le dites pas alors ? La loi ALUR, la

suppression des minimums parcellaires, c'est Cécile Duflot, 2013. Ben, Cécile Duflot, vous la connaissez mieux que moi, vous en partagez les convictions et la construction de la ville sur la ville, la densification, c'est elle. Donc quand vous dites que vous n'êtes pas d'accord parce qu'on va vendre une parcelle de Camus et parce qu'on densifie Mont-Saint-Aignan, ben, écoutez, non, mais alors, mais on est dans la contradiction complète. Donc, vous me faites sourire, enfin sourire ou grincer des dents, tous les problèmes qu'on a aujourd'hui avec la densification, Mme Nicq-Croizat, c'est la loi ALUR et c'est la suppression des minimums parcellaires. Alors, tous les problèmes qu'on a, c'est la loi ALUR et c'est aussi, je le dis, mais je modère mes propos, certains alinéas, je regarde l'autre Adjoint, de l'autre côté, certains alinéas du PLUI de la Métropole, PLUI, pas tous les alinéas, certains, du PLUI de la Métropole que, nous, nous n'avons pas votés, non, non, nous n'avons pas voté, voilà, mais, écoutez, chez beaucoup de vos amis, enfin c'est l'affaire de vos amis, d'abord, le PLUI, Mme Nicq-Croizat. Donc, alors, aujourd'hui, dire que vous n'êtes pas d'accord, moi, ça me fait sourire. On est dans la contradiction complète et je pense que, pour les habitants, c'est compliqué parce qu'ils ne comprennent rien. Donc, je me permets de remettre les pendules à l'heure, voilà, ça me paraît important, bien. Donc, en matière de densification parce que, voilà, j'entends : on n'a rien fait, on ne fait rien, on laisse Mont-Saint-Aignan se développer comme ça. Non, on ne laisse pas Mont-Saint-Aignan se développer comme ça, il y a donc, et je le rappelle, je viens de le rappeler, il y a des lois, il y a des règles, nous, nous faisons, nous instruisons les permis de construire c'est-à-dire que nous faisons appliquer les règles que d'autres ont édictées, d'accord, voilà. Bon, alors, comme on n'est pas d'accord avec les règles, on essaie de faire que les promoteurs reviennent sur leurs appétits, parfois énormes, et on obtient satisfaction par des parties de bras-de-fer, je n'ai pas honte de le dire, sur chaque projet en essayant de faire baisser les prétentions, les appétits des promoteurs pour les ramener à une plus juste réalité et je vous dis que le terme que nous avons toujours utilisé depuis sept ans, c'est le terme d'urbanisme raisonné, n'est-ce pas Bertrand, urbanisme raisonné c'est-à-dire que c'est très compliqué d'essayer de mettre le curseur au bon endroit puisqu'on n'a pas les lois avec nous. Eh bien alors, c'est une affaire tout simplement de discussions, d'un dialogue un peu musclé par moment avec les promoteurs pour les faire reculer et inviter les habitants à faire valoir aussi leurs droits et, ça, je n'hésite pas à dire aux habitants qu'ils doivent faire aussi valoir leurs droits et se défendre et m'aider et nous aider à les défendre, voilà. Ça, je tiens à le dire et donc on a pu faire reculer beaucoup de promoteurs et diviser beaucoup de projets par deux ou trois, voilà, et c'est donc du cas par cas, du cas par cas, voilà. Mais bloquer ou geler une, et on y reviendra puisque sur une des délibérations qu'on va passer tout à l'heure, on expliquera ce que c'est que non plus une zone de gel mais qu'est-ce qu'on va faire ? On va faire un sursis à statuer mais, bref, voilà, mais on ne peut pas geler comme ça tout un territoire d'une ville parce que qu'est-ce qui se passe ? Vous gélez, alors comment on va le faire avec le sursis à statuer, on peut le faire deux ans, trois ans maximum mais, au bout de deux ans, les promoteurs reviennent avec des appétits au moins aussi importants et voilà c'est tout, bon, une ville, elle se développe, on ne peut pas l'empêcher de se développer. Maintenant, il faut le faire avec raison et essayer surtout et, là, je veux faire un petit couplet particulier sur notre patrimoine parce que je suis extrêmement attachée à notre patrimoine, j'entends vos inquiétudes par rapport à la maison du Village et par rapport à des transformations qu'elle pourrait subir. Alors je vous dis tout de suite, non, je refuse, nous refusons que cette maison du Village subisse des transformations, enfin du moins des transformations importantes. Elle a un volume, elle représente, elle est vraiment l'identité de notre village en face de l'église en fait et, donc, elle restera, excusez-moi d'utiliser le terme, « dans son jus » parce qu'on n'a pas l'intention de la transformer et de permettre qu'elle soit transformée. Elle ne peut donc être vendue comme on avait fait pour la maison à côté de l'Ecole Berthelot et aussi pour Curie parce qu'on en a vendu deux, voilà, eh bien avec un cahier des charges très, très, très contraignant, très précis dans lequel l'acheteur doit bien évidemment entrer. Cette maison a aussi un magnifique jardin, un très joli mur, voilà, c'est tout et elle

ne peut pas changer d'aspect. J'ai été interpellée l'autre jour par quelqu'un au marché qui m'a demandé « mais vous n'allez pas changer cette maison, qu'est-ce que vous... ? », eh bien non, on va surtout permettre que cette maison puisse conserver toutes ses caractéristiques mais, nous, elle nous coûte trop cher et elle n'est plus adaptée aujourd'hui aux besoins de la Ville, voilà, donc il faut passer à autre chose.

Bien, donc, voilà. Après ces critiques, vous me permettez tout de même être dans quelque chose de plus positif et vous dire que ce que nous recherchons dans notre politique même si ce budget a été fort critiqué par nos minorités, je suis désolée de dire que, ce que nous recherchons, c'est l'équilibre. Et je salue la prudence de François VION car, dans un contexte aussi compliqué que celui que nous traversons aujourd'hui où nous sommes face à l'inconnu, il n'y a pas d'autre mot. C'est l'inconnu, nous devons être prudents et, cependant, nous devons répondre aux obligations qui sont les nôtres, c'est-à-dire de poursuivre les services publics, de permettre l'accueil, l'accueil et le travail de chacun dans des locaux adaptés et que nos associations puissent exercer aussi leurs responsabilités dans des conditions, enfin dans des conditions satisfaisantes et je crois que nous sommes capables, voilà, de régler cette équation-là malgré les difficultés du moment. Donc, c'est un budget qui peut être, je le dis, peut paraître, pour moi, alors je vais exactement à l'encontre de ce que vous dites, ambitieux, oui, et que cette ambition peut-être que nous n'arriverons pas à la satisfaire, je le dis car je suis vraiment prête à parier que nous n'arriverons pas à tenir le budget tel que nous vous le présentons ce soir. L'exercice est réellement très compliqué, voilà, bon, il faut dire les choses, voilà.

Bien, donc, là-dessus, je vais maintenant vous proposer que nous passions au vote. Alors, on va voter si vous permettez délibération par délibération. Donc, je vais vous faire voter d'abord la délibération 3 c'est-à-dire les taux de fiscalité, je rappelle qu'ils n'ont pas changé, on est d'accord, les trois taxes : alors, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

N° 2022-03-03 - Impôts locaux - Vote des taux de fiscalité directe pour l'année 2022

Rapporteur : François VION

- **Vu** la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 ;
- **Vu** la loi de finances pour 2022 du 30 décembre 2021 (n°2022-1900)
- **Vu** l'article 1639 A du Code Général des impôts ;
- **Vu** l'état 1288 de 2021 qui définit les bases d'impositions définitives ;
- **Considérant** la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Décide** d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxes	Taux 2022
Habitation sur résidences secondaires et locaux vacants	13,60 %
Foncier Bâti	49,31 %
Foncier non bâti	42,64 %

~~N° 2022-03-04 - Reprise anticipée des résultats prévisionnels 2021 - Budget Principal "Ville".~~

Rapporteur : François VION

Catherine FLAVIGNY : La délibération suivante, c'est la 4 : il s'agit de la reprise anticipée des résultats prévisionnels du budget principal Ville, donc François VION vous a exposé que nous reprenons bien sûr ces résultats en fonctionnement, en investissement : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 du Budget Principal "Ville", qui s'élève à 7.023.193,52 € ;
- **Approuve** le résultat prévisionnel de la section d'investissement de l'exercice 2021 du Budget Principal "Ville", qui s'élève à 3.151.393,65 € ;
- **Approuve** la liste des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes tels que figurant sur les états détaillés, soit un solde déficitaire de 777.693,03 € ;
- **Précise** que les résultats énoncés ci-dessus seront repris au budget primitif 2022 de la ville.

19h25 : Arrivée de Marion DIARRA.

N° 2022-03-05 -Budget Primitif 2022 – Budget principal – Ville.

Rapporteur : François VION

Catherine FLAVIGNY : Donc la délibération 5 : il s'agit maintenant du budget principal donc du budget Ville, budget primitif Ville 2022 : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, merci à vous.

- **Vu** le rapport de présentation du Budget Primitif 2022 du budget principal de la Ville ;
- **Vu** l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les collectivités à reprendre de façon anticipée les résultats provisoires de l'exercice précédent ;
- **Vu** la délibération 2021-12-06 attribuant une avance de subvention au CCAS pour 2022 d'un montant de 248 666 €, versé en une seule fois ;
- **Après avoir entendu** le rapport de présentation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 8 votes contre (Sylvie NICQ-CROIZAT, Pascal MAGOAROU, Pierre CONIL, Christine LECLERCQ, Stéphane HOLE, Carole BIZIEAU, Alexandre RIOU, Claudie MAUGE) :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Approuve** la subvention de la commune en faveur du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 796.000 €, dont le solde sera versé en 3 acomptes, pour l'exercice 2022 ;
- **Approuve** la subvention au budget annexe "Eurocéane" d'un montant de 364 108 € pour l'exercice 2022 ;
- **Approuve** le Budget primitif principal de la ville, au titre de l'exercice 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 28 363 082 € en section de fonctionnement et 7 466 010 € en section d'investissement, tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

- **Prend acte** de l'affectation provisoire du résultat de l'exercice précédent comme figurant en annexe du budget primitif 2022.

N° 2022-03 -06 - Budget Primitif 2022 – Budget annexe - Centre nautique et de remise en forme "eurocéane"

Rapporteur : François VION

Catherine FLAVIGNY : Je passe à la délibération suivante qui est la 6 et maintenant c'est donc le budget primitif 2022 du centre nautique Eurocéane : y a-t-il des votes contre ? Merci, des abstentions ? Non, je vous remercie.

- **Vu** le Budget Primitif du budget annexe "eurocéane" de la Ville,
- **Après** avoir entendu le rapport de présentation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 8 votes contre (Sylvie NICQ-CROIZAT, Pascal MAGOAROU, Pierre CONIL, Christine LECLERCQ, Stéphane HOLE, Carole BIZIEAU, Alexandre RIOU, Claudie MAUGE) :

- **Approuve** le Budget Primitif du Budget annexe Eurocéane, au titre de l'année 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

N°2022-03-07 – Fourniture de denrées alimentaires – Accord-cadre exécuté au moyen de l'émission de bons de commande – Autorisation de passation

Rapporteur : François VION

Catherine FLAVIGNY : Et nous passons à la délibération suivante qui est la 7 et je redonne la parole à François VION.

François VION : Merci. Donc, il s'agit de la fourniture de denrées alimentaires, accord-cadre exécuté au moyen de l'émission de bons de commande, d'autorisation de passation. Le précédent marché arrive à échéance au 30 septembre 2022, la nouvelle démarche intégrera bien évidemment la loi dite "Egalim" et plus particulièrement l'intégration de produits de qualité durables dans les assiettes qui devront représenter au moins 30 % de produits labellisés et 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Il y aura également, dans ce cadre, l'information des convives de la proportion de produits de qualité et durables, l'introduction de sources de protéines diversifiées et de menus végétariens, l'interdiction de certains contenants et ustensiles en plastique et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'attribution du marché sera réalisée par les voies habituelles, la commission d'Appel d'Offres, lot par lot.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, y a-t-il des demandes de parole ? Oui, M. Magoarou, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Nous voterons pour cette délibération par laquelle vous ne faites, en fait, que répondre avec un certain retard aux obligations imposées par la loi "Egalim", obligations qui sont de faire en sorte qu'il y ait 30 % de produits labellisés et 20 % de produits bio dans les cantines à compter du 1er janvier 2022. Donc dans la délibération, on dit « nous, on le fera, à Mont-Saint-Aignan, en septembre », donc avec quand même un certain retard. Beaucoup de collectivités vont beaucoup plus loin que ça déjà pour une

alimentation saine à l'école mais il est vrai que vous considérez, je cite ce que vous avez dit, que le Bio n'est pas si bon que cela pour la santé. Peut-être que vous avez changé d'avis, d'ailleurs, sur le sujet. Je voudrais également mettre en garde contre des faux labels ou des labels bidons parce qu'on dit "il faut des produits labellisés", attention, la loi "Egalim" précise bien quels sont les labels à prendre en compte, voilà.

François VION : Oui, alors, effectivement, on a eu un débat ensemble en commission Développement Durable sur le bio qui, en fait, est un processus de labellisation qui ne garantit pas un certain nombre de choses, donc par exemple, le fait que les sols ne sont pas pollués, etc. et, donc, il y a un doute. Par ailleurs, le Bio, on sait aussi que ça peut venir de n'importe où dans le monde, donc ça peut aussi emporter l'empreinte CO², bon. La politique de la Ville a toujours été, depuis que nous sommes là, et plutôt, en fait, bien sûr de respecter les obligations mais aussi de plutôt favoriser en fait les filières courtes. Alors, je vais vous donner la situation de la Ville au regard de ses obligations, actuellement où elle en est et sur les filières courtes. Donc, en fait, on nous demande donc, pardon, on est à 4 ou 5 % de bio pour 20 %, donc on va faire un effort, du coup, du delta et, sur les produits labellisés, on est à 15 % pour 30 %. Donc, on va faire les efforts et, en parallèle, donc en lien avec notre politique, on avait 40 % de nos achats qui proviennent, en fait, de filières locales, donc en lien, en fait, avec notre politique "Développement Durable" qui nous assure des produits au moins en filières courtes. Après, on peut avoir un débat sur, est-ce que, en filière courtes, c'est sain ou pas sain ? Bien évidemment qu'on passe par des professionnels pour réaliser ces achats qui nous garantissent la qualité des produits. Donc, voilà, quelques éléments de contexte complémentaires à la délibération.

Catherine FLAVIGNY : Oui, M. Magoarou, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Oui, juste une remarque. Bien sûr, les filières courtes, c'est bien quand les produits sont de qualité et quand les méthodes culturales sont respectueuses de l'environnement. Je rappelle quand même que nous sommes les champions d'Europe de l'utilisation des pesticides et ce n'est pas que, ailleurs, loin de Mont-Saint-Aignan, qu'on utilise des pesticides, donc filières courtes ne veut pas dire garantie d'un produit écologiquement satisfaisant.

Catherine FLAVIGNY : Bon, alors, bien, on va passer cette délibération au vote s'il n'y a pas d'autres expressions de l'un ou de l'autre : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Nous passons à la délibération d'après. François VION.

-
- **Considérant** les besoins en denrées alimentaires de qualité pour les restaurants municipaux et crèches de la Ville;
 - **Vu** la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;
 - **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - **Vu** le Code de la Commande publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ayant pour objet la conclusion d'un marché public de fourniture de denrées alimentaires ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer le marché à venir, les éventuels avenants ainsi que tout document ou pièce nécessaire à la conclusion du marché et de ses avenants ;
- **Dit** que les dépenses sont inscrites au chapitre « 011 » de l'exercice en cours.

N°2022-03-08 – Fourniture de denrées alimentaires – Groupement de commande Ville-CCAS – Constitution

Rapporteur : François VION

François VION : Merci. Donc, c'est un groupement de commandes Ville/CCAS pour la constitution donc de fourniture de denrées pour une durée de quatre ans avec une échéance au 30 septembre.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Merci. Délibération suivante, François VION.

- **Considérant** les besoins en denrées alimentaires de qualité pour la résidence autonomie Saint Louis, comme pour les restaurants municipaux et crèches de la Ville ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** la signature de la convention de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Mont-Saint-Aignan disponible sur le site extranet dédié ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention de groupement.

N° 2022-03-09 - Construction de courts de tennis et Padel – Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Rapporteur : François VION

François VION : Donc, nous en avons parlé tout à l'heure, donc de l'investissement dans l'équipement sportif, réhabilitation courts de tennis et padels. Il s'agit là d'une modification d'autorisation de programme et de crédits de paiement et, donc, préalablement, il était inscrit 895.972 et donc, compte tenu de l'avancement du projet et des chiffrages qui nous arrivent, c'est un des effets dont je parlais en introduction du budget, l'inflation, eh bien, nous somme à 955.450 € pour cette demande de modification.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, oui, alors, Mme Leclercq.

Christine LECLERCQ : Vous m'entendez ?

Catherine FLAVIGNY : Oui, recommencez, voilà

Christine LECLERCQ : Cette modification d'autorisation de programme et de crédits de paiement nous amène à vous poser quelques questions. Quelles sont les raisons pour lesquelles le montant des travaux a augmenté de 85.774 € TTC , ce qui correspond à un peu plus de 10 % d'augmentation ? Il y a également une baisse de subventions, c'est -63.785 €, quelle en est la cause ? Quelles sont les subventions qui ont baissé ? Nous ne comprenons pas cette hausse du budget car, lors de la commission Sport Culture Jeunesse, d'octobre

2021, M. Gaëtan Lucas nous dit, je le cite « sur le plan financier du dossier porté par la Ville, les premières études de l'architecte montrent un budget au stade de l'esquisse inférieur de 40.000 € au budget initial ». L'augmentation du coût des travaux et la diminution des subventions a des répercussions sur les finances de la Ville, le reste à charge pour la Ville de Mont-Saint-Aignan, pour ce projet, augmente de 113.506 €, ce qui fait quand même une augmentation de 68 %, ce qui n'est pas négligeable. N'ayant aucune assurance sur l'utilisation de ces équipements, nous réitérons notre demande concernant ces nouveaux équipements, on demande qu'ils soient accessibles à tous et à toutes, qu'il soit proposé des initiations gratuites, que vous en fassiez la promotion auprès des seniors puisque le padel est plus adapté à ces populations, que vous demandiez au Club de faire des tarifs adaptés à tous et à toutes tenant compte de leurs revenus et de faciliter l'utilisation par les scolaires.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Leclercq. Oui, qui est-ce qui veut répondre ? Alors, sur les finances, François.

François VION : Sur les finances, donc, en fait, par rapport aux communications de Gaëtan, du mois d'octobre, vous trouvez l'information, en fait, pourquoi finalement ça a été révisé et quand est-ce qu'on a eu les éléments qui ont été portés à notre connaissance. Il est bien noté, donc, communiqué par la maîtrise d'œuvre début janvier 2022, nécessitant d'ajuster les montants. Donc, je l'ai dit aussi en introduction, il s'agit en fait d'un effet inflation et, quand on ouvrira les plis, on aura peut-être encore des surprises, c'est ce que je disais en introduction générale. Donc, c'est la traduction et l'anticipation de ces hausses qui nous est communiquée, donc on l'applique. Et concernant la baisse de la subvention, vous avez tout à fait raison de pointer le sujet qui aurait pu faire l'objet d'une commission Finances mais, comme c'est un lieu de débats, il n'y a pas de sujet, on peut bien évidemment y répondre et, donc en fait, c'est une délibération que nous avons passée, que nous avons votée et il est normal que, voilà, c'était il y a quand même quelque temps, rappelez-vous, on avait voté en fait le rachat d'un déshydrateur pour le terrain de tennis et que, donc, le montant du rachat de ce déshydrateur est déduit, en fait, de la subvention du club. Donc, le niveau d'engagement et, dans le programme, il était prévu qu'on fournisse un déshydrateur. Donc, c'est juste une opération comptable en fait, il n'y a pas de désengagement du club, voilà pour la partie financière. Pour le reste, je laisse Gaëtan vous répondre.

Catherine FLAVIGNY : Alors, Gaëtan.

Gaëtan LUCAS : Oui, donc, en effet, bon OK pour tout ce qui a été dit sur le plan financier, on ne désespère pas malgré tout vu que c'est un "point intermédiaire", on est là sur quelque chose qui peut aussi être réactualisé selon d'autres données et il n'est pas impossible qu'on cherche à retrouver du financement en cours de route, voilà. Pour vous répondre sur l'accessibilité à un public plus large que le seul club de Mont-Saint-Aignan, "Tennis Club", c'est quelque chose qui avait fait consensus déjà autour de cette table, donc il n'y a aucun souci là-dessus. Le club en est déjà informé et nos services ont déjà commencé à travailler sur le sujet en se réunissant puisqu'on a demandé vraiment à ce que, potentiellement, tous les services puissent apporter leurs idées sur le sujet et que différents publics puissent être concernés, que ce soit dans le cadre des centres de loisirs, le dispositif jeunesse, bon, et, ça, ça restera quelque chose qu'on ira, bien sûr, discuter avec le Club et nous exigerons, bien sûr, que ce soit une réalité. Je vous tiendrai au courant au-fur-et-à-mesure. C'est quelque chose sur lequel les discussions ont commencé, elles ont pris un peu de retard par rapport à ce qui est de l'interne de la Ville, si je puis dire, parce que j'ai assisté à une première réunion il y a déjà quelque temps et j'ai bien vu que c'était un petit peu, bon, pas un sujet prioritaire du moment dans les services que j'ai interrogés sur le sujet mais la volonté reste forte.

Catherine FLAVIGNY : Oui, alors, M. Riou, allez-y.

Christine LECLERCQ : Est-ce que je peux demander une précision à M. Vion par rapport...

Catherine FLAVIGNY : Alors, demandez votre précision mais, bon, demandez votre précision.

Christine LECLERCQ : Oui, quand même.

Catherine FLAVIGNY : Oui, mais...

Christine LECLERCQ : Parce que M. Vion me dit que c'est le déshydrateur, est-ce que le déshydrateur vaut 63.785 € ?

François VION : Alors, on...

Christine LECLERCQ : Je voudrais quand même qu'on m'explique les subventions...

Catherine FLAVIGNY : Attendez, parce que, Mme Leclercq, on ne peut pas parler avec deux micros, du coup, c'est compliqué.

François VION : Voilà, l'information qui m'avait été donnée en cours de séance m'indiquait que 63.785, c'était le déshydrateur. Moi, ce que je vous propose, c'est de vous envoyer une note détaillée parce que c'était une question, même si elle relève de la commission Finances mais qui mérite d'être formalisée puisque c'est une question importante et donc, à partir de là, on vous donnera tout le détail, précisément, en fait de cet écart, ok ?

Christine LECLERCQ : Par contre, je n'ai pas compris votre...

Catherine FLAVIGNY : Attendez, oui, il faut que tu éteignes, allez-y.

Christine LECLERCQ : Par contre, je n'ai pas compris ce que vous disiez par rapport à octobre 2021 parce que M. Lucas m'a dit que c'était en baisse et vous me dites que c'était en hausse, alors je ne comprends pas.

François VION : Alors, peut-être que je n'ai pas compris non plus. Ce que j'ai compris, dans votre propos, c'est que M. Lucas vous avait donné un montant en octobre et, moi, j'ai dit simplement, et c'est dans la délibération, qu'on a eu les éléments réactualisés en janvier. Donc, peut-être que M. Lucas a dit en octobre « ça baisse » et quand on a eu les éléments de la maîtrise d'œuvre, ça monte. Voilà ce que j'ai dit, je ne sais pas si c'est clair.

Christine LECLERCQ : Par contre, s'il y a des nouveaux éléments en janvier, si vous voulez qu'on puisse voter en tout état de cause, ben, il faudrait nous en informer parce que, là, moi, je ne sais pas.

Catherine FLAVIGNY : Il y a un problème de micro, Mme Leclercq, non, mais c'est parce que, bon, attendez, là, ça va marcher.

Christine LECLERCQ : Voilà, je disais : si vous le saviez en janvier 2022, pourquoi nous n'avons pas été informés ? Parce que cette délibération, j'ai essayé d'en parler en commission, on m'a dit que c'était la commission Finances.

François VION : Oui.

Christine LECLERCQ : Ben, oui, non, mais je veux dire, les subventions, nous, on vote quelque chose en tout état de cause, les travaux, je ne sais pas, enfin l'inflation, ben, l'inflation, dites-moi, parce que, moi, je n'ai rien de détaillé, là, parce que c'est quand même 85.000 €. Vous qui êtes très soucieux des Finances de la Ville, 85.000 € sur 10 %, c'est une augmentation conséquente. L'augmentation du budget aussi pour cela, c'est pas peanuts, c'est 68 %, je veux dire, donc, bon, il y a quand même des éléments. Pour les subventions, on n'a pas le détail parce que, moi, les subventions, là, vous me dites que 63.000 c'est le club, j'avais bien vu que le club avait mis plus, d'accord, mais je n'ai pas la subvention de la Région, je n'ai pas la subvention de la Ligue, je n'ai pas la subvention du Département et la Métropole. Je l'ai dans le document « budget », là, je l'ai vue, hein, mais ce que j'avais, moi, c'est des éléments de janvier 2021 qui étaient complètement différents. Alors, je ne sais pas si c'était pour qu'on vote en mars 2021 le projet que vous aviez surestimé les subventions, voilà, c'est complètement différent.

Catherine FLAVIGNY : Alors, qui est-ce qui explique ? Gaëtan. François, tu veux que je fasse quoi ? Gaëtan commence et puis je te redonne la parole après. Non, vas-y, vas-y, alors.

François VION : Gaëtan a présenté les choses et les choses ont bougé. C'est ce que je disais en introduction, après, je comprends tout à fait et je partage bien évidemment le fait que quand les chiffres sont en notre défaveur, on est très inquiet, on veut avoir le détail, c'est tout à fait normal. Ensuite, concernant, dans le détail, je vous ai dit donc, concernant le côté "baisse des subventions" il y aura une note qui sera adressée à l'ensemble des conseillers pour détailler les choses, expliquer les choses mais, par contre sur le côté dépenses, comme je le disais, c'est marqué dans la délibération, il s'agit là d'une autorisation et pas d'un engagement et que cet engagement il sera pris par la commission d'Appel d'Offres et que c'est simplement la maîtrise d'œuvre qui nous informe en disant « attention, moi, actuellement sur les padels reconversion de tennis, c'est tant en plus » et donc, nous, nous ne faisons que de retranscrire le "tant en plus". Le « tant en plus » n'est pas une dépense que l'on va acter par le fait du prince, c'est juste une autorisation qu'on fixe dans le budget et ça sera à la commission d'Appel d'Offres lors de l'ouverture des plis. Il reviendra de choisir le meilleur prix et j'espère qu'on sera en-dessous de ces prix-là. Maintenant, moi, je ne peux pas non plus faire fi des communications de la maîtrise d'œuvre et puis dire : "advienne que pourra". On sait très bien qu'il est logique malheureusement qu'actuellement donc on enregistre des autorisations, enfin pardon, des augmentations de prix et donc il est logique qu'on donne les moyens aux services, au travers de cette autorisation, lorsqu'on ouvrira les plis de pouvoir engager le chantier. Si on ne le faisait pas, qu'est-ce qui se passerait ? Eh bien, en fait, on serait obligé de refaire, lors d'un Conseil Municipal, une demande de modification et je devrais vous dire que l'on n'a pas souhaité tenir compte de l'avis de la maîtrise d'œuvre, on avait sous-dimensionné le budget et donc, du coup, il n'était pas sincère et, là, vous le savez pertinemment que je serais et l'ensemble du Conseil serait en défaut de budget voté de manière insincère et vous savez, bien évidemment, les poursuites qui pourraient éventuellement être engagées contre nous. Ce n'est pas du tout notre politique depuis sept ans, c'est la transparence, c'est l'actualisation au plus près de la réalité pour pouvoir piloter et gérer au mieux. Voilà ce que l'on fait au travers de cette délibération.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, on va la passer donc au vote : y a-t-il des votes contre ? Ah, pardon, excusez-moi !

Gaëtan LUCAS : Je voulais juste revenir sur le calendrier. En juillet 2021, est choisi le maître d'œuvre et c'est là qu'il exprime que les chiffres sont plutôt surévalués d'une quarantaine de milliers d'euros. J'avais, je me rappelle très bien, en commission, nuancé cela et j'avais

dit qu'il ne fallait surtout pas se réjouir. Donc, on ne va pas se refaire le film sans oublier ce petit point-là mais je disais, très concrètement, ce qu'avait dit le maître d'œuvre. Il s'est passé que, maintenant, les prix ont énormément évolué de par la situation Covid, de par la situation aussi, parce que la situation Covid a eu des incidences sur le bois, sur l'alu qui sont des matières importantes dans le projet, donc voilà ce qui explique précisément que, même le maître d'œuvre, ben, ne donne pas les mêmes prix à 7 ou 8 mois d'intervalle.

Catherine FLAVIGNY : D'accord, merci, c'est M. Riou qui voulait s'exprimer, allez-y.

Alexandre RIOU : Merci Madame le Maire. Très, très rapidement, chose qui est en grande partie, voilà, je ne suis pas sur la partie financière mais plus sur la partie conditionnement de l'accord municipal dans le cadre du projet. C'est vrai que, bon, ben, on va voter évidemment pour cette délibération, simplement on regrette également que la convention qui permette justement l'usage pour différents publics des futurs cours de padel n'ait pas été signée avant justement le versement. Je sais qu'on avait déjà eu le débat avec M. Lucas, en commission Culture et Sports, il y a de cela quelques mois mais, donc, voilà, c'était juste une remarque pour signifier que c'est dommage. Simplement, si vous dites qu'effectivement c'est en cours de réflexion et que ça aboutira, dans ce cas-là, très bien. Merci.

Catherine FLAVIGNY : Merci, donc, voilà, je vais passer cette délibération au vote : y a-t-il des votes contre ?

Christine LECLERCQ : Par rapport au vote contre, on n'est pas contre le projet en réalité, c'est parce que les informations ne sont pas très claires et on a des doutes sur le financement et on se demande si, dans trois mois, ce ne sera pas encore..., les subventions ne seront pas là, voilà.

Catherine FLAVIGNY : Bon, alors, écoutez, moi, je fais voter, donc : vous êtes contre, alors, excusez-moi, relevez la main, les votes contre, voilà. Les abstentions, non, voilà, merci beaucoup. Donc, la délibération suivante : François VION, la numéro 10.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2311-3 et suivants ;
- **Vu** le décret 97-175 du 20 février 1997 ;
- **Vu** l'instruction M14 ;
- **Vu** la délibération n° 2021-03-07 ;
- **Considérant** que la révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) est nécessaire au montage du projet « Tennis Padel ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 4 votes contre (Sylvie NICQ-CROIZAT, Pascal MAGOAROU, Pierre CONIL, Christine LECLERCQ),

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Approuve** les modifications de l'autorisation de programme et des crédits de paiement tel que présentées ci-dessus ;
- **Valide** la nouvelle répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante :
 - Crédits de paiement de 2022 = 832 944 € TTC
 - Crédits de paiement de 2023 = 119 963 € TTC
- **Précise** que les crédits de paiement de 2022 sont inscrits au budget 2022 ;
- **Précise** que le bilan annuel d'exécution de l'AP/CP est disponible sur le site extranet dédié.

**N°2022-03-10 – Association MSA Tennis Club – Convention offre de concours 2022 –
Autorisation de signature**

Rapporteur : François VION

François VION : Donc, prestations de transport collectif de personnes avec chauffeur, accord-cadre exécuté

Catherine FLAVIGNY : Pardon, la 11.

François VION : Pardon, oui, en fait, là, c'est la délibération qui nous permet, en fait, d'encaisser la contribution financière du Club.

Catherine FLAVIGNY : Non, attendez, on n'a pas passé la 10, je regrette, on est à la délibération n° 10, voilà.

François VION : On est bien.

Catherine FLAVIGNY : C'est la 10

François VION : Oui, c'est ce que je viens de dire, du coup, pas de problème.

Catherine FLAVIGNY : Voilà.

François VION : Mais j'étais parti à la 11 quand même.

Catherine FLAVIGNY : Alors, c'est la 10, ok.

François VION : Voilà, donc, c'est pour l'encaissement.

Catherine FLAVIGNY : Attendez, attendez, qu'est-ce que vous voulez dire, Mme Leclercq ?

Christine LECLERCQ : J'ai quelques questions à poser, c'est tout. Alors, la convention présentée lors de ce Conseil Municipal a été modifiée par rapport à celle envoyée le 22 février 2022. Les modifications présentes dans cette convention nous amènent à vous demander quelques explications. Cela surtout concerne, dans la convention, l'article 4. Il est indiqué, dans cet article 4, que les fins de travaux seront fixées au 7 décembre 2022, alors, là, c'est quand même, je ne sais pas,... et puis aussi vous dites que vous devez transmettre des documents. Alors, quels sont les documents exigés que la Ville doit transmettre ? Et je me pose la question, si la fin de travaux n'est pas le 7 décembre 2022, que se passe-t-il pour la Ville ? Alors, je continue : article 4 toujours, je cite « l'association ne sera tenue de reverser la subvention de la Fédération Française de Tennis que si et seulement si ces conditions sont réunies et que ladite subvention a été perçue, elle sera déchargée de toutes responsabilités dans le cas contraire ». Est-ce que la subvention, moi, je pensais, par rapport à votre financement, que la subvention de la Fédération Française de Tennis était actée. Là, par rapport à ce que vous dites dans l'article 4, je me pose des questions. Alors, pareil, quelle est la conséquence ? Donc si la Fédération Française de Tennis ne verse pas cette subvention, cela augmente la contribution de la Ville de 62.000 € donc, au final, pour le projet, nous avons : 113.506 + 62.000 € ça fait 177.506, non, j'ai fait une erreur là, 175.506 d'augmentation, ce qui fait doubler le budget pour cette construction de Padel.

Catherine FLAVIGNY : Alors, bien, vous voulez bien éteindre votre micro, Mme Leclercq, merci.

Gaëtan LUCAS : Bon, en préalable, on est tous d'accord que, ça, ça peut se poser clairement en commission mais il faut encore la poser au bon endroit. Non, non, mais, attendez, je vais finir, non, non,

Catherine FLAVIGNY : Attendez, attendez, on laisse parler M. Lucas, là, Mme Leclercq

Christine LECLERCQ : Je tiens à vous le dire, vous ne m'avez pas écoutée parce que, à un moment donné, quand on dit aux autres d'écouter, il faut écouter aussi, je tiens à vous le dire.

Gaëtan Lucas : Vous ne m'avez pas laissé finir, vous ne l'avez pas posé dans la bonne commission.

Christine LECLERCQ : Je vais vous le dire. Parce que la convention présentée lors de ce Conseil Municipal a été modifiée par rapport à celle envoyée le 22 février 2022, ça veut dire que tous ces éléments-là, quand j'avais ce document de la convention, ils n'y étaient pas.

Gaëtan LUCAS : Alors, je vous redis, je pense que, moi, la commission Finances où a été traitée cette délibération, tenait compte de ces modifications puisqu'elle était, je crois, lundi ou il y a 4-5 jours, voilà. Je pense et je redis que vous n'avez pas posé au bon endroit mais je veux dire, voilà, ...

Christine LECLERCQ : A un moment donné, on ne peut pas débattre dans le Conseil Municipal

Gaëtan LUCAS : Bon, acceptez aussi...

Christine LECLERCQ : Là, là, je vais m'énerver, à un moment donné, on ne peut pas débattre en Conseil Municipal, on ne peut parler dans le Conseil Municipal, c'est un lieu de débats, un lieu de discussions. Quand on doit poser la question dans la bonne commission, alors, moi, la commission, je n'appartiens pas à la commission Finances, j'appartiens à la commission Sports Culture, voilà, donc, je veux dire, à un moment donné, on ne peut pas séparer les choses, quoi.

Catherine FLAVIGNY : Oui, alors, Mme Leclercq, déjà, on se calme, ensuite on vous envoie des documents très à l'avance, du coup, il y a un problème là. Peut-être qu'on les envoie trop à l'avance parce qu'ils sont à l'état de projet, donc il faut faire une distinction, eh oui, entre les projets qu'on vous envoie 15 jours avant et les délibérations qui vont arriver, ce qui vous arrive 5 jours juste avant et qui, là, du coup les choses sont arrêtées. Mais 15 jours avant les choses peuvent encore évoluer, c'est encore en projet.

Christine LECLERCQ : Je ne pose pas de problème sur le fait que vous m'avez envoyé une convention qui n'était pas à jour, j'ai répondu simplement parce qu'on me reproche de ne pas avoir posé la question. Moi, j'avais regardé cette convention au moment de la commission, il n'y avait rien de, où je pouvais poser des questions. Là, on est en Conseil Municipal, vous avez modifié votre convention, je pose des questions, j'attends des réponses.

Catherine FLAVIGNY : Bon, alors, Gaëtan. Je rappelle qu'on modifiera toujours des choses à partir du moment où on envoie des documents 15 jours avant parce que, ça, c'est, j'espère que, ça, ce n'est pas contesté parce que, sinon, on ne les envoie plus 15 jours avant.

Gaëtan LUCAS : La convention, elle est dialoguée avec le Club. Il se trouve que, jusqu'au dernier moment, le Club a pointé des choses qu'il voulait voir dans la convention. Moi, j'ai été témoin de tout cela et pour vous répondre, donc, sur la date des travaux, c'est une date qui est posée par la Fédération pour donner la validité de sa subvention, ce n'est pas la date de fin de nos travaux, nous, nos travaux normalement doivent se terminer en septembre. C'est juste eux qui se prémunissent, ça doit être une date quasiment anniversaire, je crois que c'est un an après leur réunion qui a eu lieu à la Fédé, je crois que c'est ça, je n'en suis pas sûr, mais, bon, voilà. Après, il faut vous dire aussi les choses, ça fait déjà plusieurs fois que cette subvention, elle est reportée pour cause de Covid, elle avait déjà eu 2 autres dates limites où on devait pouvoir la toucher, elle a déjà été décalée 2 fois. Je pense que si, vraiment, le 7 septembre, on n'a pas fini nos travaux, tout le monde comprendra que : 1. il y a eu toujours du Covid, 2. il y a peut-être une crise internationale avec l'Ukraine et qu'il y a des choses qui ne vont pas forcément se faire dans les temps comme on le pense, bon, voilà. Comptez sur nous pour défendre les intérêts mais, moi, je n'ai aucun souci sur le fait que cette subvention arrivera et que le club paiera. Juste pour, peut-être terminer, j'ai juste un petit peu plus de doutes, parfois, sur d'autres subventions en effet, que certaines collectivités ont l'air de dire, à un moment donné, et qui changent et vous le verrez sans doute dans le document que François fera en sorte de vous faire parvenir, vous serez peut-être surpris.

Catherine FLAVIGNY : Bon, allez, je passe cette délibération au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Nous passons à la délibération 11. François VION.

- **Vu** le projet de convention de versement de l'offre de concours ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-10.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 4 votes contre (Sylvie NICQ-CROIZAT, Pascal MAGOAROU, Pierre CONIL, Christine LECLERCQ):

- **Décide** d'accepter l'offre de concours de l'association MSA Tennis Club au profit de la Ville de Mont-Saint-Aignan pour financer la restructuration de son complexe de Tennis ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention d'offre de concours disponible sur le site extranet dédié ;
- **Dit** que la recette sera imputée à la nature comptable 1328 du budget 2022 et suivant.

N° 2022-03-11- Prestations de transport collectif de personnes avec chauffeur – Accord-cadre exécuté au moyen de l'émission de bons de commande – Autorisation de passation
Rapporteur : François VION

François VION : Prestations de transport collectif de personnes avec chauffeur - accord-cadre exécuté au moyen de l'émission de bons de commande - autorisation de passation.

Le lot 1, transport collectif sur la commune de Mont-Saint-Aignan, le Lot 2, transport collectif sur la Métropole Rouen Normandie et à l'extérieur de la Métropole de Rouen. Le marché est estimé à 65.000 € Hors Taxes, on verra après l'ouverture des plis et la procédure est soumise à Appel d'Offres.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante : François VION.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Décide** le lancement de la procédure de consultation des entreprises ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer le marché à venir, les éventuels avenants inférieurs ou égaux à 5%, ainsi que tout document ou pièce nécessaire à la conclusion des dossiers, tels que définis dans le rapport qui précède ;
- **Dit** que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 011 « charges à caractère général » du budget des exercices à venir.

N°2022-03-12 – Restructuration et extension du groupe scolaire Albert CAMUS – Lancement du concours de la maîtrise d'œuvre – Désignation du jury – Indemnité aux candidats

Rapporteur : François VION

François VION : Restructuration et extension du groupe scolaire Albert Camus. Donc, il y a trois sujets dans cette délibération. Il y a le lancement du concours de la maîtrise d'œuvre, il y a la désignation du jury pour déterminer quels seront les trois candidats qui pourront être proposés à la décision et puis, le troisième élément, c'est l'indemnité qui est proposée donc aux candidats. Alors, le collège du jury est composé de 15 personnes : il y a un collège d'élus, un collège maîtres d'œuvre, un collège des personnalités ayant un intérêt à être présenté, voilà et puis il y a des invités, voilà, tout ça se fait très largement dans une transparence la plus totale.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, une demande de parole ? Mme Nicq-Croizat.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Merci Madame la Maire. Alors, bien sûr, nous ne sommes pas opposés à organiser un concours de maîtrise d'œuvre pour restructurer le groupe Camus, c'est d'ailleurs une obligation réglementaire, vous l'avez dit mais soit on a raté des épisodes, soit en fait, selon nous, on en est pas du tout à ce stade. Selon les éléments qui nous sont connus, nous considérons que c'est vraiment prématuré et qu'il y a une volonté de tromper dans ce grand coup d'accélérateur qui saute des étapes pour une opération dont l'urgence vient à peine de vous apparaître alors que cela fait des années que vous sembliez très bien vous accommoder du piteux état des locaux dans lesquels les enfants sont accueillis. L'urgence tient manifestement pour vous à toute autre chose : pour commencer, j'aimerais faire remarquer que vous adoptez ici une terminologie qui dissimule délibérément quelles sont vos réelles intentions. Parler de restructuration et extension alors qu'il s'agit, au contraire, de réduire l'espace accordé au groupe scolaire, c'est tout simplement malhonnête. Dans le corps même de la délibération, rien non plus pour annoncer la couleur, on parle par euphémisme de relocalisation de l'école maternelle comme si la parcelle entière restait disponible pour recomposer un projet. Ce n'est que très récemment, en fait, que vous avez communiqué publiquement sur la démolition- reconstruction de l'école maternelle sans plus de détails et sans en avoir du tout parlé durant votre campagne

municipale ni même durant la première année de mandat. Pour le moment, les Montsaintaignanais en sont là, ils viennent de découvrir qu'il y avait un projet mais ils n'ont pas du tout été informés de ce qui se trame en réalité. Dans votre édito du Mag de janvier ou dans la présentation du budget par le Mag de février, même voile pudique, on met en avant la reconstruction mais jamais, jamais la division par deux de la parcelle n'est évoquée. A l'exception de celles et ceux qui s'égarèrent à lire nos tribunes, la tribune de la minorité, que j'espère cependant nombreux, personne n'est au courant. Comme je l'ai dit, lors du débat sur les orientations du budget et aussi dans notre tribune, nous réclamons une phase de dialogue citoyen avec toutes les parties concernées pour décider ensemble de la façon de transformer ce groupe scolaire en se donnant des ambitions fortes en termes de performance énergétique, de nature en ville, d'espaces inclusifs, d'ouvertures sur la Ville, etc. car c'est un projet à fort enjeu pour Mont-Saint-Aignan, un projet qui mérite qu'on implique la population, qu'on s'appuie sur les attentes et la maîtrise d'usage des familles, des enseignants, de tout le personnel, des enfants même. Il est évident que vous ne souhaitez pas engager ce dialogue et qu'en l'occurrence vous ne remplissez même pas le niveau zéro de la concertation qui est l'information des habitants, la transparence des décisions que vous prenez car si vous avez révélé, il y a peu, un projet pour Camus, il semble que les choses aient été engagées de votre côté bien avant. La délibération cite une commande passée à un bureau d'études pour étudier la faisabilité et la programmation, étude sur la base de laquelle vous voulez à présent lancer le concours pour recruter l'équipe de maîtrise d'œuvre. Si on en est là, ça veut dire que le programme est déjà bouclé ou pas loin. Je n'ai pourtant pas souvenir d'avoir vu passer une information sur la décision correspondante à la mission de programmation confiée au BE, excusez-moi. En tout cas, je suis certaine de n'en avoir jamais entendu parler en commission Urbanisme de cette mission. Il n'est pas acceptable que les décisions aussi importantes soient prises dans une telle opacité et qu'elles sortent, lorsqu'elles sortent, vous précipitez les choses pour couper court à tout débat. Nous demandons à avoir communication de l'étude de programmation et, sans ce prérequis, cette délibération n'a aucune raison d'être votée ce soir. Si vous la maintenez, nous voterons contre et, dans tous les cas, nous réclamons à nouveau qu'il y ait une phase de concertation sincère sur le devenir du groupe scolaire Camus. J'ajoute que, quand on fait une procédure de concours, on est ensuite tenu par le projet qu'on déclare lauréat, c'est-à-dire qu'il n'y a plus moyen de faire intervenir une concertation et d'impliquer les citoyens dans le projet qui va être choisi.

Catherine FLAVIGNY : Mais on sait faire.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Vraiment la route...

Catherine FLAVIGNY : On sait faire, on sait faire.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Barrer la route.

Catherine FLAVIGNY : On sait faire, on a déjà fait, je vois que vous vous énervez beaucoup mais je vais vous demander de garder votre calme, voilà, gardez votre calme, bien, merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non, bon, et ben, écoutez, on va passer cette délibération au vote parce qu'on a déjà répondu sur tous les sujets. Donc, y a-t-il des votes contre ? Voilà, des abstentions ? Voilà. Il s'agissait de lancer les principes. On ne donne pas les résultats avant d'avoir posé les principes, les principes, vous les avez là, voilà, on pose les principes et, après, on continue. Je vous remercie. Donc, délibération n° 13.

- **Considérant** la nécessité de restructuration et d'extension du groupe scolaire CAMUS et le rapport qui précède ;

- **Vu** le Code de la Commande Publique ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 4 votes contre (Sylvie NICQ-CROIZAT, Pascal MAGOAROU, Pierre CONIL, Christine LECLERCQ) :

- **Approuve** le lancement de la procédure de concours restreint ;
- **Approuve** la composition du jury ;
- **Décide** que les candidats admis à déposer une offre recevront une indemnité de 20000 € HT ;
- **Dit** que les dépenses sont inscrites au chapitre « 20 » de l'exercice en cours.

N°2022-03-13 – Travaux parking du Bridge Club – Groupement de commande Ville – Copropriété des Bulins – Autorisation de passation

Rapporteur : François VION

François VION : Oui, Travaux parking du Bridge Club - Groupement de commandes Ville - Copropriété des Bulins - Autorisation de passation. Nous sommes donc en copropriété, si je puis dire, d'un parking, et donc il y a des rénovations importantes à faire et donc la Ville propose, bien évidemment, dans le rapport de détention de répartir à 2/3 pour la Ville et 1/3 pour le Club de Bridge le coût de rénovation de ce parking.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, y a-t-il une demande de parole ? M. Magoarou, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Nous allons voter contre cette délibération. En effet, on peut se poser la question de savoir pourquoi la Ville est propriétaire de 2/3 du parking d'un organisme privé en l'occurrence l'association, le Club de Bridge. On a posé la question en commission, c'est bien, un bon point. Donc, en commission Urbanisme, il nous a été répondu que c'était à l'époque, du temps du Maire Albertini

Catherine FLAVIGNY : C'est vrai.

Pascal MAGOAROU : Pour empêcher toute opération immobilière à cet endroit que la Ville a acheté et s'est rendue propriétaire de 2/3 du parking. Alors, en passant, on notera que vous faites maintenant exactement le contraire, vous vendez des biens communaux pour que des promoteurs y construisent des immeubles. Donc, les temps ont changé. Pour revenir à la maison du Bridge, nous considérons qu'une telle implication de la Ville n'est pas justifiée, qu'il est indécent et même choquant de dépenser 130.000 € de deniers publics. J'ai noté vos propos, Madame le Maire, pour le budget « on est à l'euro près, on est à l'euro près » et, là, vous donnez 130.000 € aux amis du Club de Bridge pour refaire un parking et, en comparaison, dans le budget, il y a 7.000 € budgétés pour la maintenance de tous les autres bâtiments associatifs. Donc, 130.000 € au Club de Bridge et 7.000 à tous les autres. De plus, le parking n'est pas fortement dégradé comme

Catherine FLAVIGNY : Si, si, si.

Pascal MAGOAROU : Je suis allé voir, il y a quelques trous à boucher

Catherine FLAVIGNY : Non.

Pascal MAGOAROU : Et, enfin, une question pour finir : j'ai vu que les arbres qui étaient sur ce parking viennent d'être abattus Je voudrais savoir pourquoi.

Catherine FLAVIGNY : Oui. Alors, il s'agit d'une ancienne école effectivement et, voilà, un patrimoine Ville, oui, c'est une ancienne école avec un patrimoine Ville encore important puisque la cour, ça avait été organisé comme ça par Pierre Albertini, vous avez donné une explication qui n'est pas complètement fausse, oui, mais voilà les 2/3 de ce parking appartiennent à la Ville. C'est une propriété Ville, c'est un patrimoine Ville donc il faut que nous l'entretentions, oui, oui, non, non, non, je parle de la cour, enfin je parle du parking, voilà, les 2/3 du parking appartiennent à la Ville et donc il est dans un état tellement catastrophique avec des problèmes d'assainissement, voilà, que du coup nous sommes obligés d'intervenir. Et, pour refaire ce parking, il est impossible de refaire le parking avec, malheureusement, les arbres soulèvent avec leurs racines complètement le bitume, etc. Donc on a été dans la contrainte et dans l'obligation d'abattre les arbres qui seront replantés mais on ne peut pas les replanter au même endroit, ça sera replanté différemment, voilà. Donc, il s'agit d'un patrimoine Ville qu'on est obligé d'entretenir parce que, de toutes les façons, et en plus il y a des problèmes d'assainissement, donc. On préférerait mettre l'argent ailleurs, mais je l'ai dit, je l'ai dit au Club de Bridge mais il faut assumer, donc, voilà, on n'a pas le choix. Bon, alors, je vais passer cette délibération au vote. Donc y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Délibération suivante : alors c'est Bertrand. Bertrand Camillerapp.

- **Considérant** l'exposé des faits ci-dessus ;
- **Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** Le Code de la Commande publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 4 votes contre (Sylvie NICQ-CROIZAT, Pascal MAGOAROU, Pierre CONIL, Christine LECLERCQ) :

- **Décide** la signature de la convention de groupement de commandes entre la Ville de Mont Saint Aignan et le Club de bridge de Mont Saint Aignan ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

N°2022-03-14 – Urbanisme – Instauration d'un périmètre d'études quartier Colbert

Rapporteur : Bertrand CAMILLERAPP

Bertrand CAMILLERAPP : Oui, merci Madame le Maire. Il s'agit d'une délibération qui va instaurer un périmètre d'études pour le quartier Colbert. Donc, le quartier Colbert, vous le savez, on a un projet qui est en cours de réflexion et il y a, aujourd'hui, au sein de ce périmètre, des zones qu'il est important de préserver de tout projet d'urbanisme dans la mesure où ces projets d'urbanisme pourraient venir à l'encontre des projets à venir qui sont pour l'instant à l'étude. La délibération vous a été posée sur votre table dans la mesure où le périmètre d'études qui était dans la délibération initialement prévue était une erreur et que le périmètre d'études concerne donc la troisième page que vous avez ou la cinquième page que vous avez dans la délibération. Il s'agit donc d'un périmètre d'études qui va permettre d'avoir un sursis à statuer pour que des opérations éventuelles à venir sur ce terrain ne viennent pas renchérir ou tout du moins mettre à mal les projets qui vont sortir sachant que le projet sera à peu près cadré à la fin de l'année 2022 et que, aujourd'hui,

il est en début de réflexion et d'étude par le Cabinet qui nous accompagne. Donc, il s'agit d'autoriser Madame le Maire à ce que ce périmètre d'études soit celui qui vous est proposé.

Catherine FLAVIGNY : Y a-t-il une demande de parole ? Mme Nicq-Croizat, allez-y.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Merci. Alors, lorsqu'une étude sur la requalification des espaces autour de la place Colbert nous a été présentée, à l'été 2021, l'idée étant de définir un plan-guide puis d'en intégrer les grands axes dans le règlement du PLUI, nous l'avons accueillie avec satisfaction car cela nous semble être la bonne méthode. Réfléchir de façon prospective à l'évolution souhaitée de notre commune et se donner les bons outils pour que la maîtrise soit à la main de la collectivité. Début 2022, vous avez décidé d'accompagner cette étude d'une concertation auprès des habitants et des acteurs locaux, nous trouvons cela tout à fait opportun et nous allons suivre la façon dont vous allez animer cette phase de démocratie participative et l'intégrer au projet avec grand intérêt. Pour autant, si nous approuvons la démarche, nous avons fait part, dès le lancement de l'étude, de remarques qui n'ont pas été reprises alors qu'elles nous semblent absolument essentielles, à supposer que l'objectif soit bien de réfléchir globalement à un meilleur fonctionnement urbain global de notre Ville et non à la simple mise en musique d'un projet particulier, le déménagement de l'hôtel de Ville déjà acté par la majorité comme le prouvent de nombreux documents ou propos même si vous l'avez d'abord nié puis maintenant renvoyé au mandat d'après. On peut comprendre que le périmètre d'intervention, c'est-à-dire celui qui fera l'objet de prescriptions opposables par l'intermédiaire du PLUI soit limité en première intention aux alentours proches de la Place Colbert mais nous avons demandé, à plusieurs reprises, en commission donc que le périmètre des réflexions soit élargi pour englober ce qui constitue de fait la centralité fonctionnelle et administrative de Mont-Saint-Aignan, à savoir le triangle Colbert/Coquets-centre commercial et centre sportif-Pasteur. Cette demande n'a pas été prise en compte et cela nous inquiète. Chacune de ces trois polarités a en effet ses spécificités propres, vocation administrative, sociale et santé à Pasteur, commerces, sport et aussi lien social avant la disparition de l'As des Coquets, commerces et vocation culturelle, auparavant socio-culturelle, à Colbert. Et c'est seulement en intégrant ce grand périmètre, en ayant bien en tête les complémentarités et les grands équilibres qui se jouent sur ces espaces qu'il sera possible de décider comment faire évoluer les aménagements vers un fonctionnement optimisé, plus lisible, plus harmonieux. Ces grands équilibres sont à n'en pas douter, à restaurer, à consolider sur certains aspects mais ils ne nous semblent pas dysfonctionner par nature. En tout cas, s'il y avait une nécessité de les chambouler du tout au tout, cela reste totalement à démontrer par une approche coûts - bénéfiques pour la population, ce qui n'a pas été fait pour le moment. Or, ce que vous allez faire en intervenant sur Colbert sans mesurer les impacts sur les autres polarités, c'est à coup sûr déstabiliser le tout, provoquer des ruptures, des effets négatifs induits comme la relégation de certains espaces, la concentration des flux, l'allongement des déplacements. Autant il nous semble pertinent de réfléchir à la cohérence d'ensemble de ce triangle de centralité du Plateau qui rayonne sur l'ensemble de la commune en commençant, pourquoi pas, en se questionnant sur des solutions qui pourraient renforcer la visibilité des points d'attractivité de la Place Colbert et mieux les relier à ceux des quartiers "Coquets" et "Pasteur" autant se focaliser *a priori* et vouloir tout recentrer sur Colbert sans se préoccuper de tout ce qui se passe ailleurs est une mauvaise lecture de notre territoire et une mauvaise approche de la problématique. Nous sommes loin d'être les seuls à le dire. Avancer sur Colbert et y redynamiser le commerce sans rien prévoir sur les Coquets alors que c'est là qu'on constate les plus grandes fragilités, c'est pénaliser encore plus cet autre centre commercial et le condamner à court, moyen terme. Vous arrosez quand même là où c'est déjà mouillé. Est-ce pertinent lorsqu'on nous parle de la Ville du quart d'heure pour inciter à se déplacer sans voiture ? Est-ce pertinent lorsqu'on connaît la démographie du quartier des Coquets donc les difficultés de mobilité des riverains ? De la même façon, envisager un scénario,

l'Hôtel de Ville et ses satellites sont relocalisés à Colbert sans intégrer le quartier Pasteur à la réflexion ne peut qu'éveiller les soupçons. A quoi le destinez-vous une fois ce déménagement opéré ? Nous observons que vous lui daignez d'ores et déjà sa fonction de polarité puisque le triangle Colbert/Coquets/Pasteur qui faisait pourtant consensus lors de nos échanges en commission Urbanisme a disparu pour glisser vers une vision réductrice Colbert/Place des Coquets/Centre sportif, de là à s'attendre à ce qu'il fasse place dans un avenir proche à quelques belles opérations spéculatives de plus. Nous sommes également très perplexes face à la confusion qui existe entre les différents processus et le manque d'articulation, de justification des périmètres correspondants, une étude globale à un périmètre élargi, la définition d'un plan-guide pour un périmètre opérationnel autour de Colbert, le périmètre d'études cette fois, un périmètre de préemption urbain renforcé déjà posé. En commission Urbanisme, début mars, il nous avait été dit que ce périmètre, le périmètre de la délibération, celui que vous formalisez aujourd'hui, serait corrigé pour se caler sur celui du plan-guide. Or, ce n'est que, aujourd'hui, donc, le document qui nous a été remis sur table que cette correction a été opérée. C'est à n'y rien comprendre et cela donne vraiment l'impression que tout est fait à la légère et simplement en réaction à ce qui pourrait venir contrarier la réalisation de votre projet mystère qu'il s'agit en fait d'habiller pour mieux le faire passer. Encore une fois, nous sommes très favorables à la mise en place d'outils pour maîtriser l'urbanisme de secteurs à enjeux mais à condition qu'ils découlent d'une vision claire et globale de l'évolution de notre territoire. J'ai souvent exprimé les secteurs à enjeux où il serait nécessaire d'avoir des dispositifs réglementaires tels que des plans-guides formalisés et intégrés au PLUI sous forme d'OAP, ça veut dire Orientations d'Aménagements et de Programmes pour cadrer les projets qu'on souhaite ou pas voir s'implanter. Cela ne concerne pas seulement la Place Colbert sur laquelle vous avez jeté votre dévolu. Partout ailleurs, vous laissez les opérateurs privés construire sans limite en vous fichant pas mal de la dégradation du cadre de vie, du paysage urbain qui devient uniforme à force de dérouler partout les mêmes types d'immeubles sans qualité architecturale, en vous fichant des impacts sur l'environnement et la biodiversité dans son ensemble. A chacun de ces programmes, on rase les haies, on abat les arbres existants et ce n'est pas en posant trois ruches sur le peu d'espaces publics qui va nous rester qu'on va compenser quoi que ce soit et vous vous fichez aussi complètement de la mixité de logements pourtant souhaitable et recherchée par le PLH à l'échelle de notre Ville et aussi de la Métropole. Tous ces admirables projets privés sortent, je l'ai déjà dit, à des coûts exorbitants et sans logements sociaux, mis à part l'Echappée Belle qui porte bien son nom car vous êtes ravisés au dernier moment sur l'intervention de la Métropole. Non seulement vous laissez agir cette spéculation mais vous lui offrez même nos réserves foncières et bientôt nos équipements publics pour parachever son œuvre. En huit années, la Ville se trouve déjà sursaturée de constructions qui sont toutes des répliques les unes des autres et, après vos deux mandats, elle n'aura plus aucune marge pour accueillir des projets qui lui auraient pourtant été vraiment utiles, diversifier son offre de logements, s'adapter aux évolutions des modes de vie, redonner aux habitants des espaces de proximité pour respirer. Ce sont sur ces grands équilibres et sur un fonctionnement harmonieux à l'échelle de la Ville qu'il est urgent de réfléchir. Sans être mis en perspective avec une telle réflexion, le focus mis sur la Place Colbert n'est pas crédible et n'a pas de sens. Nous avons toutes les raisons de penser que les processus lancés sur le sujet ne sont que le Cheval de Troie de la délocalisation de l'Hôtel de Ville et, en l'état actuel, nous nous opposons donc à cette délibération.

Catherine FLAVIGNY : Tu veux répondre ? Non, il n'y a pas grand-chose à répondre parce que c'est d'une telle mauvaise foi que c'est effrayant, Mme Nicq-Croizat, je n'ai pas d'autre mot, je suis obligée d'exprimer les choses, c'est effroyable.

Sylvie NICQ-CROIZAT : C'est constructif.

Catherine FLAVIGNY : Ah, constructif, non, non, moi, je n'appelle pas ça être constructif.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Votre réaction.

Catherine FLAVIGNY : Oui, ben, écoutez, je dis ce que je pense parce que, à un moment donné, bon, le mot "mauvaise foi", vous l'avez utilisé tout à l'heure à notre égard, donc je vous le retourne. Merci.

Bertrand CAMILLERAPP : Je vous remercie pour ce discours très succinct et court et ramassé. On ne va pas refaire tout ce qui s'est dit lors de nos commissions. Le triangle, il existe bel et bien, il est dans la mission qui a été confiée au bureau d'études qui travaille actuellement sur le sujet, donc vouloir résumer le triangle à la zone qui est aujourd'hui présentée sur ce document, vous savez bien que c'est faux parce que vous avez vu le schéma qui a été confié au bureau d'études, ça c'est un premier point. Le deuxième point, nous ressasser le transfert potentiel comme si c'était un cheval de Troie de l'Hôtel de Ville là-bas, c'est l'objet de l'étude même, donc avant de nous engager, on demande à un bureau d'études d'étudier la chose, donc c'est pour ça que ce sujet, il n'est pas sérieux de l'évoquer ce soir. Pour le reste, il y a tellement de choses que ça ne vaut même pas le coup de répondre, donc on va travailler avec le bureau d'études et puis peut-être que Mme Nathalie Adrian...

Catherine FLAVIGNY : Nathalie Adrian souhaiterait ajouter quelque chose ?

Nathalie ADRIAN : A Mme Nicq-Croizat que l'étude qui est en cours c'est une étude d'élaboration de plan-guide d'aménagement. Enfin, j'avais l'impression, en vous écoutant, que ce n'était pas clair, voilà. Et, effectivement, il porte sur ce quartier pour améliorer l'attractivité de ce quartier et pour affirmer une centralité sur notre territoire. On est au tout début, voilà. Donc, on ne peut rien dire sur ce qui sera dit, d'abord, par les habitants, parce qu'ils seront fortement invités à participer et à dire leur avis et on entend bien respecter cet avis. On a encore beaucoup de personnes à voir et on a un an pour faire cette étude, voilà.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Bien, donc on va passer cette délibération au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci. La délibération suivante, alors, c'est Bertrand Camillerapp. Vas-y, Bertrand.

- **Vu** les articles L 424-1 et R424-24 du code de l'urbanisme instaurant un sursis à statuer, dans le cadre de la prise en considération d'un projet d'aménagement ;
- **Vu** la délibération du conseil Métropolitain du 13/02/2020 instituant un droit de préemption urbain renforcé sur le secteur de la place Colbert ;
- **Vu** le marché d'études concernant l'élaboration d'un plan guide d'aménagement du quartier Colbert notifié le 25 octobre 2021 ;
- **Considérant** que le programme de mandature a été présenté le 20 janvier 2021 en commission générale et que la requalification urbaine du quartier Colbert fait partie intégrante de ce projet ;
- **Considérant** que le projet urbain de quartier Colbert constitue un enjeu majeur pour le développement de la commune dans les années à venir ;
- **Considérant** que la commune de Mont-Saint-Aignan souhaite engager des actions de requalification du quartier Colbert en partenariat avec la Métropole et en menant une démarche participative avec les habitants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 8 votes contre (Sylvie NICQ-CROIZAT, Pascal MAGOAROU, Pierre CONIL, Christine LECLERCQ, Stéphane HOLE, Carole BIZIEAU, Alexandre RIOU, Claudie MAUGE) :

- **Prend en considération** la mise à l'étude du projet de réaménagement et de requalification urbaine du quartier Colbert suivant le périmètre joint en annexe ;
- **Approuve** le périmètre défini à l'article L424-1 du code de l'urbanisme permettant de surseoir à statuer à toute demande d'occupation des sols intéressant le secteur considéré ;
- **Décide** que la procédure du sursis à statuer pourra être appliquée à toute demande d'autorisation de travaux, construction ou installation à l'intérieur dudit périmètre ;
- **Autorise** Madame le Maire à accomplir les formalités de publicités de la présente décision conformément à l'article R 424-24 du Code de l'Urbanisme.

21h37 : Marion DIARRA et Fabien POISSON quittent la séance.

N°2022-03-15 – Extension de la maison médicale 1 chemin de Clères (SCI PHARMALOR) - Cession d'une emprise d'espace vert – Autorisation de la procédure de déclassement et de dépôt du dossier de permis de construire

Rapporteur : Bertrand CAMILLERAPP

Bertrand CAMILLERAPP : Alors, il s'agit de l'extension d'une maison médicale qui est située 1 chemin de Clères. Cette maison médicale est située à l'angle de Bois-Guillaume, de Rouen et de Mont-Saint-Aignan et il y a déjà des médecins qui sont installés sur le rez-de-chaussée. Ce cabinet médical avait besoin d'extension du fait du départ à la retraite d'un certain nombre de médecins et, aujourd'hui, vous savez que les médecins ont tendance à se regrouper pour pouvoir travailler au sein d'une maison médicale. Pour pouvoir accueillir des médecins à l'étage, il est nécessaire de construire un ascenseur et le problème, pour ces médecins, c'est que cet ascenseur ne peut se construire du fait qu'il n'y a plus de réserve constructible sur cette parcelle. Donc, l'objet est de déclasser une partie du terrain tout en gardant un terrain qui, cette fois-ci, sera à proximité directe du carrefour pour maintenir la visibilité et donc l'objet est de laisser une surface de 90 m² pour la construction de cet ascenseur. Donc, il s'agit donc d'approuver ce déclassement de la nouvelle parcelle.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Y a-t-il une demande de parole ? Non, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non et bien je vous en remercie. Je voulais simplement vous indiquer qu'il y aura, il y a aujourd'hui, il doit y avoir trois ou quatre généralistes, attendez, je ne retrouve pas, voilà, il y a trois médecins généralistes aujourd'hui et ce cabinet pourrait accueillir donc un dermato supplémentaire, un pédiatre et un ou deux généralistes en plus, voilà. Je tenais à vous donner cette information et nous passons, s'il n'y a pas de vote contre, à la délibération suivante, merci.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;
- **Vu** l'avis des Domaines en date du 3 février 2022 ;
- **Considérant** la demande de la SCI Pharmalor et l'intérêt de son projet d'extension de la maison médicale sise 1 chemin de Clères ;

- **Sous réserve** de l'avis favorable du commissaire-enquêteur relatif au déclassement de l'emprise à céder,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de cession de l'emprise d'espace vert d'environ 90 m² à la SCI PHARMALOR en vue de l'extension de la maison médicale sise 1 chemin de Clères, au prix estimé des Domaines à 250 € le m² ;
- **Autorise** la SCI PHARMALOR à déposer le dossier de demande de permis de construire correspondant à l'extension projetée, par anticipation au déclassement de l'emprise à céder qui devra être prononcé par une délibération ultérieure sur avis favorable du commissaire-enquêteur ;
- **Autorise** Madame le Maire à lancer la procédure d'enquête publique de déclassement et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Dit** que la cession devra être autorisée par une délibération postérieure au prononcé du déclassement à intervenir ;
- **Dit** que les dépenses sont inscrites au chapitre 011 « Charges à caractère général » de l'exercice en cours.

N°2022-03-16 – maison du Village – Autorisation de la procédure de déclassement et de mise en vente

Rapporteur : Bertrand CAMILLERAPP

Bertrand CAMILLERAPP : Autorisation de déclassement et mise en vente de la maison du Village dont on a déjà parlé tout à l'heure. Donc, la maison du Village c'est l'ancien presbytère, d'une surface de 230 m² environ sur trois niveaux, sur une parcelle de 850 m², l'évaluation est en cours d'instruction par le service des Domaines et donc il appartient au Conseil Municipal d'approuver le lancement de la procédure d'enquête publique pour déclasser le bâtiment et autoriser, par la suite, Madame le Maire à engager sa mise en vente par enchères notariales.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, y a-t-il une demande de parole ? C'est vrai qu'on en a déjà parlé mais, voilà. Alors, Mme Bizieau, allez-y.

Carole BIZIEAU : Donc, nous voterons contre cette délibération et nous l'avons dit lors du précédent Conseil Municipal, en fait nous regrettons la décision de vendre ce bien en particulier. La maison du Village a traversé les siècles, elle constitue un élément remarquable de notre patrimoine, elle a de plus fait l'objet d'une réhabilitation qui a été financée en très grande partie par un particulier. Enfin, nous avons expliqué tout cela lors du dernier Conseil. Nous voterons contre. Merci.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Mme Nicq-Croizat.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Merci. Comme pour Camus, votre volonté est manifestement de prendre tout le monde de vitesse pour qu'il ne soit plus possible d'en débattre et d'envisager de meilleures solutions. Le procès qui est fait, ici, à la maison du Village nous semble vraiment par trop expéditif et arbitraire. Vous dites que son usage, peu adéquat, a été révélé par l'étude SDI mais cela ne veut rien dire si on ne dispose pas de plus de décisions pour nous en convaincre. Nous n'avons pas eu communication de la totalité des

résultats du SDI mais de la présentation expurgée qui nous a été faite. Nous avons quand même retenu quelques points à requestionner avant d'aller plus loin. Nous avons tout d'abord noté, encore une fois, qu'au travers de ratios comparés à d'autres communes de la même strate, on pouvait constater que globalement Mont-Saint-Aignan n'est pas du tout suréquipée, qu'elle l'est peut-être sur des types particuliers d'équipements comme les courts de tennis, par exemple, où on est au double de la moyenne mais qu'elle est au contraire très nettement en sous-équipement en matière de locaux dédiés aux associations. Deux sites à Mont-Saint-Aignan contre 3,25 en moyenne sur les communes de la même strate, ce qui, du reste, correspond complètement au ressenti de tous les dirigeants associatifs. Ensuite, il y a bien eu, au SDI, une liste de cessions possibles proposées par le bureau d'études qui a réalisé l'étude mais rien de surprenant à cela si la commande lui a été passée dans ce sens. C'est en tout cas ainsi que vous avez, depuis le début, présenté les objectifs poursuivis par le SDI, rationaliser le parc d'équipements et envisager lesquels seraient les plus faciles à céder. Le Bureau d'études a donc répondu à la commande. J'ajoute pourtant que le scénario de cessions qui en ressort repose et, encore une fois, ça paraît évident au regard de l'attention sur la disponibilité des locaux sur un nouveau projet de locaux associatifs à prévoir sur le Plateau. Vous ne semblez pas vouloir répondre à cette condition. En tout cas, pour le moment, on n'a aucune visibilité sur le sujet. Des associations et des activités sont accueillies dans la maison du Village, elles vont donc aller de relogement provisoire en relogement provisoire comme celles qui ont été chassées de l'As des Coquets en 2018 et dont certaines ont déjà connu 4 adresses différentes comme le mentionne justement l'article du Paris Normandie d'hier auquel je vous renvoie. L'analyse du SDI en matière de performance énergétique classe la maison du Village parmi les meilleurs de nos équipements, c'est-à-dire avec des enjeux énergétiques faibles. De plus, des sommes importantes ont été investies il y a deux ans pour restaurer son pignon. Enfin, il ne s'agit pas, là, d'un bâtiment banal, il est chargé de mémoires, vous l'avez rappelé, la maison du Village est entrée dans le patrimoine de la Ville dans les années 80 et a été restaurée pour y accueillir des activités sociales grâce à une très importante donation. Il me semble que le respect de la mémoire de la personne qui a fait ce legs pose aussi question. Il faut aussi prendre en compte que, si cette maison a de grandes qualités et qu'elle est un élément du patrimoine qui fait référence et témoigne de l'histoire de la commune comme le souligne le cahier de recommandations établies par le CAUE en 2015, aucune mesure de protection la concernant n'a été intégrée dans le document d'urbanisme, les locaux de l'ancienne école Sainte Thérèse sont d'ailleurs tout à fait dans le même cas. En l'état actuel des choses, rien ne garantit donc leur préservation en cas de cession. Donc, pour toutes ces raisons, la mise en vente de la maison du Village nous semble être une très, très mauvaise idée et nous voterons contre la délibération.

Catherine FLAVIGNY : Bien, tu veux dire un mot, je pense.

Bertrand CAMILLERAPP : Oui, alors, en ce qui concerne le cahier des charges qui va être associé à la vente, le cahier des charges est en cours de rédaction, il sera extrêmement précis sur la conservation, on l'a déjà dit tout à l'heure, sur la conservation, sur l'état de ce bâtiment patrimonial effectivement. Donc, sur ce point-là, il n'y a pas de crainte à avoir, les choses vont être extrêmement serrées comme il en a été le cas pour la maison Berthelot lors de la vente de celle-ci.

Catherine FLAVIGNY : M. Riou.

Alexandre RIOU : Merci Madame le Maire. Donc, comme nous l'indiquions un peu plus tôt dans la soirée à l'occasion du débat budgétaire, la vente de la maison du Village est une erreur politique, il y a des solutions alternatives qui existaient, qui existent toujours pour faire évoluer son usage et, éventuellement, générer des recettes sans s'en séparer. Donc,

une fois encore, nous nous opposons farouchement à cette cession et nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Bon, on s'est exprimé tout à l'heure sur cette maison, nous serons très vigilants, dans tous les cas, pour qu'elle conserve toutes ses particularités, nous l'avons exprimé mais elle n'est pas du tout adaptée à ses fonctions associatives aujourd'hui, voilà. Donc, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, je vous remercie. Nous passons donc à la délibération suivante, la n° 17, Bertrand Camillerapp.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;
- **Vu** le Schéma directeur immobilier de la commune ;
- **Considérant** l'intérêt pour la Ville de procéder à la cession du bien communal dit « maison du Village » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 8 votes contre Sylvie NICQ-CROIZAT, Pascal MAGOAROU, Pierre CONIL, Christine LECLERCQ, Stéphane HOLE, Carole BIZIEAU, Alexandre RIOU, Claudie MAUGE) :

- **Approuve** le principe de cession de la maison du Village ;
- **Autorise** Madame le Maire à lancer la procédure d'enquête publique de déclassement dudit bien ;
- **Autorise** Madame le Maire à procéder à la mise en vente dudit bien par enchères notariales ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Dit** que la cession au meilleur offrant devra être autorisée par une délibération postérieure au prononcé du déclassement à intervenir ;
- **Dit** que les dépenses sont inscrites au chapitre 011 « Charges à caractère général » de l'exercice en cours.

N°2022-03-17 – Terrain communal agricole BD574 (Bouillons)– Cession à la SCI Cedrus Libani (Ferme St Aignan)

Rapporteur : Bertrand CAMILLERAPP

Bertrand CAMILLERAPP : Oui, il s'agit de la cession d'un terrain agricole à la SCI *Cedrus Libani*, donc la Ferme Saint-Aignan qui est Chemin des Bouillons. Il s'agit d'une parcelle de 11.360 m². Ils ont souhaité faire l'acquisition pour étendre leur exploitation maraîchère. Alors, la surface, elle est un tout petit peu réduite dans la mesure où il y a un accès qui est l'accès à l'antenne-relais qui est donné par convention de bail à Free Mobile, donc, en fait, la réelle surface cédée est de 10.500 m². Donc, il s'agit d'autoriser Madame le Maire d'approuver la cession, enfin de signer la cession au profit de cette SCI pour un montant de 23.000 €.

Catherine FLAVIGNY : Voilà, y a-t-il des questions ? M. Magoarou.

Pascal MAGOAROU : Alors, nous voterons pour cette délibération en demandant, comme nous l'avons déjà fait en commission, de veiller à ce que l'accès à ce terrain, ce terrain qui est enclavé entre trois axes de forte circulation, son accès soit sécurisé, ça nous paraît un peu compliqué d'y accéder et en demandant de procéder, au préalable à la mise en

exploitation, à des analyses du sol qui pourrait être pollué par le trafic automobile qui est présent donc sur tous les côtés de ce terrain. Par ailleurs, je voudrais saisir l'opportunité de cette délibération pour faire une remarque sur le dispositif de vente directe par distributeur automatique mis en place à la Ferme de Saint-Aignan. Ils manquent clairement de transparence sur la provenance et la qualité des produits. En effet, sont vendus des produits de la Ferme mais aussi des produits venus d'ailleurs, pas tous bio. Donc, on ne sait pas, dans les casiers, lesquels sont de la Ferme, lesquels sont d'ailleurs, lesquels sont bio, lesquels ne le sont pas. Un affichage dans le local de vente nous dit que les fruits et les légumes non bio viennent d'exploitations labellisées "Agriculture raisonnée". On parlait des labels tout à l'heure, c'est le type même du vrai faux label, "l'Agriculture raisonnée" c'est un label qui a été inventé par les marchands de pesticides, à savoir l'Union des Industries des Produits Phytopharmaceutiques parce qu'ils les appellent comme ça les pesticides. L'UIPP, pour se donner bonne conscience et pour verdir leur image, donc c'est totalement bidon et donc, là, on a des produits qui sont soit bio, soit "bidons". Donc, c'est un peu délicat quand même, sans savoir lesquels sont bio et lesquels sont "bidons".

Catherine FLAVIGNY : Bon, ben, écoutez, c'est leur responsabilité, voilà. On va les laisser assumer leur responsabilité. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Une abstention, voilà. Merci. Délibération suivante.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;
- **Vu** l'avis des Domaines en date du 9 août 2021 ;
- **Considérant** la demande d'acquisition de la parcelle communale BD574 par la SCI Cedrus Libani et l'intérêt de la Commune à céder ce terrain agricole ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 1 abstention (Claudie MAUGE) :

- **Décide** la cession au profit de la SCI Cedrus Libani, de l'emprise d'une surface approximative de 10500 m², restant à confirmer par le géomètre, de la parcelle agricole communale cadastrée BD574, au prix de 2,20 € le m², soit 23 000 € pour la surface considérée, dans les conditions ci-dessus énoncées ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes pièces ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Dit** que la recette en résultant est inscrite au chapitre « 77 » article « 775 » du budget de l'exercice en cours.

N°2022-03-18 – Copropriété des Garages du Cailly - Acquisition d'un box

Rapporteur : Bertrand CAMILLERAPP

Bertrand CAMILLERAPP : Il s'agit de la copropriété des Garages du Cailly, il y a un nouveau box qui a été proposé à l'achat et, donc, ce box est proposé à un prix de 11.000 € correspondant à l'estimation la plus élevée du Service des Domaines qui date du 16 juillet 2021 étant précisé que les frais liés à la vente étaient à la charge du vendeur. Donc, il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir avec les vendeurs dans les conditions que je viens d'énoncer.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Y a-t-il une demande de parole ? Oui, vas-y.

François VION : Oui, je voulais revenir, du coup, sur le budget et dire, voilà, qu'on investit d'abord pour l'avenir, tout à l'heure ça nous a été reproché de ne pas investir, on l'a fait

aussi sur le Bois Clamageran, on le fait régulièrement dans le cadre de nos politiques publiques et donc, à un moment donné, ben, les arbitrages sont nécessaires parce que, voilà, les finances sont ce qu'elles sont et que, donc, vendre pour acheter pour l'avenir tout en sachant que ce que l'on vend c'est véritablement sécurisé, priorisé, c'est vraiment un bel acte de gestion pour le territoire.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup François. Mme Nicq-Croizat.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Oui, simplement pour vous prévenir que nous allons nous abstenir sur cette délibération comme on l'a fait déjà précédemment sur les rachats de boxes puisqu'on n'a pas de visibilité sur le projet. Donc, ça nous paraît quand même très suspect.

Catherine FLAVIGNY : Donc, il n'y a pas de vote contre, si, pardon, alors : votes contre ? D'accord. Abstentions ? Merci. Donc, délibération suivante, c'est Gaëtan Lucas, la n° 19.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- **Vu** le Code de l'urbanisme ;
- **Vu** la délibération n°2020-02-17 du Conseil Municipal du 12 février 2020 portant sur l'étude de faisabilité à mener en vue de l'acquisition et la réhabilitation d'une parcelle place Colbert dans le cadre du projet de réaménagement de ce quartier ;
- **Vu** le rapport du Bureau d'études IPH mandaté par l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour le compte de la Ville ;
- **Vu** l'avis des Domaines en date du 16 juillet 2021 ;
- **Considérant** l'intérêt de la commune dans le cadre du projet urbain de requalification de la place Colbert et de ses alentours, énoncé dans le rapport qui précède.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 2 votes contre (Stéphane HOLE, Carole BIZIEAU), **6 abstentions** (Sylvie NICQ-CROIZAT, Pascal MAGOAROU, Pierre CONIL, Christine LECLERCQ, Alexandre RIOU, Claudie MAUGE) :

- **Approuve** les termes du rapport qui précède ;
- **Décide** l'acquisition du lot n°26 de la copropriété cadastrée AT42, pour un montant de 11 000 € (onze mille euros) hors frais d'acte à la charge de la Ville ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir avec les vendeurs Consorts VERNET, dans les conditions ci-dessus énoncées, ainsi que toutes pièces nécessaires à la conclusion du dossier ;
- **Dit** que les dépenses sont inscrites au chapitre « 21 – Article 2115 » du budget de l'exercice en cours.

N°2022-03-19 – Utilisation des installations sportives par le collège Jean de la Varende – Convention tripartite - Participation du Département de la Seine-Maritime
Rapporteur : Gaëtan Lucas

Gaëtan LUCAS : Merci Madame le Maire. Cette délibération porte sur l'utilisation des installations sportives par le Collège Jean de la Varende. Le sport dans le Collège est une compétence du Département et nous sommes donc en lien avec le Département et l'Education Nationale sur cette convention qui est en fait une mission d'intérêt général régie par la loi du 6 juillet 2000, plus une convention technique que l'on retrouve tous les trois ans. Il y a toujours un petit décalage. On est en cours de la première année puisque, là, on est sur septembre 2021 jusqu'à juin 2024. Donc, pour répondre à Mme Leclercq qui m'avait interrogé, vu que je n'étais pas présent à la dernière commission Culture Sports Jeunesse, en termes d'objectifs, c'est vraiment tout ce qui est, enfin ce sont des objectifs qui sont posés par l'Education Nationale, le fonctionnement aussi. Après, au-delà, sachez qu'il y a de bonnes relations toujours entre la Ville et le Collège au niveau du sport en particulier et on peut saluer aussi que l'EMSAM Athlétisme est très impliquée dans les cours qui sont donnés, donc c'est une façon aussi de cultiver cette convention à plusieurs et, pour être précis, les salles qui sont concernées par cette convention sont toutes les salles de Tony Parker, du Dojo jusqu'à la grande salle C et toutes les salles de danse et salles de gym et la salle de tennis de table.

Catherine FLAVIGNY : Merci Gaëtan. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Mme Leclercq.

Christine LECLERCQ : Merci M. Lucas de votre réponse. Alors la piscine, la piscine n'est pas concernée par ces équipements ? Donc le Collège, il utilise la piscine pas dans cette convention mais il l'utilise, je suppose, le Collège ?

Gaëtan LUCAS : Là, on va au-delà en fait de ce que le Département demande ou le Collège demande, c'est plutôt un accord entre le Collège et la Ville que de pouvoir permettre aux collégiens de venir dans notre piscine.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Allez-y

Christine LECLERCQ : Est-ce que vous avez prévu quelque chose quand la fermeture de la piscine va arriver par rapport à cet accord entre le Collège et la Ville ?

Gaëtan LUCAS : En fait, tous les usagers vont être concernés, donc, là, il n'y a pas encore vraiment eu, enfin les professeurs sont au courant, il n'y a pas eu encore de dialogue qui ait débouché sur quoi que ce soit de mon point de vue. Je n'ai pas d'information sur le sujet.

Catherine FLAVIGNY : Voilà. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, je vous remercie. Délibération suivante, Gaëtan Lucas.

Considérant :

- Que la pratique de l'éducation physique et sportive répond au programme de formation des collégiens ;
- Que la mise à disposition des équipements sportifs de la Ville contribue à l'enrichissement de l'enseignement de l'éducation physique et sportive au collège ;
- Le projet de convention disponible sur le site de l'extranet dédié.

Vu :

- La loi du 6 juillet 2000, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Le Code de l'Education ;
- Le Code du Sport ;
- La délibération du Conseil Départemental du 9 octobre 2000, relative au principe de cette participation ;
- La délibération du Conseil Municipal n°2018-12-29, du 13 décembre 2018, relative aux années scolaires 2018 à 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame le Maire, ou l'élu délégué, à signer la convention tripartite entre la Ville de Mont-Saint-Aignan, le Conseil Départemental de la Seine-Maritime et le collège Jean de la Varende.
- **Décide** que la recette en résultant sera imputée au chapitre 74 « Dotations et participations » fonction 411 « salles de sports, gymnase du centre sportif » des budgets de l'exercice en cours.

N°2022-03-20 – Convention d'objectifs et de moyens – MSA football Club

Rapporteur : Gaëtan LUCAS

Gaëtan LUCAS : Il s'agit maintenant de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et le MSA Football Club. On revient poser, comme l'année dernière, des objectifs sur la pratique sportive et le fait d'encourager l'initiation des jeunes sur le territoire. Il y a, bien sûr aussi, contribuer à l'image de la Ville, vous avez aussi dans cette convention des objectifs en lien avec les obligations fédérales et des équipes féminines où on voit que le Club a énormément progressé et même au-delà des obligations qui lui sont faites. Le Club doit également assurer un développement de l'école de football pour toutes les catégories " jeunes" et, là, je tiens vraiment à saluer, je pense que les membres de la commission ont reçu justement le rapport d'activité du Club que la Ville a reçu en novembre et qui montre vraiment que le Club se structure et, sur le plan pédagogique, dans la pratique du football mais aussi dans les relations à l'autre et dans le "bien-vivre" tout simplement en société, on voit que le Club se développe bien, moi, je trouve vraiment, et sur le plan aussi de l'encadrement bénévole. Il y a énormément de choses qui ont été faites et je propose donc qu'on reconduise cette convention avec le même montant d'ailleurs de 27.520 €.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Mme Maugé, allez-y.

Claudie MAUGE : Je sais que je ne fais pas partie de la commission Culture et Sports, néanmoins, comme je suis élue au Conseil Municipal, je considère que je peux intervenir sur une délibération qui ne concerne pas cette commission. Cependant mon collègue, M. Riou, m'a transmis, M. Lucas, les documents que vous avez envoyés et comme je suis intervenue de nombreuses fois ici pour souligner à quel point c'était délicat d'accorder des subventions à des associations sans avoir de reddition de comptes, je ne parle pas seulement des comptes financiers, hein, mais de réalisation des objectifs, eh bien, je voudrais vous dire, M. Lucas, un grand merci parce que j'ai beaucoup apprécié les documents que vous avez envoyés et j'ai trouvé que ça allait vraiment dans le sens de toutes les interventions que j'ai pu faire. Moi, j'aime souligner quand les choses avancent, j'aime dire aussi que nous sommes positifs et pas seulement œuvres de destruction massive. Par conséquent, je vous remercie et je trouve que, si on pouvait avoir sur toutes ces conventions qui sont signées, le même sérieux, le même travail que celui que vous nous avez envoyé, ce serait vraiment très, très bien.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Maugé, oui.

Gaëtan LUCAS : Je veux juste dire que c'est surtout le Club qui a produit ce document et on s'y était engagé autour de la table. C'est vrai que, et on a juste dit ce qu'on, on fait ce qu'on avait dit, à mon avis, et le Club avait été sensibilisé au fait qu'il y avait une attente, en effet. C'est le club sportif qui est le plus subventionné et je lui avais, justement, bien demandé de justifier que tout ça était, enfin que tout ce qui était mis sur la table pour ce club-là était justifié.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Mme Leclercq.

Christine LECLERCQ : Merci M. Lucas de m'avoir transmis le bilan d'activité que je vous avais demandé. Donc, le bilan d'activité fourni par l'association MSA Football Club nous indique que ce club a créé des ateliers en petits groupes pour maintenir du lien lors de la crise sanitaire, a recruté des services civiques pour réaliser des actions de sensibilisation en environnement, aux pratiques addictives et au bénévolat, a favorisé la pratique féminine - augmentation du nombre de licenciées féminines, quatre équipes en compétition féminine, obtention de la qualité d'arbitre pour une éducatrice - a initié des actions Cleanwalk sur la Ville. Nous remercions le Club pour ces actions. Nous voterons la subvention de 27.520 € pour leur permettre de continuer dans cette même dynamique. Concernant la convention, un petit point nous interroge. Pouvez-vous nous confirmer que le Club-House Football du centre sportif peut être utilisé par d'autres associations ? Et comment ces associations peuvent-elles accéder à ce Club-House ?

Catherine FLAVIGNY : Merci.

Gaëtan LUCAS : Oui, oui, je vous confirme que cet équipement, comme le Club-House du tennis, du roller et du tennis de table sont accessibles à toute association sur simple demande auprès du service des sports.

Catherine FLAVIGNY : Alors, j'informe tout le monde et, ça, c'était surtout une demande de Mme Maugé. Mme Maugé, vous nous aviez demandé qu'on puisse travailler sur les associations, etc. donc nous proposons de fixer une date de commission Générale pour parler de toute cette question des associations le 19 mai, le jeudi 19 mai à 18h30, je vous l'annonce comme ça, un peu d'avance, que vous puissiez la noter mais, donc, le sujet fait bien partie de ce que nous souhaitons mettre tous ensemble sur la table. D'accord ? Voilà, vous pouvez noter.

M. Alain SARRAZIN : Je crois qu'il y a la sortie des aînés.

Catherine FLAVIGNY : Ah, flûte, bon, alors, écoutez, nous allons regarder si nous pouvons trouver une autre date, c'est un peu compliqué au mois de mai mais, bon, on avait repéré une date possible. On vous la transmettra très rapidement dans tous les cas. Alors, je dois faire voter cette délibération : y a-t-il des votes contre ? Non. Des abstentions ? Non, merci beaucoup. Délibération suivante, il s'agit de Stéphanie Tourillon la n° 21.

Considérant :

- Que la mise à disposition des équipements sportifs de la Ville contribue au partenariat entre la Ville et les associations sportives ;
- Le projet de convention disponible sur le site de l'extranet dédié.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code du Sport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame le Maire, ou l'élu délégué, à signer la convention d'objectifs entre la Ville de Mont-Saint-Aignan et le MSA football club ;
- **Décide** que la dépense en résultant sera imputée au compte 6574 des budgets de l'exercice en cours.

N°2022-03-21 - Soutien aux formations d'animateurs, de directeurs de centre de loisirs et/ou aux séjours vacances – Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement

Rapporteur : Stéphanie TOURILLON

Stéphanie TOURILLON : Nous proposons le renouvellement de notre convention avec la CAF en soutien aux formations de nos animateurs et directeurs de centre de loisirs et en soutien aux séjours vacances des enfants de 3 à 17 ans. Cette convention sera valable jusqu'en décembre 2023.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Non. Des votes contre ? Non plus. Abstentions ? Non plus, merci à vous. Nous passons à la n° 22, toujours Stéphanie Tourillon.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;
- La convention d'objectifs et de financement conclue entre la CAF et la Ville de Mont-Saint-Aignan du 01/01/2018 au 31/12/2020, au titre de la subvention de soutien aux formations au BAFA et BAFFD et ou séjours vacances.

Considérant :

- Que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Maritime propose de renouveler son soutien financier aux formations BAFA, BAFFD et/ou aux séjours vacances, pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 ;
- Que la Ville souhaite continuer à bénéficier de ce financement arrivant à échéance le 31 décembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime et la Ville de Mont-Saint-Aignan, concernant la subvention de soutien aux

- formations aux formations BAFA, BAFD et aux séjours vacances, ainsi que tous les documents ou pièces nécessaires à la conclusion du dossier ;
- **Dit** que les recettes seront inscrites au chapitre 74, enveloppe 22820, art 7478.

N°2022-03-22 – Conseils d'écoles - Organisation et fonctionnement - Représentation de la Ville – Modifications

Rapporteur : Stéphanie TOURILLON

Stéphanie TOURILLON : Nous proposons une modification d'organisation dans l'équipe des référents élus aux écoles. En début de mandat, en juillet, nous avons voté pour une organisation qui se doit d'évoluer à la demande d'un Conseiller en la personne de Fabien Poisson qui doit, voilà, faire face à de nouvelles contraintes professionnelles. Donc, nous proposons une organisation qui permette de suivre l'école Saint-Exupéry à laquelle il était affecté pour en assurer une vraie proximité. Donc, de ce fait, nous avons une modification d'organisation au niveau des élus. Laure O'Quin sera chargée de suivre le groupe scolaire Saint-Exupéry. Laure était en charge de Berthelot Elémentaire, elle sera remplacée par Laurence qui gère d'ores et déjà Berthelot Maternelle et l'école Privée Saint-André, donc Laurence aura une vue globale de ce quartier tandis que Laure se dédiera au groupe scolaire Saint-Exupéry.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup Stéphanie. Oui, Mme Mauge, allez-y.

Claudie MAUGE : Bien sûr, nous prenons acte de cette décision mais je voulais poser une question. Lorsque ces représentants, ces Conseillers qui siègent aux Conseils des écoles ont des informations ou ont une vision, comme vous disiez, des problèmes du quartier, des questions posées par les familles, des attentes des enfants, des enseignants aussi, est-ce qu'il serait possible que nous en ayons un retour ? Alors, peut-être pas au Conseil Municipal mais en commission, par exemple, une fois par an par exemple pour avoir une idée un petit peu de l'ensemble des écoles et des questions qui s'y réfèrent dans l'année ?

Stéphanie TOURILLON : C'est complètement possible. On peut mettre ça à l'agenda d'une commission Enfance, absolument, ça vous permettra d'avoir une vision en effet par groupe scolaire des sujets qui comptent pour les parents d'une part, pour les enseignants d'autre part et aussi pour les enfants et le suivi qu'on en fait, oui complètement. Je prends note de votre demande.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Y a-t-il des votes contre ? Oui. Abstentions ? Ah, pardon, excusez-moi.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Simplement nous n'allons pas prendre part à ce vote puisque, comme ça a été dit, on prend acte en fait.

Catherine FLAVIGNY : D'accord.

Sylvie NICQ-CROIZAT : C'est une décision au sein de la majorité, donc on ne l'avait pas fait initialement, on ne le fait pas non plus pour cette modification.

Catherine FLAVIGNY : Donc, qui ne prend pas part ? Vous pouvez lever la main, qui ne prend pas part au vote ? Bien. Qui vote contre ? Non. Qui s'abstient ? Non plus. Merci à vous. La délibération 23, Cécile Grenier.

- **Considérant** l'impossibilité de M. Fabien POISSON d'assurer une présence régulière dans cette instance en raison de contraintes professionnelles, il est proposé de procéder à son remplacement.
- **Vu** le code de l'Éducation, et notamment son article D 411-1 ;
- **Vu** les candidatures de Mesdames Laure O'QUIN et Laurence LECHEVALIER pour permettre d'organiser ce remplacement comme suit :

École	Représentant
École maternelle du Village	Valérie BERTEAU
École élémentaire du Village	Valérie BERTEAU
École maternelle Albert Camus	Brigitte PETIT
École élémentaire Albert Camus	Marion DIARRA
École maternelle Antoine de Saint-Exupéry	Laure O'QUIN
École élémentaire Antoine de Saint-Exupéry	Laure O'QUIN
École maternelle Marie Curie	Thibault GANCEL
École élémentaire Pierre Curie	Thibault GANCEL
École maternelle Marcellin Berthelot	Laurence LECHEVALIER
École élémentaire Marcellin Berthelot	Laurence LECHEVALIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 4 élus déclarent ne pas prendre part au vote (Sylvie NICQ-CROIZAT, Pascal MAGOAROU, Pierre CONIL, Christine LECLERCQ) :

- **Approuve** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Décide** d'adopter les modifications de désignations proposées.

N° 2022-03- 23 - Association « Abbayes de Normandie - route historique » – Convention de partenariat

Rapporteur : Cécile GRENIER

Cécile GRENIER : Oui merci. Donc, comme vous le savez, la Ville de Mont-Saint-Aignan est adhérente de l'association "Abbayes de Normandie" depuis janvier 2021 en tant que responsable des monuments historiques que sont le Prieuré Saint-Jacques et l'église Saint-Thomas-de-Cantorbéry et, dans le cadre de la convention qui vous est proposée ce soir, il s'agit de permettre à la Ville de profiter d'avantages apportés par cette association, en particulier, celui d'obtenir une participation financière d'organismes publics lorsque nous organisons des animations sur ces sites, par exemple, lors des journées du patrimoine.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Une demande de parole de votre part ? Non, de personne. Pas de vote contre ? Pas d'abstention. Merci à vous. La délibération suivante, Cécile.

Considérant :

- Que la Ville pourra recevoir des recettes ponctuelles ;
- Que le patrimoine historique de la Ville bénéficiera ainsi d'un rayonnement non négligeable au même titre que l'abbaye du Mont-Saint-Michel ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n°2020-12-27 adoptée au conseil municipal du 10 décembre 2020 ;
- **Vu** la convention disponible en pièce jointe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association *Abbayes de Normandie - route historique* aux conditions définies ci-dessus ainsi que tous documents ou pièces nécessaires à la conclusion du dossier ;
- **Dit que** les recettes seront imputées au chapitre 074 « Dotations et participations » du budget de l'exercice en cours.

N° 2022-03-24 - Cinéma Ariel - Normandie Images / séance spéciale - Convention de partenariat 2022

Rapporteur : Cécile GRENIER

Cécile GRENIER : Donc, là, il s'agit d'une convention entre la Ville de Mont-Saint-Aignan et Normandie Images qui sollicite régulièrement la Ville notamment, enfin via l'Ariel pour ses différents dispositifs. Aujourd'hui, il vous est proposé de conventionner pour une séance spéciale qui aura lieu le 5 avril et ce projet rentre dans la dynamique nationale initiée par le Centre National de la Cinématographie pour le retour dans les salles de cinéma des 15-25 ans après la crise sanitaire et ses effets délétères sur cette tranche d'âge. Donc, dans la délibération, vous avez le déroulé de la journée. Ce qui est intéressant également c'est que c'est un prix attractif qui sera proposé aux jeunes puisque les places seront à 2,00 €. Le cinéma, quant à lui, refacturera la place à 3,50 € à Normandie Images.

Considérant :

- Que Normandie Images (anciennement Pôle Images) est partenaire de la Ville depuis au moins 2013 ;
- Que l'événement valorisera le cinéma Ariel ;
- Que l'événement permettra de faire connaître le cinéma Ariel au 15-25 ans ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la convention disponible en pièce jointe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de partenariat pour cette « séance spéciale » entre la Ville de Mont-Saint-Aignan et l'association Normandie Images aux conditions définies ci-dessus, ainsi que tous documents ou pièces nécessaires à la conclusion du dossier ;
- **Dit que** les recettes seront ajoutées au chapitre 070, article 7062 « redevances

et droits des services à caractère culturel » du budget de l'exercice en cours.

N° 2022-03-25 - Ville de Rouen – Festival « Curieux Printemps » – Convention de partenariat 2022

Rapporteur : Cécile GRENIER

Cécile GRENIER : Donc, là, il s'agit de la convention de partenariat entre la Ville de Rouen et le festival "Curieux Printemps" et la Ville de Mont-Saint-Aignan. Donc, comme vous le savez, la Ville de Rouen est à l'origine de ce festival "Curieux Printemps" qui propose chaque année des rencontres culturelles et artistiques sur son territoire et, également, sur certaines communes de la Métropole au printemps. Donc, de ce côté, vous n'êtes pas sans ignorer que la Ville de Mont-Saint-Aignan organise son premier festival "Ciné-concert" qui aura lieu du 24 avril au 1er mai prochain et, dans ce cadre, il est prévu la diffusion du Ciné-concert avec le film *Metropolis* de Fritz Lang qui devait avoir lieu l'année dernière mais qui est reportée cette année et qui sera projeté le 30 avril à 20h30 à l'Ariel. Donc, cette convention a pour objectif de créer un partenariat avec la Ville de Rouen qui permettra d'inscrire le Ciné-concert *Metropolis* dans le programme du festival "Curieux Printemps", ce qui en assurera un rayonnement plus important et notamment un rayonnement pour notre festival, également le paiement de cette session par la Ville de Rouen et nous récupérons les recettes de sessions au niveau de la Ville.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Y a-t-il un souhait de s'exprimer ? Non. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Merci à vous et nous continuons avec Laure O'Quin.

Considérant :

- Que le festival *Curieux printemps* permettra un rayonnement plus important au festival du Ciné-concert organisé par la Ville ;
 - Que le ciné-concert *Métropolis*, mis en musique par la Cie des amis de FantomUs, fait partie, à part entière, de la programmation du *festival du Ciné-concert*, mais que la cession est entièrement payée par la Ville de Rouen ;
 - Que la Ville de Mont-Saint-Aignan récupère la totalité des recettes dudit ciné-concert ;
- Vu** le Code Général Des Collectivités Territoriales ;
Vu le projet de convention disponible sur le site extranet dédié ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Mont-Saint-Aignan et la Ville de Rouen, pour la période du festival Curieux Printemps édition 2022 ;
- **Dit que** les recettes seront ajoutées au chapitre 070, article 7062 « redevances et droits des services à caractère culturel » du budget de l'exercice en cours.

N°2022-03-26 – Environnement biodiversité - Convention de labellisation APicité

Rapporteur : Laure O'QUIN

Laure O'QUIN : Merci Madame le Maire. Donc, il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec l'association UNAF, l'Union Nationale des Apiculteurs Français, suite à l'obtention du label Apicité. Cette convention est pour une durée de deux ans. Elle va nous

permettre d'utiliser la charte graphique Apicité, les outils de communication numérique qui seront mis à notre disposition par l'UNAF ainsi qu'une valorisation des engagements de la collectivité au sein de l'UNAF. Je vous communique, à ce sujet, le 6 avril, *La journée de l'abeille* qui va être organisée sur la Ville avec des animations le matin sur le marché, Place Colbert, et l'après-midi également et le soir, à 18 h 00, signature de la convention à l'Hôtel de Ville et, à 19 h 00, une conférence très intéressante d'un apiculteur, M. Ducing.

Catherine FLAVIGNY : Merci Laure, voilà. Pas de demande de parole ? Pas de vote contre ni d'abstention ? Merci à vous. Délibération suivante, c'est toujours Laure O'Quin, Laure.

- **Considérant** que la commune de Mont-Saint-Aignan souhaite engager des actions visant à préserver les abeilles et les pollinisateurs sauvages ;
- **Considérant** que la commune de Mont-Saint-Aignan a reçu le 15 novembre 2021 le label « 2 abeilles – démarche remarquable » décerné par l'UNAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention disponible sur le site extranet dédié avec l'association UNAF et tous actes afférents ;
- **Dit** que les dépenses sont inscrites au chapitre « 11 » de l'exercice en cours.

N°2022-03-27 – COP21 – Education à l'environnement – Plan d'accompagnement des changements de la transition écologique – Convention avec la Métropole

Rapporteur : Laure O'QUIN

Laure O'QUIN : Merci. Donc, nous vous proposons cette fois-ci d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'accompagnement des communes dans la COP21 par la Métropole Rouen Normandie. Cette convention formalise déjà ce qui existe depuis quelques années, à savoir la prise en charge financière d'animations de sensibilisation à l'environnement et mettre du matériel pédagogique à la disposition de la commune.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Un souhait de parole ? Oui, M. Magoarou, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Alors, nous voterons pour cette délibération mais nous souhaitons pointer le décalage qui existe entre, d'une part, votre parole, la communication de la Ville en matière d'environnement, et, d'autre part, comme on l'a souvent répété, les actes qui se font attendre en matière d'environnement. On vient d'en parler, le minimum imposé par la loi pour le bio dans les cantines, 20 %, devraient être appliqués mais on n'est actuellement qu'à 4 %, comme il a été dit précédemment. Les actions concrètes sur la rénovation énergétique des logements se font toujours attendre, aucune action pour obliger les raccordements des nouveaux logements à la chaufferie bois, non, ben ..., oh, oui ..., c'est important, je veux dire, on laisse ces logements se chauffer au gaz, se chauffer au gaz alors qu'ils auraient pu être raccordés à la chaufferie bois. Dans le contexte actuel, c'est quand même très important, pas seulement pour les questions environnementales, vous m'avez compris. Rien pour les énergies renouvelables, des actions pour le vélo, seulement si elles ne gênent pas les voitures. Rappelons aussi que le label "zéro phyto" dont vous ne cessez de vous glorifier a été initié sous notre mandature.

Catherine FLAVIGNY : Non, c'est faux, ça.

Pascal MAGOAROU : Si, c'est nous, en 2008, ça a été initié en 2008 sous notre mandature. Alors, cette délibération concerne une initiative de la Métropole qu'il faut saluer relative à l'éducation à l'environnement à laquelle vous vous raccrochez. C'est important, l'éducation à l'environnement des habitants mais c'est avant tout l'action des collectivités publiques qui doit permettre d'atteindre les objectifs de la transition écologique.

Catherine FLAVIGNY : Bien, tu souhaites prendre la parole ?

François VION : Oui, une fois encore, je comprends que le degré d'exigences, ce n'est pas le même. Par contre, on ne se raccroche pas parce qu'en fait on a partagé cette compétence avec la Métropole, on est content globalement de ce que fait la Métropole en matière de transition énergétique et nous sommes dans les premières villes à nous inscrire dans le plan d'action de la Métropole, je l'ai illustré très simplement. Très prochainement, il y a une journée internationale sur l'effacement de l'empreinte numérique. Ce n'est pas l'objet d'une délibération mais on a un plan d'action qui ne vous a pas été, enfin ça a été évoqué, mais qui est en train de se construire et, donc, on participe à l'action et vous recevrez un mail vous invitant aussi, ainsi que la population, à participer à l'effacement de l'empreinte numérique, donc on est dessus avec la Métropole. Sur la chaufferie bois, ça a été exprimé en commission et vous avez tout à fait raison et on vous a entendu, pas plus tard que ce matin et dans les jours qui ont précédé, j'ai demandé un bilan du raccordement à la chaufferie bois et, vous avez raison, il y a effectivement des secteurs qui ne sont pas raccordés, y compris pour la Ville. Maintenant, je comprends mieux que Coriance, en fait, je rappelle aussi que c'est une, enfin le chauffage urbain c'est aussi une délégation Métropole, mais peu importe, on s'en saisit et, donc, j'ai demandé à ce qu'il y ait un rendez-vous qui soit tenu avec Coriance pour qu'ils nous détaillent en fait les actions qu'ils mènent ou qu'ils ont menées pour raccorder de manière complémentaire les logements privés. Concernant les logements publics, la réponse qui nous a été faite, concernant les bâtiments publics, c'est que, aujourd'hui, ils considèrent qu'en fait il n'y avait pas assez d'usages pour rentabiliser l'investissement du raccordement et donc, ça, on va aller en discuter avec eux parce que, nous, on n'est pas du tout d'accord et, donc, on vous a entendu, M. Magoarou. On sait écouter, on en a discuté en commission et donc il y a un plan d'actions qu'on vous présentera. Sur les énergies renouvelables, je ne suis pas d'accord avec vous, on l'a dit tout à l'heure, ça nous coûte d'ailleurs 150.000 € de plus dans le budget parce que, justement, on a souscrit au tarif d'abonnement de la Métropole aux énergies renouvelables et, donc, c'est marqué dans les actions dans le budget, il y a 350.000 € sur le sujet. Voilà, et puis il y a plein d'autres choses, donc, OK peut-être que, si vous étiez aux affaires, vous feriez beaucoup plus mais en tout cas, on est une des villes de la Métropole qui faisons le plus et aussi en fonction de nos moyens. Et n'oublions pas que Mont-Saint-Aignan est quasiment, je crois qu'on peut le dire, la première Ville verte de la Métropole, ne serait-ce que par l'étendue de ses espaces naturels publics.

Catherine FLAVIGNY : Merci. Voilà. Y a-t-il des votes contre ? Non, pas d'abstention non plus. Merci à vous.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le projet de convention afférent :

- **Considérant** l'opportunité de mutualiser les ressources communales et métropolitaines dans l'accompagnement des changements liés à la transition énergétique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Approuve** le projet de convention ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention d'accompagnement des communes dans la COP21 par la Métropole Rouen Normandie.

N°2022 -03-28 – Temps de travail– Modification du Règlement

Rapporteur : Madame le Maire

Catherine FLAVIGNY : La délibération suivante porte sur une modification du règlement concernant le temps de travail. En fait, il s'agit simplement d'une question de terminologie et il n'est plus question de parler de 16 jours de RTT et de 6 journées du Maire mais il faut parler simplement de 22 jours de RTT, voilà. Mais le nombre d'heures reste identique, nous étions déjà, avant que la loi nous y oblige, à 1607 heures, voilà. Y a-t-il un souhait de parole ? Non de personne. Alors, pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Considérant :

- La nécessité de s'assurer du respect des dispositions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment en ce qui concerne le décompte réglementaire des jours de congés et de RTT ;
- Que ce décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies ;
- Que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique ;

Vu :

- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- La loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- La loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité ;
- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;
- Le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels ;
- Le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'état ;
- Le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;
- La délibération n° 2010-187 du 9 décembre 2010 relative au règlement sur l'organisation du temps de travail ;
- La délibération du conseil municipal n°2012-02-23, du 23 février 2012 relative au compte épargne temps et aux modalités financières de transfert ;
- L'avis émis par le Comité Technique dans sa séance du 4 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le règlement relatif à l'organisation du temps de travail dans la collectivité ;
- **Décide** de sa mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2022.

N°2022-03-29 – Personnel communal - Rémunération des assistantes maternelles – Revalorisation de l'indemnité d'entretien

Rapporteur : Madame le Maire

Catherine FLAVIGNY : La délibération suivante, je suis à la délibération 29. Alors, écoutez, il s'agit d'une chose extrêmement modeste, en fait l'indemnité d'entretien, c'est une question de rémunération de nos assistantes maternelles qui ont droit à une indemnité d'entretien, donc très faible, qui est très petitement revalorisée et donc je vous demande de les passer de 3,55 € à 4,00 € au niveau de cette indemnité. Je pense que vous n'y verrez pas d'inconvénient, voilà. Donc, pas de vote contre et pas d'abstention, je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la revalorisation au 1^{er} avril 2022 du montant de l'indemnité d'entretien des assistantes maternelles,
- **Décide** que cette indemnité suivra l'évolution de l'inflation, à l'instar de l'indemnité de nourriture.
- **Dit** que les dépenses sont inscrites au chapitre «012 » de l'exercice en cours.

N°2022 -03-30 – Protection sociale complémentaire - Rapport dans le cadre du débat de l'assemblée délibérante

Rapporteur : Madame le Maire

Catherine FLAVIGNY : Ensuite, il s'agit alors d'une chose un peu plus compliquée : il s'agit donc de la Protection sociale complémentaire et nous sommes obligés de lancer un débat. Alors, je vais essayer d'être très, très synthétique pour ce débat. A vrai dire, il y a donc eu une ordonnance de février 2021 relative à la Protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique et qui est venue imposer une participation obligatoire à l'identique du secteur privé, donc une participation des collectivités. En fait, ce qui est intéressant, c'est que vous sachiez déjà ce que nous faisons. Aujourd'hui donc, la collectivité participe au financement de la mutuelle labellisée, nous participons à hauteur de 12,73 € par mois et par agent et uniquement pour la santé, voilà. Donc, ceci représente sur la Ville et le CCAS, cette participation de l'employeur donc s'élève à 1.452,58 € pour 118 agents, 98 sur la Ville et 20 sur le CCAS. Nous savons qu'en matière de santé, donc, le projet de décret prévoit une participation financière maintenant de 15,00 €, c'est ça, 15,00 € de plus que ce que nous versons aujourd'hui, voilà. Alors, écoutez, nous sommes obligés de lancer un petit débat là-dessus, je vais recueillir donc vos avis sachant que nous participons pour la mutuelle labellisée mais nous ne participons pas aujourd'hui pour la prévoyance, voilà. Alors, allez-y Mme Leclercq.

Christine LECLERCQ : Merci. Donc cette délibération nous propose de débattre sur la Protection sociale complémentaire des agents. Nous sommes bien sûr favorables à toutes les mesures qui favorisent le bien-être des agents et contribuent à l'augmentation du pouvoir d'achat de ceux-ci mais cette Protection sociale complémentaire obligatoire ne doit pas se substituer à la Sécurité Sociale. La Sécurité Sociale, créée en 1945, par Ambroise

Croizat est un service formidable, dont le principe est, chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Elle remplit moins son rôle actuellement suite à de nombreuses réformes. Les citoyens, pour être bien protégés, doivent souscrire une complémentaire santé. En effet, les nouvelles dispositions, comme le 100 % santé, c'est 80 % pris en charge par la complémentaire et 20 % par la Sécurité Sociale. Donc, sont exclues de ce 100 % des personnes qui n'ont pas de complémentaire. Par ailleurs, rendre obligatoire la Protection sociale complémentaire obligera le Centre de gestion à faire des appels d'offres. Une mutuelle ou une assurance répondra par un contrat collectif, ce qui entraîne la perte de solidarité intergénérationnelle. En effet, quand l'agent sera en retraite, plus de participation de la collectivité, donc contrat individuel qui ne regroupe que des retraités et augmentation de la cotisation. Nous souhaitons que cette complémentaire santé soit proposée aux actifs et aux retraités et que la cotisation tienne compte des revenus, un exemple : pourcentage de la rémunération.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Leclercq. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur la Protection sociale ? M. Holé, allez-y. Mme Leclercq, il faudrait éteindre votre micro, merci.

Christine LECLERCQ : Oh, pardon, excusez-moi.

Catherine FLAVIGNY : Allez-y.

Stéphane HOLE : Juste pour souligner, Madame le Maire, que c'est une très bonne initiative dès lors que ça complète aussi la protection sociale des salariés de la commune. Donc, par rapport à ce débat, c'est une très bonne initiative que vous prendriez en augmentant la participation de l'employeur.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Voilà, il s'agit simplement, je crois, de prendre acte donc des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire, voilà et de prendre acte du fait, enfin du projet des Centres de Gestions Normands de s'associer pour conduire tout cela à une échelle qu'ils détermineront ensemble. Donc, merci de prendre acte de tout cela.

- **Considérant** la nécessité d'instaurer un débat sur la protection sociale complémentaire,
- **Vu** la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique ;
- **Vu** les ordonnances n°2021-174 et 175 du 17 février 2021 relatives respectivement à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique et à la protection sociale complémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux,
- **Prend acte** du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire, à une échelle régionale, les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,
- **Donne** son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des

collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires.

N°2022-03-31 – Compagnons du Devoir - Convention de partenariat – Organisation de la fête de la Saint Jean

Rapporteur : Madame le Maire

Catherine FLAVIGNY : Et nous passons à la délibération suivante qui concerne une convention de partenariat que nous devons signer avec les Compagnons du devoir et je crois que c'est dans le cadre de la fête de la Saint-Jean, nous procédons toujours de la sorte. J'imagine que personne ne s'y oppose, je vous en remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le rapport qui précède ;
- **Décide** d'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à l'organisation de la Saint-Jean disponible sur le site extranet dédié ;
- **Dit** que les dépenses seront inscrites au chapitre 011 – charges à caractère général - fonction 33 Saint-Jean de l'exercice en cours.

N°2022-03-32 – Subvention exceptionnelle à l'UNICEF France

Rapporteur : Madame le Maire

Catherine FLAVIGNY : La délibération suivante est une délibération que nous avons rajoutée face à la situation tout à fait exceptionnelle à laquelle nous sommes confrontés depuis le 24 février dernier et les difficultés, les problèmes géopolitiques et bouleversements que nous vivons donc aujourd'hui. Et nous avons souhaité vous proposer de nous associer aux difficultés traversées aujourd'hui par l'Ukraine et, dans la mesure de nos compétences, comme nous sommes "Ville amie des enfants" nous avons trouvé qu'il était de bon aloi de proposer une somme qui est, malgré tout, très modeste comme vous voyez, 2.000 €, mais voilà de faire don de cette somme à l'UNICEF qui saura l'utiliser pour les enfants ukrainiens comme elle sait le faire, voilà. Donc, nous vous proposons cela et c'est l'occasion, pour moi, d'ajouter un tout petit mot. La situation est quand même extrêmement inquiétante, nous souhaitons bien sûr accueillir à Mont-Saint-Aignan, et sachez qu'on le fait déjà d'ailleurs. Et nous avons déjà plusieurs familles qui sont installées chez des particuliers et des enfants déjà accueillis dans nos écoles, en particulier à l'Ecole du Village. En ce qui concerne les dons financiers, il nous a été bien spécifié par exemple, et je pense que tout le monde le comprend, il ne faut pas faire des dons qui ne répondraient pas à des besoins, donc, par exemple, le Secours Populaire collecte des dons mais uniquement financiers et, en matière de dons en nature, ça passe par la Protection Civile, voilà. Nous avons mis, nous avons décliné tout cela sur le Facebook Ville dès que nous avons pu pour que les personnes qui vont sur le site de la Ville ou qui nous téléphonent ou vont sur le Facebook de la Ville puissent immédiatement agir comme elles le souhaitent, voilà, auprès donc des Ukrainiens et sachez que nous sommes évidemment aux premières loges pour accueillir et faire tout ce que nous pourrons faire pour accueillir dans les meilleures conditions les familles qui viendront frapper ici à notre porte comme c'est déjà le cas, voilà. Alors, je sou mets donc cette délibération à vos, oui, peut-être quelqu'un souhaite ajouter quelque chose, bien sûr, allez-y, M. Holé.

Stéphane HOLE : Merci Madame le Maire. Alors, vous le reconnaissez vous-même, la somme est modique et c'est presque attristant d'avoir une somme aussi modique quand on voit que des enfants ukrainiens sont bombardés dans des hôpitaux psychiatriques ou dans des maternités, que les enfants handicapés ont du mal à être évacués, que tous les enfants d'Ukraine ont besoin de soins et d'assistance et, donc, ce que nous voudrions vous suggérer, c'est de revoir cette délibération, de proposer au vote un montant revu à la hausse et qui donnerait aussi, comme vous le soulignez, fierté aux habitants de notre Ville, de contribuer à la fraternité entre les peuples d'Europe et on vous suggère, après, chacun l'analysera comme il veut, une somme de 20.000 € qui pourrait être constituée par les 16.500 € de dotations aux associations qui ne sont pas données, comme ça a été indiqué dans le projet de budget, auxquels on rajouterait ces 2.000 € que vous suggérez et arrondir tout ça à 20.000 €. Je ne pense pas que ça grèverait le budget municipal, on est, je pense, tout à fait conscient, ce soir, au vu des chiffres que vous avez proposés, que 20.000 € semblent acceptables pour le budget et, voilà, on aurait un peu plus de hauteur par rapport au don proposé.

Catherine FLAVIGNY : Merci M. Holé. Je comprends parfaitement, je comprends votre souhait, alors, ce que je souhaiterais dire, je préférerais qu'on donne, déjà ce soir, et je vais quand même vous faire voter cette délibération, qu'on donne cette somme même modeste et qu'on puisse compléter, par la suite, après cette délibération ou revoir ou rajouter quelque chose mais qu'on puisse déjà agir même à travers cette somme modeste parce que, imaginez que tous les Conseils Municipaux et toutes les Villes UNICEF fassent déjà un don de 2.000 €, ça fait tout de même une somme importante et, moi, je crois qu'il ne faut pas, je pense que c'est important de reconnaître même une somme modeste qui est apportée à un ensemble et un collectif plus important et elle a sa valeur aussi, voilà. Michèle, tu souhaites intervenir.

Michèle PREVOST : Au nom de l'UNICEF, moi, je veux vous remercier, remercier Madame le Maire, remercier le Conseil qui, je pense, va voter cette délibération et, c'est vrai que c'est modeste, mais vous savez qu'en France on est 250 villes "Amie des enfants" et que si déjà ils donnent tous 2.000 €, ça fait une très grosse somme. C'est vrai que ce n'est pas suffisant mais c'est déjà très beau et je vous remercie tous.

Catherine FLAVIGNY : Merci Michèle. Oui.

François VION : Nous nous sommes aussi associés à la Métropole pour voter une aide de 50.000 € et le Département, au travers de Catherine et de Bertrand Bellanger nos élus, contribue également à hauteur de 50.000 €. Si les 71 autres communes le faisaient, j'ai regardé, proportionnellement à notre budget, finalement, là, on donne, alors ce n'est pas pour répondre à Stéphane Holé, puisque, devant l'horreur bien évidemment, ce n'est pas un sujet d'argent mais, proportionnellement, juste pour information, on est dans le même ratio de dotations. Après, bien évidemment, il faut voir comment la situation évolue et puis n'oublions pas aussi que la Ville engage aussi, ça ne se voit pas, mais tout ce qui est accueil actuellement qui est aussi un des aspects de ce sujet pour les migrants, qui n'est pas une chose facile non plus et donc beaucoup, beaucoup de collaborateurs de la Ville, du CCAS, sont engagés et des habitants de la Ville sont engagés également dans l'accueil et la Ville s'active pour faciliter les choses et sans doute qu'on aura à y revenir. Peut-être que c'est à ce moment-là qu'il faudra voir puisqu'on va se poser la question des cantines scolaires, à se poser les questions des contributions ou pas aux clubs de sports, enfin, voyez, ça va être vraiment très large et général, il va falloir des centres précisément, chose bête, là, je croisais, hier, quelqu'un qui s'occupe justement des ukrainiens arrivés à Mont-Saint-Aignan, est tout bête, il y a des dons en nature mais, nous, on a plutôt besoin de dons en argent parce que, quand on nous donne en nature, éventuellement un soutien-gorge ou une

culotte d'enfant, ce n'est pas forcément la bonne taille, etc. Donc, aujourd'hui ce dont ils ont besoin, effectivement, les Ukrainiens qui sont arrivés Mont-Saint-Aignan, c'est plutôt de dons pour pouvoir acheter ce qui est adapté à leur personne, voilà, et il faut aussi qu'on priorise aussi ce point-là, l'accueil sur notre territoire.

Catherine FLAVIGNY : Tout à fait, merci François. Donc, je vais, oui, Mme Leclercq.

Christine LECLERCQ : Merci. Nous voterons bien sûr cette subvention exceptionnelle de 2.000 € pour l'UNICEF France vu la situation de guerre en Ukraine et l'urgence d'aider les enfants et j'ai bien noté que, peut-être, vous abonderez cette subvention plus tard. Ça me donne l'occasion de parler de cette situation en Ukraine et de donner notre position. Alors, la décision de Vladimir Poutine d'envahir l'Ukraine jeudi 24 février constitue une attaque contre la souveraineté de l'Ukraine au mépris des règles du droit international, une agression contre le peuple ukrainien et ses droits. Cette décision inacceptable et dangereuse pour la sécurité de deux pays et de la région forme également une menace contre la sécurité de l'ensemble du continent européen. L'histoire nous enseigne que la guerre sert uniquement aux puissants et aux industries de l'armement. Les guerres, les conflits, leurs effets économiques pénalisent toujours en premier lieu les peuples. Partout en Europe, les populations vont payer le prix de la guerre, en témoigne l'augmentation quasi immédiate des prix du blé et de l'énergie dont on peut déjà anticiper les risques à long terme. Pour enrayer le cycle et la violence, le cessez-le-feu, le dialogue, la coopération et la voie diplomatique sont les seuls mécanismes pour assurer une résolution pacifique des conflits. La paix est un projet politique fondamental qui implique des efforts considérables de tous les partis pour en créer, par l'action diplomatique et collective, les conditions réelles. Nous réaffirmons notre engagement pour la paix, notre solidarité avec le peuple ukrainien, avec aussi les Russes qui manifestent pour la paix comme avec toutes les forces de paix et de progrès en Ukraine, en Russie, en Europe et dans le monde. Je vous demande, Madame le Maire, une minute de silence en hommage aux victimes de cette guerre.

Catherine FLAVIGNY : Eh bien, nous allons la faire. Peut-être nous allons écouter Jérôme, je suis prête à la faire mais nous allons t'écouter, Jérôme.

Christine LECLERCQ : On peut la faire peut-être à la fin du Conseil.

Catherine FLAVIGNY : Et ben, on la fera à la fin du Conseil, d'accord.

Christine LECLERCQ : Merci.

Jérôme BESNARD : Oui, merci. Oui, on parle beaucoup de l'Ukraine et c'est normal mais il faudrait aussi qu'on parle de la Pologne et de la Roumanie. Nous sommes jumelés avec une Ville polonaise qui doit, elle-même, je pense accueillir des réfugiés, il faut qu'on reprenne contact avec nos amis puisque nous avons été plusieurs fois, depuis 2014, avec Gaëtan Lucas à Brzeg Dolny. Dans le temps, il y avait un jumelage avec la Roumanie mais il est un peu tombé malheureusement en désuétude mais je crois qu'il faudrait aussi étudier l'aide morale, financière, amicale qu'on pourra porter à ces pays, notamment à notre Ville jumelle en Pologne parce que ça va être des millions de réfugiés qui vont se retrouver dans les semaines qui viennent et en Pologne et en Roumanie où, d'ailleurs, nous avons envoyé un bataillon franco-belge, je pense qu'on peut aussi dans cette minute de silence, associer notre solidarité avec nos troupes qui sont en première ligne alors que les Russes approchent d'Odessa mais je crois qu'il faudrait aussi voir comment on peut aider nos amis polonais puisque c'est avec eux qu'on a des liens plus personnels, on a eu les liens les plus personnels ces dernières années, dans les semaines et les mois à venir.

Catherine FLAVIGNY : Merci Jérôme. Alors, je peux juste ajouter que, comme j'ai eu une réunion avec Mont-Saint-Aignan International, il y a quelques jours, voilà et que le Président d'ailleurs est là, dans la salle, je peux ajouter que nous avons pu transmettre beaucoup de choses, dans tous les cas, à un représentant polonais qui fait partie du Conseil d'Administration et, bien sûr, ils vont se mettre, il est déjà en relation avec son pays. Enfin nous sommes, à travers cette association qui est sur notre territoire et à laquelle on tient, très solidaires de ce qui se passe là-bas, voilà, et l'association va œuvrer pour faire ce qu'elle peut à ce niveau-là aussi, voilà. Oui, M. Riou.

Alexandre RIOU : Merci Madame le Maire. Juste un petit mot très, très rapide. Donc, bien évidemment, nous voterons cette délibération et nous notons également la possibilité qu'elle soit revue à la hausse dans les temps qui viennent. Je voudrais juste aussi rebondir très rapidement sur l'intervention que vient de faire Jérôme parce que, effectivement, l'UNHCR, donc cet organe de l'ONU a indiqué encore aujourd'hui que le nombre de réfugiés ukrainiens, dans les semaines à venir, pourrait dépasser les 10 millions, presque 1/4 du pays, ce sont des chiffres absolument colossaux qu'on n'a pas connus depuis la seconde guerre mondiale et il faut vraiment se préparer, c'est-à-dire que la France, en fait, là, actuellement, les Chefs d'Etat européens sont également en train de parler de la question des réfugiés. Et, dans les semaines qui viennent, les grands pays européens tels que l'Allemagne et la France pourraient voir arriver des centaines de milliers, voire peut-être même dépasser le million de réfugiés et donc, auquel cas, bien évidemment, ça pourrait amener à discussions et à études mais des possibilités existent aussi au niveau des communes, notamment pour voir avec les bailleurs sociaux, etc., recenser les logements qui pourraient permettre aussi...

Catherine FLAVIGNY : C'est en train de se faire.

Alexandre RIOU : D'accord.

Catherine FLAVIGNY : Oui, alors je vous le dis, M. Riou, c'est en train de se faire et on a la chance d'avoir un superbe bailleur social, ici, sur notre territoire, Habitat 76, oui et tous font ce travail-là pour regarder les logements qu'ils ont en ce moment, les logements vacants, et puis sachez que nos habitants, ici, à Mont-Saint-Aignan, sont extrêmement généreux aussi et environ une vingtaine de familles, je crois, Martine...

Martine CHABERT-DUKEN : Alors, à ce jour, nous en sommes à 21 familles qui proposent 52 hébergements.

Catherine FLAVIGNY : Voilà. Alors, pardon, oui.

François VION : C'est effectivement, par rapport à l'ampleur du phénomène, c'est le Préfet, en fait, qui va devoir, enfin qui va devoir, qui est déjà, qui se saisit déjà de cette opération pour qu'il y ait une coordination au niveau du territoire et des territoires de manière à ce que ce ne soit pas non plus des départs d'organisation qui ne soient pas forcément très très cadrés du style « je prends une camionnette et puis je vais en Pologne mais en gros je ne sais pas par qui je vais être accueilli », etc. etc. Donc, ce qui va compter, c'est, vu la masse, c'est l'efficacité des dispositifs effectivement, on doit être le relais de l'action de l'Etat et préparer l'action de l'Etat.

Françoise FLAVIGNY : Merci. Voilà, donc, nous considérons que cette délibération, personne est contre, pas d'abstention et que, donc, elle passe qu'effectivement, peut-être, on sera amené à revoir les choses, entendu, merci à vous.

- **Considérant** le caractère d'urgence visant à aider la population ukrainienne,
- **Considérant** le partenariat qui lie la Ville à l'Unicef,
- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales,
- **Vu** la délibération N°2021-10-17 confirmant le partenariat entre l'UNICEF France et la ville de Mont Saint-Aignan à travers son plan d'action au titre Ville Amie des Enfants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le caractère urgent de la situation et le besoin d'aide de la population ukrainienne, notamment envers ses enfants,
- **Décide** de verser la somme de 2000 € à UNICEF France au titre d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'aide d'urgence mise en place à destination de l'Ukraine
- **Dit** que la dépense est inscrite au « chapitre 67 – Article 6745 » du budget de l'exercice en cours.

N° 2022-03-33 – Projet de construction d'une usine de recyclage de papiers usagés en pâte à papier désencrée, site IPP sur la commune d'Alizay (27) – Avis

Rapporteur : Madame le Maire

Françoise FLAVIGNY : Nous avons encore une délibération qui est la n° 33 sur un projet de construction d'une usine de recyclage de papiers usagés en pâte à papier désencrée sur la commune d'Alizay. Nous devons donner un avis. Alors, j'avoue que je suis un peu gênée de donner un avis, je ne connais pas bien, non, mais je ne connais pas, sincèrement, la situation. J'ai essayé de me renseigner mais n'ai pas obtenu les renseignements, enfin ou du moins je n'ai pas obtenu d'éléments très défavorables. Je vous expose en quelques mots. Donc, le 25 février, la Préfecture de l'Eure a fait parvenir aux services de la Ville un dossier relatif au projet de construction d'une usine de recyclage de papier usagés en pâte à papier désencrée sur la commune d'Alizay. Il s'agit d'Installations Classées pour la Protection de de l'Environnement et l'avis du Conseil Municipal est sollicité dans le cadre de ce dossier mais ne pourra être pris en compte que s'il est exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête. Alors, c'est vrai que j'ai envie de savoir comment se passe l'enquête mais, bon. Donc, voilà, il faut que nous puissions exprimer un avis. Peut-être que certains d'entre vous souhaitent exprimer un avis et, dans tous les cas, allez-y. M. Magoarou.

Pascal MAGOAROU : D'après ce que j'ai compris, la Ville est sollicitée sur l'épandage des boues en provenance de cette usine puisque beaucoup de communes vont être concernées parce qu'il y a beaucoup de boues à épandre et il y a beaucoup de communes sur lesquelles l'épandage est prévu mais, nous, nous allons nous abstenir

Catherine FLAVIGNY : Nous appartenons à ce périmètre qui est concerné par le plan d'épandage.

Pascal MAGOAROU : Oui, donc, mais nous allons nous abstenir parce que nous n'avons pas les informations nécessaires pour juger et, en effet, dans le document transmis, aucune information sur la quantité et la qualité des boues à épandre, aucune information sur les

terrains agricoles où seront épandues ces boues. Il doit y en avoir aux alentours de Mont-Saint-Aignan mais on ne sait pas lesquels. L'opération de désencrage des papiers qui est prévue dans l'usine d'Alizay libère des polluants contenus dans les encres, aucune information là-dessus. Le dossier se contente de décrire l'activité de l'usine d'Alizay mais ce n'est pas le sujet. En fait, rien n'est dit sur les boues destinées à l'épandage et rien n'est dit sur les terrains agricoles concernés, donc nous nous abstenons, nous n'avons pas les informations pour émettre cet avis.

Catherine FLAVIGNY : Bon, alors, oui, je pense que vous n'avez pas tout à fait tort. M. Holé, vous souhaitez participer, excusez-moi, exprimer un avis ? Non. Ecoutez, je vais vous proposer, non mais je suis quand même très ennuyée, je n'ai pas, moi non plus, les éléments nécessaires pour juger, voilà. Je n'ai pas à dire n'importe quoi, je n'ai pas, nous n'avons pas suffisamment d'éléments, je suis un peu ennuyée. Je n'ai pas forcément d'éléments défavorables mais je n'en ai pas beaucoup non plus de favorables. Est-ce que je peux vous proposer, ...

Pascal MAGOAROU : Il faut demander le plan d'épandage et la qualité et la quantité des boues à épandre.

Catherine FLAVIGNY : Alors, voilà, et puis ils reviendront vers nous, si nécessaire. Donc, nous n'avons pas les éléments suffisants pour émettre un avis. Oui, vas-y.

François VION : Je veux dire aussi que c'est malheureusement et on parlait de participations citoyennes, de démocratie, etc., c'est à plusieurs reprises, quand même, le fait aussi, parfois, à la Métropole, je le dis parce que ça s'est passé sur la Chapelle Darblay. En fait, il a fallu demander une présentation en amont pour avoir des éléments sur l'acquisition par la Métropole de la Chapelle Darblay, ce qui n'est quand même pas une mince affaire, donc on a quand même dit qu'on était étonné et, moi, je l'ai dit à Nicolas Mayer-Rossignol directement et qu'il y a tout un tas de sujets comme ça, on parle de démocratie participative, etc., on fait beaucoup de com' sur les réseaux sociaux, tout ça, mais alors, côté élus, on n'est pas du tout pris en compte, comme ainsi dire on n'a pas les infos. Je vais vous dire le dernier truc qui m'a stupéfait et qui concerne Mont-Saint-Aignan, c'est pour ça que j'interviens sur ce point, c'est que le président de la Métropole, le maire de Rouen, la mairie de Rouen, la Métropole ont communiqué sur le fait que l'école vétérinaire qui était prévue à Mont-Saint-Aignan partait à Rouen sur le campus de Rouen. Le maire, moi qui suis en charge de l'enseignement supérieur, Bertrand qui est en charge de l'urbanisme, zéro info. J'ai écrit à Mayer-Rossignol qui n'a pas démenti le sujet et qui n'a pas fait de correctif. Voilà encore un sujet qui est brûlant pour nous et sur lequel on va demander des comptes parce qu'il n'est pas normal que la Métropole ne nous intègre pas dans de tels sujets. Je dirais qu'il a été volé, si c'est le cas, par la Ville de Rouen avec la complicité des vice-présidents de la Métropole en charge d'un certain nombre de sujets. Il n'y a qu'à reprendre la liste des gens qui sont félicités par Nicolas Mayer-Rossignol dans son post, voilà, il n'a pas démenti ce que je vous dis là et, donc, pour nous, c'est très grave.

Catherine FLAVIGNY : M. Magoarou.

Pascal MAGOAROU : M. Vion, je crois que vous êtes un peu hors sujet mais, là, il ne s'agit pas de la Métropole, c'est l'Etat qui lance la consultation.

François VION : J'ai bien dit que j'intervenais sur la Métropole

Pascal MAGOAROU : Ben oui, vous intervenez sur autre chose. Bon, d'accord.

François VION : Non, on est sur le développement durable.

Pascal MAGOAROU : Ah, ben oui, tout est développement durable.

François VION : Oui, oui,

Pascal MAGOAROU : Moi, j'interviens sur la prose en général aussi.

François VION : Non, avec UniLaSalle, Monsieur, il y avait un projet avec UniLaSalle sur le développement durable et, globalement, ce que je dénonçais, c'est le manque d'informations, je l'ai dit en introduction et, donc, que chacun prenne ses responsabilités dans ses mandats.

Catherine FLAVIGNY : Bon, alors, dans tous les cas, j'ai noté notre absence, on est tous d'accord, absence d'avis sur cette question-là et je vais prendre les questions diverses parce qu'il y en a plusieurs. Alors, Mme Leclercq, allez-y.

- **Considérant** que la commune de Mont-Saint-Aignan appartient au périmètre concerné par le plan d'épandage du projet d'exploitation d'une usine de recyclage de papiers usagers en pâte à papier désencrée par la société Inova Pulp & Paper sur la commune d'Alizay ;
- **Vu** l'article R.181-38 du code de l'environnement ;
- **Vu** la note du préfet en date du 25 février disponible sur le site extranet dédié ;
- **Vu** la note de présentation non technique disponible sur le site extranet dédié ;
- **Vu** le résumé non technique de l'étude disponible sur le site extranet dédié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré estime ne pas disposer de suffisamment d'éléments techniques pour émettre un avis sur l'exploitation d'une usine de recyclage de papiers usagers en pâte à papier désencrée par la société Inova Pulp & Paper sur la commune d'Alizay.

Questions orales

Christine LECLERCQ : Merci. Alors, depuis la nouvelle formule du *Mag*, la rubrique courrier des lecteurs nommée "de vous à nous" est absente en janvier. Elle a été présente en février, absente en mars. On se pose la question si cette rubrique est optionnelle ? Quels sont vos critères aussi pour choisir le courrier des habitants publié dans cette rubrique ? Et quel est le délai de réponse aux courriers qu'on vous adresse, qui vous sont adressés ? Tous les courriers, pas simplement ceux qui paraissent dans le *Mag*. Voilà ma question.

Catherine FLAVIGNY : Alors, écoutez, le courrier des lecteurs, nous n'avons pas revu, enfin nous n'avons pas décidé de modifier cette rubrique, donc elle existe toujours, voilà, donc, ce n'est pas une affaire, normalement ce n'est pas optionnel. Du coup, je n'ai pas fait attention si elle a manqué dans un *Mag* mais on y tient, il n'y avait peut-être pas de courrier, il n'y a pas de critère pour choisir les courriers des habitants

François VION : Si Catherine.

Catherine FLAVIGNY : Quoi ?

François VION : Juste un truc, je veux dire, en fait, on ne peut pas traiter, en fait, d'un sujet de particuliers, c'est l'intérêt général.

Catherine FLAVIGNY : Ah, ben toujours, oui, évidemment, d'accord, mais, ça, c'est...

François VION : Mais, là, je crois que c'est dans l'intérêt de particuliers, justement.

Catherine FLAVIGNY : Ah, ok, voilà.

François VION : D'après ce qu'on nous a dit

Catherine FLAVIGNY : Voilà, bon, mais il y a toujours, enfin, on a pas mal de matière, là, dans le domaine, voilà, pas de souci et, ensuite, quel est le délai de réponse aux courriers ? En général, tous les courriers qu'on reçoit, vous voulez dire ? C'est quoi ? Les courriers adressés à la Ville. Je ne sais pas, moi. Je me tourne vers nos services : quel est le délai de réponse aux courriers ? La réponse administrative, on a deux mois, sur le plan administratif on a deux mois, voilà, officiellement, d'accord. Bien, alors, ensuite, Mme Maugé, vous avez posé des questions.

Claudie MAUGE : C'est une des adhérentes de l'association *Art et Culture* qui m'a demandé de poser cette question, c'était à propos des intrusions et des dégradations qui ont été commises dans le bâtiment Colbert. Je sais que vous avez prévu 100.000 € pour des alarmes anti-intrusion mais je voudrais savoir quand le bâtiment va pouvoir être sécurisé parce que, comme il y a des associations qui y vont régulièrement, c'est un peu inquiétant.

Catherine FLAVIGNY : Vous avez raison, il y a eu des intrusions, c'est dommage, parce qu'on vient de refaire les choses, bon, une intrusion, oui, une, non, non, on est d'accord, une intrusion, bon, mais il n'y a pas eu de dommages très importants dans tous les cas, non, non. Ensuite, 100.000 € ont été budgétés pour des alarmes anti-intrusion. Est-ce que quelqu'un peut en parler ?

François VION : Oui, il y a des sécurités maintenant je ne sais pas sur le déploiement.

Catherine FLAVIGNY : Mais il y a déjà une alarme ? ... Bon, voilà, donc, il y a une alarme, oui ...

Françoise CHASSAGNE : Mais elle était en dysfonctionnement.

Catherine FLAVIGNY : Ah, elle était en dysfonctionnement.

Claudie MAUGE : Mais il n'y a pas non plus de sécurité incendie.

Catherine FLAVIGNY : Il n'y a pas de sécurité incendie dans le bâtiment ?

Claudie MAUGE : Euh, il n'y a pas d'alarme intrusions mais il n'y a pas non plus de, parce que j'y suis allée, dans les locaux, parce que, moi aussi, je fais partie d'une association qui y va, il n'y a pas non plus de, vous savez, de détecteur de fumée qui fonctionne.

Catherine FLAVIGNY : Alors, on va laisser Bertrand Camillerapp répondre.

Bertrand CAMILLERAPP : Oui, les locaux en question ne nécessitent pas une détection incendie, d'abord ce ne sont pas des locaux à sommeil, enfin, en tout cas, normalement

personne n'y dort, enfin j'espère, et la taille des locaux et l'usage font qu'il n'y a pas d'obligation à avoir une détection incendie.

Catherine FLAVIGNY : D'accord et alarme anti-intrusion ? Il y a une alarme ou il n'y a pas d'alarme ? Oui, il y a une alarme, bon d'accord, OK mais elle était peut-être en dysfonctionnement ? Bon, donc, elle va être réparée, on espère, OK. Ensuite, M. Holé, allez-y. Oui, je vous donne la parole.

Stéphane HOLE : Alors, le déploiement des pistes cyclables engagé depuis plusieurs mois se poursuit dans notre commune. Donc, ces modes de déplacements alternatifs doivent évidemment être soutenus dans leur démarche écologique mais nous nous interrogeons sur la méthode de déploiement. L'expérience, que je qualifie de ratée récemment de la rue du Tronquet est un exemple. La Ville de Mont-Saint-Aignan a-t-elle été informée en amont de cette mise en place ? Comment les habitants ont-ils été informés et, globalement, est-ce qu'il serait possible que le plan de déploiement de ces pistes cyclables nous soit présenté et nous indiquer un calendrier ? Merci de votre réponse.

Catherine FLAVIGNY : Merci M. Holé. Alors, je donne la parole à Mme Nicq-Croizat parce qu'elle saura bien mieux répondre que moi, étant Vice-présidente de la Métropole et c'est un sujet métropolitain. Allez-y.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Je vous remercie Madame la Maire. Alors, en l'occurrence, l'expérimentation qui a eu lieu sur la rue du Tronquet, ça a été fait à la demande de la Ville de Mont-Saint-Aignan qui a donc demandé à ce que cette expérimentation soit mise en place et qui, ensuite, a crié au scandale dès que ça a posé problème et que les habitants ont signalé que ça posait problème. Et, donc, la Ville de Mont-Saint-Aignan a demandé à ce qu'on cesse l'expérimentation, voilà, qui n'a pas été laissée en place. Donc, ça devait cesser le 4 mars et ça été retiré le 28 février ou quelque chose comme ça, voilà. Après, il y a un plan de développement effectivement du vélo, un plan d'actions qui est à adopter par la Métropole et qui prévoit un réseau vélo à deux niveaux, donc un réseau structurant N1 et un réseau qui dessert davantage les communes N2 et qui est discuté en ce moment avec les communes. Il y a des réunions de concertations qui ont déjà eu lieu. Donc, la ville de Mont-Saint-Aignan est tout à fait au courant et associée à ces réunions de concertations.

Pascal MAGOAROU : Il y en a une la semaine prochaine.

Catherine FLAVIGNY : Alors, on va laisser Gérard Richard répondre. Vas-y Gérard.

Gérard RICHARD : Oui, alors, ce n'est pas Mont-Saint-Aignan qui a demandé, c'est la Métropole qui a proposé et nous avons dit « ben, on va essayer, voir ce que ça donne », voilà, mais ce n'est pas Mont-Saint-Aignan qui a demandé, c'est bien la Métropole qui a proposé.

Catherine FLAVIGNY : Et, quand on a vu la catastrophe que ça représentait, on a demandé d'enlever immédiatement et la Métropole, je peux vous le dire parce que c'est moi qui l'ai demandé et, donc, la Métropole a reconnu que ça ne pouvait pas fonctionner comme ça. Donc, le mardi, la semaine dernière, c'est ça, ils ont dû l'enlever mais tout en nous disant, attendez, j'insiste, tout en nous disant « de toutes les façons », comme vous venez de dire, Mme Nicq-Croizat, « le plan N1 ou 2, enfin voilà, les circuits sont prévus ». Moi, je n'ai jamais été concertée sur les circuits, hein, non, non, je suis présente, je n'ai jamais été concertée sur les circuits et, de toutes les façons, la Métropole a dit « si ça ne se fait pas dans le sens entrant de Mont-Saint-Aignan, ça sera dans le sens sortant », bon, voilà, on en est là.

Gérard RICHARD : Alors, je voudrais juste ajouter que, effectivement, le mardi, les panneaux ont été enlevés libérant ainsi la voie aux véhicules mais, ce qui est très intéressant, c'est que les panneaux, au lieu d'être mis bien sur le bord, sur le trottoir, ont été mis sur la piste cyclable, ce qui est absolument formidable pour les vélos qui tentaient de savoir où passer parce qu'il n'y avait plus de place sur la piste cyclable, donc ils passaient sur le trottoir ou sur la voie véhicules. Donc, curieux, et c'est resté jusqu'au vendredi où les panneaux ont été enlevés de la piste cyclable.

Catherine FLAVIGNY : Voilà et, moi, après, je vous redonne la parole si vous voulez, j'ai demandé à la Métropole d'indiquer que c'était la Métropole qui faisait ce genre d'expérimentation parce qu'ensuite on croit que c'est la ville de Mont-Saint-Aignan mais, écoutez, ce n'est pas Mont-Saint-Aignan. Rien n'indiquait, voilà, il n'y avait rien sur le panneau, si ce n'est « test » et deux trois mots à côté mais la Métropole n'indiquait pas que c'était elle-même qui conduisait ce type d'expérimentation. Donc, je leur ai dit, moi-même, je leur ai dit de faire le nécessaire, une prochaine fois, pour indiquer que c'est la Métropole, c'est normal, c'est la Métropole qui conduit cette expérimentation, voilà. M. Holé.

Stéphane HOLE : Merci mais, en fait, le fond de ma question c'était surtout de savoir si, là, ce n'est même pas l' élu qui parle, c'est l'habitant de la Ville, c'est que, à un moment donné, on arrive à un endroit, c'est transformé en piste cyclable, ça fait deux ans qu'il y a des bornes jaunes qui défigurent la Ville, on ne sait pas si ça va rester, c'est toujours expérimentation. Est-ce qu'on pourrait avoir, là... ? j'ai bien compris, je sais bien que c'est la Métropole qui le fait, mais est-ce qu'on pourrait avoir, en tant qu'habitants de Mont-Saint-Aignan, un tracé de ce qui prévu, des échéances dans lesquelles ça va se mettre en place, de la manière dont c'est testé ? Moi, je, voilà, c'est bien que, entre Métropole et commune, vous discutiez, mais, là, ma question c'est ...

Catherine FLAVIGNY : On aimerait discuter plus...

Stéphane HOLE : Habitant de Mont-Saint-Aignan, quand je sors le matin, je me retrouve devant une piste cyclable, je ne sais pas trop comment ça se passe, c'est jaune, ça va durer, ça ne va pas durer, enfin, bon. Là, on pourrait peut-être quand même avoir, dans une commission ou peut-être à un Conseil, je ne sais pas, une présentation de, à telle échéance, voilà comment ça va se dérouler. Au-delà des échanges, après, bien sûr.

Catherine FLAVIGNY : Alors, il y en a qui font partie de cette commission. Vas-y Nicolas.

Nicolas CALEMARD : Oui, alors, d'abord, ça ne change pas tous les jours et ce n'est pas le matin qu'on s'aperçoit qu'il y a une nouvelle piste cyclable. On est vraiment à un stade de réflexion et je dois dire que les réunions assez nombreuses qu'on a déjà eues sont vraiment des réunions très ouvertes avec la Métropole qui a ses propres contraintes, les exprime et, nous, on exprime notre opinion et la dernière réunion qui a eu lieu il y a 8 jours a donné lieu à compte-rendu très honnête qui exprime, dans certains cas, les contraintes et les incompatibilités qui tiennent, notamment, dans certains cas, à des arrêts d'autobus. Nous, on a exprimé le souci que ces pistes cyclables soient les plus simples possible, les plus claires avec le minimum de ruptures, bien sûr, ou de traversées de rues, etc. Donc, on est vraiment à un stade, c'est compliqué, ça a l'air simple, ça ne l'est pas. On ne peut pas faire des plans sur le papier sans tenir compte des contraintes réelles. Donc, je comprends que, vu par un habitant, ça ne paraît peut-être pas très cohérent, c'est parce qu'on est en cours, on est en cours. Ben, c'est difficile, on ne peut pas faire un plan de choses qui sont en attente, voilà ce que je peux dire.

Catherine FLAVIGNY : Oui, merci, oui.

François VION : Je partage à la fois les deux points de vue, en fait, c'est-à-dire on est en gestation, on fait des expérimentations. Forcément, quand on fait des expérimentations, ce n'est pas toujours réussi. Par contre, je rejoins Stéphane Holé sur, peut-être la méthodologie, du coup, de la participation qui doit peut-être être, une fois que les décisions sont prises dans le Comité de pilotage, effectivement sensibiliser les usagers qui ne sont pas forcément que des habitants et, surtout, sur cet axe-là. Moi, à titre d'élu, j'avais demandé aussi à ce qu'on fasse une étude d'impact en fait, quand on modifie quelque chose il faut déjà en anticiper les conséquences et, du coup, je pense que si on avait eu cette étude d'impact, en fait, on se serait rendu compte qu'il ne fallait pas faire cette expérience-là, voilà. Après, bien évidemment, nous sommes pour le vélo, nous sommes pour un plan vélo mais, voilà, ça se construit dans le temps avec toutes les contraintes qui sont énormes et il y a aussi des associations d'usagers du vélo. Il y a beaucoup de gens qui sont parties prenantes des dossiers mais, moi, je partage, sur la méthode, l'importance de la communication amont qui est importante et la mesure de l'impact de ce que l'on va modifier.

Catherine FLAVIGNY : On pourrait vous soumettre le document qu'on m'a montré il y a une quinzaine de jours avec, justement, ce circuit, comment vous dites ? N1 et 2. Ça, on nous l'a montré, la Métropole a fait un schéma de voies cyclables passant par les voies principales en fait de Mont-Saint-Aignan, voilà, ça, ils ont élaboré un dessin. Après, je ne sais pas du tout où ça en est du côté pratique quoi, ça, je ne sais pas.

Nicolas CALEMARD : En fait, N1, ce sont les voies structurantes qui concernent plusieurs communes. Alors, Mont-Saint-Aignan, on n'est concerné que par les pistes cyclables le long de la quatre voies Est-Ouest. Il n'y a pas d'autre N1 sur Mont-Saint-Aignan, ce sont des N2, c'est-à-dire du trafic local et, surtout, ce qui est très important pour les cyclistes, ce sont les axes qui descendent sur Rouen ou qui montent de Rouen. Donc, il y a une espèce de maillage, effectivement, et le document auquel fait allusion Madame le Maire, n'est pas précis pour dire, voilà, à tel endroit, la piste cyclable est à droite ou elle est bi-directionnelle ou elle est, bon, etc. C'est actuellement une espèce de toile d'araignée, si vous voulez, ce qui est en discussion précise mais, encore une fois, en gestation, c'est l'avenue du Mont-aux-Malades, ceux qui montent de la rue Saint-Maur, la façon de descendre, donc, en fait, les grands axes, la route de Maromme également.

Catherine FLAVIGNY : Et c'est compliqué.

Nicolas CALEMARD : C'est quelque chose de très compliqué notamment avec les conflits qu'il peut y avoir au sujet des bandes matérialisées par la végétation, entre les haies qui séparent, les îlots centraux, voilà, merci, les îlots centraux parce qu'ils tiennent de la place et, en même temps, ils font partie de la sécurité et, quelquefois, on se pose la question, est-ce qu'on supprime l'îlot central pour créer une bande dédiée ou est-ce qu'on met, par exemple, des vélos avec les bus ? A chaque fois ça change tous les 10 mètres, si vous voulez.

Stéphane HOLE : Votre proposition, ce serait déjà très bien, au moins comprendre les nuances M1, M2 ou N1, je ne sais pas, je n'ai pas bien compris, ce serait très bien.

Catherine FLAVIGNY : Oui, on peut vous communiquer, on peut regarder cela ensemble, le proposer, je ne sais pas dans quelle commission ou, mais je ne sais pas encore une fois où est l'élaboration dans les détails de ces deux propositions, enfin de ces deux voies de circulation, N1 et N2. Voilà, je ne sais pas si c'est très élaboré ou pas mais on peut partager ce stade, oui.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Ça a été adopté, hein, le plan vélo, il a été adopté déjà en Conseil Métropolitain, maintenant c'est un schéma directeur, donc, effectivement, il y a des études supplémentaires à faire pour étudier précisément les profils en travers, si c'est du bi-directionnel.

Catherine FLAVIGNY : Ben, la preuve, le test de l'autre jour

Sylvie NICQ-CROIZAT : Voilà, c'est un schéma directeur adopté par la Métropole mais sa mise en œuvre suppose des discussions, des accords des communes et c'est ça qui reste à faire et, éventuellement, à chaque fois qu'il y a des tronçons importants à aménager, éventuellement aussi de la concertation avec les usagers et les riverains.

Catherine FLAVIGNY : Voilà. M. Magoarou.

Pascal MAGOAROU : Ce qui s'est passé qui a peut-être surpris un certain nombre de personnes, c'est la création d'une piste provisoire en début de pandémie Covid, on a appelé les "coronas pistes" pour inciter de façon urgente, donner les moyens aux gens de prendre le vélo, des gens qui ne voulaient pas, pour beaucoup, prendre les transports en commun au début de la pandémie. Donc, il y a eu cette bande cyclable créée sur l'avenue du Mont-aux-Malades qui est toujours en jaune et qui devrait être pérennisée, enfin je l'espère bientôt, et ce qui est arrivé un peu brusquement, peut-être, dans l'esprit des gens.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Voilà, je crois que c'était la fin de nos questions diverses et, Mme Leclercq, nous allons faire cette minute de silence pour l'Ukraine comme vous l'avez proposé.


L'ensemble de la salle procède à une minute de silence. Madame le Maire clôt la séance à 23h07.

Le Secrétaire,



Benjamin Duca Deneuve

Le Maire,



Catherine Flavigny